

Ambassade du Canada

Services consulaires

35, avenue Montaigne

75008 Paris

Téléphone: 01.44.43.29.00

Télécopie: 01.44.43.29.86

Courriel: paris-consulaire@international.gc.ca

Site Internet: <http://www.amb-canada.fr>

GUIDE À L'INTENTION DES CANADIENS EN FRANCE

Paris

Mai 2005

Numéros de téléphone en cas d'URGENCE

Sans frais sur l'ensemble de la France

RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES.....	12
(gratuit dans les cabines téléphoniques seulement).....portable.....	222
POLICE SECOURS.....	17
SAMU (Équipe médicale d'urgence, ambulance)	15
POMPIERS	18
DROGUES INFO SERVICE	0 800 23 13 13
ALLO ENFANCE MALTRAITÉE.....	119
SIDA INFO SERVICE	0 800 840 800

Sur Paris seulement

Il est à noter que des organismes affiliés ou comparables existent peut-être dans les autres régions de France. Veuillez composer le 12 pour obtenir leurs numéros de téléphone.

SOS AMITIÉ	01 42 96 26 26
SOS DENTAIRE	01 43 37 51 00
SOS MÉDECINS	01 47 07 77 77
SOS ORL OPHTALMOLOGIE	01 47 07 64 64
CENTRE ANTI-POISONS	01 40 05 48 48
SOS DROGUES INTERNATIONAL.....	01 43 13 14 35
SERVICE DES BRÛLÉS (Hôpital Cochin)	01 58 41 26 49
SOS SUICIDE	01 45 40 39 94
VIOLENCE CONJUGALE	
FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES	01 40 33 80 60

PHARMACIES DE GARDE

Ouvertes 7 jours sur 7 – 24 heures sur 24

Coordonnées disponibles auprès de votre commissariat
et affichées en vitrine chez votre pharmacien

ou

PHARMACIE « Les Champs », 84, avenue des Champs-Élysées, 75008, Paris 01.45.62.02.41

**Le présent guide a été rédigé pour l'Ambassade du Canada à Paris.
Il a été mis à jour par l'Association des femmes canadiennes à Paris.
Ce document est disponible gratuitement, sur demande, auprès
des services consulaires de l'Ambassade du Canada à Paris et sur Internet :
<http://www.amb-canada.fr>**

Also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION.....	7
II. SERVICES CONSULAIRES	7
1. ADRESSE	7
2. MANDAT	8
3. CONSEILS ET ASSISTANCE AUX CANADIENS.....	8
<input type="checkbox"/> Ce que les services consulaires peuvent faire.....	8
<input type="checkbox"/> Ce que les services consulaires ne PEUVENT PAS faire	9
<input type="checkbox"/> Passeport.....	10
<input type="checkbox"/> Citoyenneté.....	10
<input type="checkbox"/> Légalisation et attestation de documents.....	11
<input type="checkbox"/> Urgences médicales	12
<input type="checkbox"/> Vol et perte de documents canadiens.....	12
<input type="checkbox"/> Décès.....	12
<input type="checkbox"/> Détention.....	12
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière	13
<input type="checkbox"/> Vote à l'étranger.....	13
<input type="checkbox"/> Extrait de casier judiciaire	14
<input type="checkbox"/> Inscription des Canadiens à l'étranger.....	15
4. PUBLICATIONS DISPONIBLES AUPRÈS DES SERVICES CONSULAIRES	15
<input type="checkbox"/> Publiées par le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	15
<input type="checkbox"/> Publiées par Revenu Canada:	15
<input type="checkbox"/> Publiées par le Développement des ressources humaines Canada:.....	15
<input type="checkbox"/> Mandat.....	16
<input type="checkbox"/> Adresses en France.....	16
III. LA FRANCE EN BREF.....	17
1. PROFIL.....	17
2. GEOGRAPHIE ET CLIMAT	17
3. POPULATION	18
4. SYSTEME POLITIQUE	18
<input type="checkbox"/> Les principaux partis politiques.....	18
<input type="checkbox"/> Institutions politiques.....	19
<input type="checkbox"/> Différentes formations du Gouvernement	19
5. USAGES ET COUTUMES	20
<input type="checkbox"/> Vous familiariser avec des règles de conduite au quotidien	20
6. LANGUE.....	21
7. RELIGION	21
8. MONNAIE, OPERATIONS BANCAIRES ET COÛT DE LA VIE.....	22
9. VIE SOCIALE ET TOURISME.....	22

IV. VOYAGER, ÉTUDIER, TRAVAILLER ET S'ÉTABLIR EN FRANCE..... 24

A. OFFICIALIZER VOTRE STATUT – LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES..... 24

1. DOCUMENTS LES PLUS FRÉQUEMMENT EXIGÉS.....	24
2. CONDITIONS D'ENTRÉE.....	25
3. TITRES DE SÉJOUR.....	25
<input type="checkbox"/> Carte de séjour temporaire.....	26
<input type="checkbox"/> Carte de résident.....	28
4. ÉTUDIANTS.....	28
<input type="checkbox"/> Travail à temps partiel durant les vacances scolaires.....	29
<input type="checkbox"/> Autorisation provisoire de travail durant l'année d'études.....	29
5. AUTRES STATUTS (STAGES, CHANTIERS, TRAVAIL SAISONNIER, TRAVAIL AU PAIR).....	30
<input type="checkbox"/> L'Accord cadre sur la mobilité et les échanges de jeunes (octobre 2003).....	30
<input type="checkbox"/> Programme Vacances-Travail pour les Canadiens.....	31
<input type="checkbox"/> Stages.....	32
<input type="checkbox"/> Chantiers et travail saisonnier.....	33
<input type="checkbox"/> Vendanges.....	33
<input type="checkbox"/> Stage professionnel.....	34
<input type="checkbox"/> Travail au pair (stagiaire en aide familiale).....	34
6. NATIONALITÉ FRANÇAISE.....	35
7. MARIAGE.....	35
<input type="checkbox"/> Formalités.....	35
<input type="checkbox"/> Pacte civil de solidarité (PACS).....	36
8. DIVORCE.....	37
9. NAISSANCE – DÉCÈS.....	37
<input type="checkbox"/> Naissance.....	37
<input type="checkbox"/> Décès.....	38
10. RETRAITE.....	38
<input type="checkbox"/> Au Canada.....	38
<input type="checkbox"/> En France.....	40
11. PERMIS DE CONDUIRE.....	40
12. IMPÔTS ET TAXES.....	42
<input type="checkbox"/> Impôts.....	42
<input type="checkbox"/> Taxes.....	43
13. NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE.....	44
<input type="checkbox"/> Documents requis pour demander un numéro d'assurance sociale (NAS).....	44
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande d'un numéro d'assurance sociale (NAS).....	45
14. ASSURANCE-MALADIE ET SERVICES MÉDICAUX.....	46
<input type="checkbox"/> Régimes d'assurance-maladie du Canada.....	46
<input type="checkbox"/> Sécurité sociale et Caisse primaire d'assurance maladie en France.....	46
<input type="checkbox"/> Procédure de remboursement.....	47
<input type="checkbox"/> Services médicaux.....	47

15. ENSEIGNEMENT	48
<input type="checkbox"/> École publique ou privée.....	48
<input type="checkbox"/> Système public.....	50
<input type="checkbox"/> Système privé	50
<input type="checkbox"/> École primaire – de la maternelle à l'élémentaire	51
<input type="checkbox"/> École secondaire : collège et lycée.....	52
<input type="checkbox"/> Baccalauréat international	52
<input type="checkbox"/> Tableau de comparaison entre les systèmes français et canadiens.....	53
<input type="checkbox"/> Équivalences universitaires entre les systèmes canadiens et français	55
<input type="checkbox"/> Enseignement supérieur	55
<input type="checkbox"/> Grandes Écoles	56
<input type="checkbox"/> Zones et vacances scolaires.....	56
B. FACILITER VOTRE SEJOUR OU VOTRE INSTALLATION (RENSEIGNEMENTS PRATIQUES).....	57
1. SERVICES JURIDIQUES.....	57
2. TRANSPORT	57
<input type="checkbox"/> Avion	57
<input type="checkbox"/> Voiture.....	58
<input type="checkbox"/> Train.....	58
<input type="checkbox"/> Taxi	58
<input type="checkbox"/> Métro, RER et bus parisien	59
3. LOGEMENT	59
4. TÉLÉPHONE.....	60
5. POSTE	60
6. BANQUE ET CARTES DE CREDIT	61
7. PRESSE ET MÉDIAS.....	62
<input type="checkbox"/> Télévision.....	62
<input type="checkbox"/> Radio.....	62
<input type="checkbox"/> Presse écrite	62
8. GARDERIES D'ENFANTS	63
9. CALENDRIER DES JOURS FÉRIÉS EN FRANCE	64
10. TABLEAUX DE CONVERSION.....	65
11. SEJOURS ET RETOUR AU CANADA.....	66
<input type="checkbox"/> Exemptions personnelles et restrictions douanières.....	66
<input type="checkbox"/> Remboursement de la taxe aux visiteurs au Canada	67
<input type="checkbox"/> Importation de véhicules	68

V. ANNEXES.....	70
1. REPRÉSENTATION ET ASSOCIATIONS CANADIENNES EN FRANCE	70
<input type="checkbox"/> Ambassade du Canada	70
<input type="checkbox"/> Consulats canadiens en France	71
<input type="checkbox"/> Représentation auprès d'organisations internationales	71
<input type="checkbox"/> Représentation provinciale	72
<input type="checkbox"/> Associations	72
2. SERVICES DU GOUVERNEMENT FEDERAL AU CANADA	74
<input type="checkbox"/> Numéro d'assurance sociale	74
<input type="checkbox"/> Douanes.....	74
<input type="checkbox"/> Élections Canada.....	74
<input type="checkbox"/> Impôts et taxes.....	74
<input type="checkbox"/> Régime de pension.....	75
3. SERVICES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX AU CANADA	76
<input type="checkbox"/> Les services d'état civil provinciaux	76
<input type="checkbox"/> Autorités provinciales au Canada en matière de permis de conduire.....	78
<input type="checkbox"/> Autorités provinciales – Régimes d'assurance-maladie au Canada	80
4. AUTRES ADRESSES UTILES	82
<input type="checkbox"/> Services juridiques.....	82
<input type="checkbox"/> Enseignement et écoles.....	91
<input type="checkbox"/> Médecins et spécialistes	94
<input type="checkbox"/> Hôpitaux.....	98
<input type="checkbox"/> Lieux de culte.....	99
<input type="checkbox"/> Assurance-voyage et médicale.....	99
<input type="checkbox"/> Librairies canadiennes et librairies anglophones	100
<input type="checkbox"/> Épiceries américaines et exotiques	101
<input type="checkbox"/> Traducteurs.....	101
<input type="checkbox"/> Objet perdu et retrouvé	102
5. AMBASSADE DE FRANCE ET CONSULATS FRANÇAIS AU CANADA.....	103
6. SITES INTERNET UTILES.....	104
<input type="checkbox"/> Sites canadiens.....	104
<input type="checkbox"/> Sites français	104
<input type="checkbox"/> Conseils pratiques	105
VI. BIBLIOGRAPHIE.....	106
1. LIVRES ET OUVRAGES.....	106
2. REVUES ET PERIODIQUES	108

I. INTRODUCTION

Vous résidez, travaillez, étudiez ou tout simplement voyagez dans l'Hexagone, voici quelques clés qui faciliteront votre installation et vous permettront de mieux apprécier la spécificité de la culture française et européenne.

Voici, entre autres, ce que vous trouverez dans les pages qui suivent : une description du mandat, des activités et du fonctionnement des services consulaires canadiens ainsi que des conseils utiles sur la vie quotidienne en France, un bref portrait du pays afin de vous familiariser davantage avec votre nouveau territoire d'accueil, des listes d'adresses pour obtenir copies de documents officiels au Canada ainsi que la marche à suivre pour officialiser votre statut auprès de l'administration française.

Ce document vise essentiellement à minimiser vos recherches et à rationaliser vos démarches auprès des principales administrations, françaises et canadiennes. Il ne s'agit ici ni d'une brochure touristique, ni de propositions d'itinéraires de voyages, ni d'un répertoire d'activités culturelles et sociales, mais bien d'un guide pratique pour orienter vos premiers pas et débrouiller les pistes.

Toutefois, nous ne prétendons pas, avec la publication de ces renseignements, nous substituer aux autorités françaises. Il vous appartient de vérifier la mise à jour des informations que nous vous transmettons car les lois et règlements du pays peuvent toujours être modifiés.

Les services consulaires de l'Ambassade du Canada en France réviseront ce guide annuellement.

II. SERVICES CONSULAIRES

1. ADRESSE

Ambassade du Canada

Services consulaires

35, avenue Montaigne

75008 Paris

Métro: Franklin Roosevelt ou Alma Marceau

Téléphone: 01.44.43.29.00

Télécopie: 01.44.43.29.86

Courriel : paris-consulaire@international.gc.ca

Horaire: de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30, du lundi au vendredi

En dehors de ces heures de bureau, nous offrons une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il suffit de composer le numéro du standard téléphonique de l'Ambassade au 01.44.43.29.00 ou par courriel : sos@international.gc.ca

2. MANDAT

Les Services consulaires de l'Ambassade du Canada à Paris ont pour mission de défendre les intérêts des ressortissants canadiens en France. Ils dispensent aide et protection aux Canadiens en détresse en France et à Monaco, assument diverses fonctions administratives et assurent, entre autres, un éventail de services énumérés ci-après.

CALENDRIER DES JOURS FÉRIÉS DE L'AMBASSADE (2005)

<input type="checkbox"/>	3 janvier	Jour de l'An
<input type="checkbox"/>	25 mars	Vendredi Saint
<input type="checkbox"/>	28 mars	Lundi de Pâques
<input type="checkbox"/>	23 mai	Fête de la reine / Dollard des Ormeaux (C)
<input type="checkbox"/>	4 juillet	Fête du Canada
<input type="checkbox"/>	5 septembre	Fête du Travail (C)
<input type="checkbox"/>	10 octobre	Action de Grâces (C)
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} novembre	Toussaint
<input type="checkbox"/>	11 novembre	Armistice (F)– Jour du Souvenir (C)
<input type="checkbox"/>	26 décembre	Noël
<input type="checkbox"/>	27 décembre	Lendemain de Noël (C)

3. CONSEILS ET ASSISTANCE AUX CANADIENS

Quand vous êtes en France, vous devez obéir aux lois et règlements du pays hôte. Votre citoyenneté canadienne ne vous confère aucune immunité, aucune protection spéciale, ni aucun droit à un traitement préférentiel.

Ce que les services consulaires peuvent faire

- Passeport
- Citoyenneté
- Légalisation de documents
- Aide en cas de catastrophe naturelle
- Appui et aide en cas de décès
- Repérage de sources de renseignements sur les installations, les lois et règlements locaux
- En cas d'arrestation, demande d'un traitement équitable, communication d'information aux parents et amis et aide pour retenir les services d'un avocat
- En cas de condamnation, aide pour demander un transfèrement au Canada en vertu du Traité sur le transfèrement
- Prise de dispositions pour le virement de fonds par des parents ou amis en cas d'urgence
- Aide pour la recherche de personnes portées disparues, etc.
- Inscription des Canadiens à l'étranger

Comme tout étranger en France, vous devez vous conformer aux règles de votre pays d'accueil. Si vous séjournez plus de trois (3) mois en France, il est recommandé de vous inscrire officiellement auprès des services consulaires. Nous pouvons ainsi vous joindre rapidement en cas d'urgence. L'inscription est facultative, et les renseignements fournis ne seront jamais divulgués à aucun autre service du Gouvernement du Canada. Veillez particulièrement sur vos documents d'identité. Ne gardez jamais dans un même endroit votre passeport, vos billets d'avion, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurances. Vous risqueriez éventuellement de vous retrouver sans argent et sans papier d'identité.

Selon la nature de vos besoins, les services consulaires peuvent prévenir votre famille, vos amis ou vous mettre en contact téléphonique avec eux; vous fournir une liste d'avocats canadiens en France (voir la liste à la rubrique « Services juridiques », chapitre IV-B et chapitre V, annexe 4), et veiller à ce que vous soyez traité avec équité conformément aux normes du pays hôte.

- **Nous offrons une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il suffit de composer le numéro du standard téléphonique de l'Ambassade au 01.44.43.29.00**

□ **Ce que les services consulaires ne PEUVENT PAS faire**

- Organisation des voyages
- Demande de visas pour d'autres pays
- Aide à la recherche d'un emploi ; demande de permis ou de licences
- Transfert de fonds ou paiement de factures (médicales, hôtels, ...)
- Paiement de frais légaux ou des amendes
- Entreposage d'effets personnels ou recherche d'objets perdus
- Service de traduction
- Vous sortir de prison
- Vous représenter lors de procédures légales ou donnez des avis légaux
- Vous obtenir un traitement de faveur lors d'un séjour à l'hôpital, en prison ou lors de démêlés avec les autorités locales de nature privée
- Vous verser votre retraite ou vos rentes

□ Passeport

Demande de passeport ou renouvellement

Le passeport est valide pour une période maximale de 5 ans à compter de la date de délivrance. Pour entrer en France et pour en sortir, il faut avoir un passeport valide (voir page 25). Il constitue la meilleure preuve de votre identité. Assurez-vous qu'il est toujours valide et faites une photocopie de la page d'identification. Conservez-la séparément de l'original car, en cas de vol, de perte ou de détérioration, cette photocopie peut vous être utile.

Les formulaires de demande de passeport sont disponibles et imprimables via le site Internet de l'Ambassade : www.amb-canada.fr (aide aux canadiens) ou peuvent être demandés par courrier. Le formulaire et les documents dûment complétés peuvent nous être transmis par courrier. Les délais sont de 20 jours minimum ouvrables sur réception d'un dossier dûment complété. **Il n'est désormais plus possible d'ajouter les noms des enfants dans le passeport canadien de l'un des parents.** Depuis le 11 décembre 2001, le Bureau des passeports a adopté une politique de « une personne/ un passeport », une pratique recommandée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Cependant, les frais de passeport sont réduits pour les enfants de moins de 3 ans et les enfants de 3 ans et plus.

Le coût du passeport canadien pour un adulte est de **100\$ pour un passeport de 24 pages et de 105\$ pour un passeport de 48 pages** (ou l'équivalent en Euros). Pour un enfant de moins de 3 ans, le coût du passeport canadien est de **20\$ pour un passeport de 24 pages et de 22\$ pour un passeport de 48 pages** (ou l'équivalent en Euros), et pour un enfant de 3 à 15 ans, le coût est de **35\$ pour un passeport de 24 pages et de 37\$ pour un passeport de 48 pages** (ou l'équivalent en Euros). Ces frais sont payables par **chèque personnel** ou **mandat poste** à l'ordre de l'Ambassade du Canada. Ne pas envoyer d'espèces par la poste.

Certaines **modifications** peuvent être apportées au passeport : nom de femme mariée sur un passeport déjà établi au nom de jeune fille; prorogation de la validité d'un passeport émis pour une période limitée (moins de 5 ans). **Les frais pour ces changements sont de 12\$** (ou l'équivalent en Euros).

□ Citoyenneté

Demande de certificat de citoyenneté – Renouvellement ou remplacement

Les sociétés de transport aérien, (ferroviaire ou par autobus) sont tenues de s'assurer que tous leurs passagers à destination du Canada sont munis de preuves satisfaisantes de leur identité et de leur citoyenneté. Aux fins des voyages internationaux, le certificat de citoyenneté canadienne (carte de citoyenneté) assorti d'un passeport non canadien ne constitue pas une preuve fiable que le détenteur est citoyen canadien. **Le passeport canadien est le seul document d'identification fiable et reconnu universellement et qui prouve que vous avez le droit de rentrer au Canada.**

Une personne née à l'étranger avant le 15 février 1977, d'un père canadien marié ou d'une mère canadienne célibataire a droit à la citoyenneté canadienne. Elle doit obtenir un certificat de citoyenneté canadienne. Une personne née à l'étranger d'un parent canadien le ou après le 15 février 1977, est un Canadien de naissance et doit obtenir un certificat de citoyenneté canadienne.

Les formulaires de demande de certificat de citoyenneté ainsi que les renseignements pertinents sur la citoyenneté canadienne sont disponibles aux services consulaires. Le formulaire et les documents requis doivent nous être transmis par courrier.

Pour l'obtention d'un certificat de citoyenneté, les droits sont de **75\$** (ou l'équivalent en Euros) payables par **chèque personnel** établi sur une banque française ou **mandat poste** à l'ordre de l'Ambassade du Canada. Ne pas envoyer d'espèces par la poste. La demande de certificat de citoyenneté est transmise pour traitement au bureau de la citoyenneté à Sydney, Nouvelle-Écosse. **Les délais d'obtention du certificat sont de 9 à 12 mois.**

□ **Légalisation et attestation de documents**

Cette rubrique recouvre le type de demandes de documents et services pour lequel vous aurez à solliciter les services d'un agent consulaire, entre autres, pour l'obtention de documents destinés aux autorités françaises. Ces points sont détaillés un peu plus loin dans ce guide à la rubrique « Officialiser votre statut – Les démarches administratives ». Vous trouverez ci-après la **liste des attestations et certificats les plus demandés**:

- Attestation tenant lieu d'Acte de naissance;
- Attestation tenant lieu de Fiche d'état civil;
- Attestation tenant lieu de Fiche familiale d'état civil;
- Attestation tenant lieu d'Acte de naissance pour mariage uniquement;
- Certificat de coutume: atteste qu'un mariage célébré en France, conformément aux lois françaises, est considéré comme une forme valide de mariage au Canada. L'Ambassade émet exceptionnellement le certificat de coutume pour répondre aux exigences de l'administration française. Dans le cas de ressortissants canadiens divorcés ou veufs, l'Ambassade ne peut délivrer ce document. Il faut avoir recours aux services d'un avocat canadien en France pour obtenir ce certificat de coutume.
- Déclaration de célibat (déclaration sur l'honneur jointe au Certificat de coutume);
- Attestation certifiant qu'un citoyen canadien peut choisir de se faire connaître sous n'importe lequel des prénoms apparaissant sur son Acte de naissance canadien;
- Attestation qui précise que la publication des bans n'est pas obligatoire au Canada lorsqu'un Canadien se marie en dehors du Canada;
- Attestation certifiant que le service militaire est volontaire et non obligatoire au Canada;
- Déclaration sur l'honneur en remplacement d'un certificat de non-faillite et d'un extrait de casier judiciaire
- Déclaration de non tutelle et non curatelle – (PACS – Pacte civil de solidarité)

Les attestations doivent être rédigées et signées au bureau des services consulaires, et des frais sont exigés. L'assermentation et la légalisation de document sont également traitées. Les circonstances pour lesquelles vous devrez produire de telles pièces sont énoncées au chapitre IV: « Voyager, étudier, travailler et s'établir en France ». Vous pouvez également consulter le site Internet www.diplomatie.fr qui contient, à la page d'accueil, des informations de base sur la législation, les formalités préalables, le régime applicable selon le pays, les horaires, délais et tarifs du Bureau des Législations en France.

□ Urgences médicales

L'assistance en cas d'urgences médicales (accident, crime, maladie et hospitalisation) fait aussi partie intégrante du mandat des services consulaires, que ce soit pour l'éventuel accompagnement du malade, son rapatriement ou pour informer et entretenir des liens avec ses proches.

Les touristes canadiens qui voyagent à l'étranger sont couverts par l'assurance médicale provinciale pendant une période de trois (3) mois. Il y a une entente entre la France et le Québec qui permet une prise en charge par l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) en cas d'hospitalisation par le truchement de la Délégation Générale du Québec à Paris. Il y a également quelques médecins à Paris qui acceptent la carte RAMQ.

Nous recommandons aux Canadiens qui se déplacent en dehors du Canada de souscrire avant leur départ une assurance médicale personnelle complémentaire à l'assurance provinciale. Ayez sous la main toutes les précisions de votre contrat d'assurance. Demandez toujours une facture détaillée et fournissez des reçus originaux lors de vos demandes de remboursement.

Notez qu'en France, il faut généralement régler immédiatement le médecin, le laboratoire, la pharmacie, les radiographies, etc. Votre régime provincial d'assurance médicale au Canada devrait rembourser, au taux canadien, vos frais médicaux et hospitaliers sur présentation des factures. Pour les demandes de renseignement et de remboursement, vous trouverez les adresses des régimes médicaux des provinces au Canada dans l'annexe 3 à la fin de ce document.

□ Vol et perte de documents canadiens

Le seul document officiel qui peut être remplacé par les services consulaires est le passeport. Bien sûr, si vous êtes victime d'un vol ou si vous perdez vos documents officiels, comme le permis de conduire ou la carte d'assurance-maladie, vous pourrez bénéficier d'aide et de conseils mais, pour faire émettre de nouveaux documents, il faudra adresser vos demandes aux autorités provinciales pertinentes (voir coordonnées à l'annexe 3 à la fin du document).

□ Décès

Les services consulaires peuvent apporter soutien et assistance en fonction des choix de la famille à l'égard du décès, qu'il s'agisse de rapatrier, d'incinérer ou d'enterrer le corps.

□ Détention

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec les services consulaires ou demandez à quelqu'un de le faire pour vous. Si vous êtes arrêté ou détenu, vous pouvez faire appel aux fonctionnaires consulaires canadiens. Vous devez clairement exprimer une requête en ce sens aux autorités qui ont procédé à l'arrestation. Les renseignements que vous nous transmettez demeureront strictement confidentiels. Votre famille et vos amis ne seront informés que si vous en faites expressément la demande. Le cas échéant, les services consulaires s'efforceront de maintenir un lien entre vous et vos proches, et ainsi de vous tenir réciproquement informés.

Le Gouvernement du Canada fera tout en son pouvoir pour s'assurer que vous êtes traité de manière équitable conformément au système de justice pénal français. Toutefois, il ne peut s'immiscer dans le processus judiciaire local, ni demander pour vous un traitement de faveur qui influencerait sur le cours normal de la justice. Il ne peut ni déposer de caution, ni régler les honoraires d'avocat, ni payer les amendes. En revanche, les services consulaires peuvent se renseigner sur votre cas auprès des autorités et demander que votre affaire soit traitée dans des délais raisonnables. Ils sont également de bon conseil sur le choix d'un avocat spécialisé dans certains types de causes (voir la liste d'avocats dans l'annexe 4 « services juridiques » à la fin de ce document), mais ne peuvent recommander une personne en particulier. L'Ambassade n'a ni l'autorité ni le pouvoir de représenter le barreau en cas de litige. La décision de retenir les services de tel ou tel avocat vous appartient.

□ **Demande d'aide financière**

Si, durant votre séjour, vous êtes victime d'un vol ou de la perte de vos effets personnels dans lesquels se trouvaient, entre autres, votre carte de crédit et tout votre argent, les services consulaires peuvent, en cas d'urgence, prendre des dispositions pour aider votre famille (ou vos amis) à faire un virement de fonds.

Un autre moyen rapide pour recevoir de l'argent liquide en urgence consiste à vous adresser directement à la compagnie *Western Union/Transfert d'argent*, qui dispose de correspondants dans 70 pays. Il suffit de contacter un de vos proches et de lui faire déposer le montant requis dans l'une des agences affiliées à *Western Union* de sa région. Vous devriez être en mesure de disposer de la somme correspondante dans un très court délai. Des frais d'expédition sont exigés. Pour tout renseignement, composez le 0 825 00 98 98.

Service 24/24 : La personne contactée au Canada peut composer le 1-800-235-0000, donner son numéro de carte de crédit et l'argent sera transféré dans un bureau Western Union en France sans que la personne se trouvant au Canada n'ait à se déplacer.

□ **Vote à l'étranger**

Où que vous soyez de par le monde, vous pouvez voter à un scrutin fédéral pourvu que vous payiez qualité d'électeur et que vous rencontriez les critères d'admissibilité suivants:

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- résider à l'étranger depuis moins de cinq (5) années consécutives, depuis le dernier séjour au Canada;
- avoir l'intention de retourner vivre au Canada.

Vous pouvez vous inscrire en tout temps, même en période « hors élection », en complétant le formulaire « Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial » disponible aux services consulaires. Les pièces à joindre sont indiquées sur le formulaire d'inscription. Pour plus d'informations, consulter le site Internet : www.elections.ca

□ Extrait de casier judiciaire

IMPORTANT : Pour des raisons qui échappent à notre contrôle, la prise des empreintes digitales sera interrompue entre la mi-juillet et la mi-septembre

Les personnes qui souhaitent obtenir un extrait de casier judiciaire de la police canadienne doivent:

- Téléphoner à l'ambassade afin de prendre un rendez-vous au 01 44 43 29 00 pour la prise des empreintes digitales.
- Se présenter à l'Ambassade du Canada, située au 35 avenue Montaigne, 75008 Paris (métro:Franklin-Roosevelt ou Alma-Marceau). Un montant de 30€ par formulaire (en espèces seulement) sera demandé par la personne qui prendra les empreintes. Vous devrez également apporter avec vous une carte d'identité, passeport ou permis de conduire.
- Ce service est disponible **SEULEMENT LE JEUDI APRÈS-MIDI ENTRE DE 13H00 A 17H00** (fermé les jours fériés français et canadiens). Il est recommandé de téléphoner au standard de l'Ambassade au 01.44.43.29.00 le jour même où vous comptez vous y rendre, afin de vous assurer que le service sera bien offert ce jour-là.
- Après la prise des empreintes, le préposé signera le formulaire et vous le remettra. Vous devrez le compléter en vous assurant de bien remplir tous les champs: nom au complet, date de naissance, adresse de retour complète, raison de la demande. Une fois rempli, le formulaire doit être accompagné d'un chèque visé ou d'un mandat, libellé à l'ordre du Receveur Général du Canada, au montant de 25\$ CAD et posté avec une enveloppe-réponse à:

Gendarmerie Royale du Canada
Services de triage des dactylogrammes civils
C.P. 8885
Ottawa (Ontario) K1G 3M8 Canada
Site Internet : <http://www.rcmp-grc.gc.ca>

La Section des Affaires civiles de la G.R.C. administre plus de 15 000 demandes de vérification par mois. Le délai de traitement excède actuellement les 150 jours. Vous pouvez obtenir des renseignements au sujet de votre demande en composant le numéro suivant au Canada: 001-613-998-6362 ou encore en envoyant un courriel à l'adresse suivante : civilnps@rcmp-grc.gc.ca. L'Ambassade du Canada à Paris n'est pas en mesure de vous renseigner sur le cheminement de votre demande.

Les personnes qui n'habitent pas Paris ou sa banlieue doivent faire prendre leurs empreintes sur un formulaire C-216C (disponible à l'ambassade - envoi par la poste sur simple demande) par un service de police local qui offre des services de prélèvement d'empreintes digitales. Il faut toutefois se conformer aux instructions figurant sur le site Web de la GRC.

□ Inscription des Canadiens à l'étranger

Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) offre un service d'inscription consulaire aux Canadiens qui prévoient de vivre dans un pays étranger trois (3) mois ou plus. Le service est offert au cas où il faudrait contacter les Canadiens pour leur offrir des conseils à la suite d'une catastrophe naturelle, de troubles civils ou d'une situation d'urgence touchant un membre de leur famille au Canada. L'inscription n'est pas obligatoire et les renseignements personnels inscrits sur le formulaire d'inscription sont protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur les renseignements personnels*.

Veillez noter que l'inscription consulaire n'est valide qu'à votre arrivée au pays. Si vous présentez un formulaire d'inscription avant votre arrivée dans un pays étranger, vous devez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada auquel vous l'avez fait parvenir pour confirmer votre arrivée et demander à ce que votre inscription soit validée. Vous trouverez une liste des bureaux du gouvernement du Canada et des pays pour lesquels ils offrent des services consulaires à l'adresse : <http://www.voyage.gc.ca/main/foreign/fordest/foreign-clientview-fr.asp>

4. PUBLICATIONS DISPONIBLES AUPRÈS DES SERVICES CONSULAIRES

□ Publiées par le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

- ***Bon voyage, mais...***, renseignements aux Canadiens voyageant à l'étranger
- ***L'aide offerte aux Canadiens à l'étranger***
- ***Enlèvements internationaux d'enfants***, guide à l'intention des parents
- ***Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger***
- ***Voyager au féminin, Conseils à l'intention des Canadiennes qui partent en voyage***
- ***En route pour les États-Unis***, renseignements pour les Canadiens se rendant aux États-Unis
- ***La retraite à l'étranger***
- ***Travailler à l'étranger***, comment y voir clair
- ***Victimes innocentes...d'un tourisme odieux***

□ Publiées par Revenu Canada:

- ***Importation de véhicules automobiles au Canada***
- ***Je déclare***, renseignements sur les déclarations douanières en vue de votre retour au Canada
- ***Vous revenez vivre au Canada***, renseignements pour les non-résidents

□ Publiées par le Développement des ressources humaines Canada:

- ***Pension de retraite***, régime de pensions du Canada
- ***Prestation des survivants***, prestation de décès, d'orphelin, pension du conjoint survivant
- ***Prestations du Canada et de pays étrangers***, accords de sécurité sociale
- ***Tour d'horizon***, programmes du revenu-sécurité de la vieillesse, régime de pension
- ***Partage des crédits***, par suite d'un divorce ou d'une séparation
- ***Prestations d'invalidité***

Consultez aussi le site Internet suivant : http://www.voyage.gc.ca/main/pubs_menu-fr.asp

CONSULATS DU CANADA EN FRANCE ET MONACO

□ Mandat

Il est important de souligner que les représentations suivantes sont dirigées par un Consul honoraire. Il assure des **services d'urgence limités** sous la juridiction des services consulaires de l'Ambassade du Canada à Paris. Certes, il est là pour vous renseigner et vous aider mais ne peut pas, en général, émettre ou renouveler des documents officiels comme le passeport. C'est à Paris que se gère l'ensemble du fonctionnement et des activités des services consulaires.

Horaires: Service d'appel et d'accueil: ouvert généralement tous les matins du lundi au vendredi mais consulter aussi les horaires spécifiques. En dehors des heures de bureau, vous pouvez laisser un message sur un répondeur ou votre appel sera transféré à l'Ambassade du Canada à Paris.

□ Adresses en France

LYON

M. Michel Dubois
Consul honoraire
Consulat du Canada
21, rue Bourgelat
69002 Lyon
Téléphone: 04.72.77.64.07
Télécopie: 04.72.77.65.09
Courriel: consulatcanadalyon@wanadoo.fr
(Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30)

NICE

Mme Michèle Felizzola
Consul honoraire
Consulat du Canada
10, rue Lamartine
06000 Nice
Téléphone: 04.93.92.93.22
Télécopie: 04.93.92.55.51
Courriel: consulat.Canada.nice@wanadoo.fr
(Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30)

LILLE

Mme Marie Josée Aymé
Consul honoraire
Consulat du Canada
30, Avenue Émile Zola
59800 Lille
Téléphone: 03.20.14.05.78
Télécopie: 03.20.14.36.96
Courriel: consulatcanadalille@wanadoo.fr
(Du lundi au vendredi de 9h à 12h am)

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

M. Félix Park
Consul honoraire
Consulat du Canada
16, rue Jacques Debon,
B.P. 4370
97500 Saint-Pierre et Miquelon
Téléphone et télécopie: (508) 41.55.10
Courriel : cancons@cancom.net
(Du lundi au vendredi, de 14h à 17h)

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Mme Liliane Roy Brochu
Consul honoraire
Consulat du Canada, Palais de la Scala
1, avenue Henry Dunant – Bureau 1178
MC 98000 Monaco
Téléphone: 00.377.97.70.62.42
Télécopie: 00.377.97.70.62.52
Courriel: consul-canada@monte-carlo.mc
(Du lundi au vendredi de 9h à 12h am)

TOULOUSE

Dr. Pierre Paillé
Consul honoraire
Consulat du Canada
10, rue Jules de Rességuier
31000 Toulouse
Téléphone: 05.61.52.19.06
Télécopie: 05.61.55.40.32
Courriel: consulat.canada.toulouse@wanadoo.fr
(Du lundi au vendredi de 9h à 12h am)

III. LA FRANCE EN BREF

1. PROFIL

Superficie	551 500 km ²
Population	Environ 61,4 millions
Population de Paris	2 152 423
Climat	Tempéré
Langue	Français
Religion	Société laïque L'État ne reconnaît aucune religion officiellement et assure la pleine liberté religieuse
Économie	4 ^e puissance mondiale
Monnaie	L'Euro (€) est devenu la monnaie officielle de la zone Euro* le premier janvier 2002.
Gouvernement	République
Nature du régime	Démocratie
Président	Jacques Chirac
Premier Ministre	Jean-Pierre Raffarin
Capitale	Paris

Les données sur la France sont fournies par l' INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) – Dernier recensement: 1999 – Information sur Internet : [http ://www.INSEE.fr](http://www.INSEE.fr)

***Zone Euro** : ensemble économique formé par les onze pays ayant adopté l'Euro (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal)

2. GEOGRAPHIE ET CLIMAT

La France est située à mi-chemin du pôle nord et de l'équateur. Avec une superficie de 551 500 kilomètres carrés, elle est un peu plus petite que la province du Manitoba et équivalente à la moitié de la province de l'Ontario. Le pays est limité au nord-ouest par la Manche et la Mer du nord, au nord-est par la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, à l'est par la Suisse, au sud-ouest par l'Italie, au sud par la Méditerranée et l'Espagne, et à l'ouest par l'Atlantique.

La France est dotée de plusieurs fleuves dont les principaux sont la Seine, le Rhône, la Loire, la Garonne et le Rhin, qui forme, à l'est du pays, une frontière naturelle avec l'ouest de l'Allemagne sur une distance de près de 200 kilomètres. Les plaines et les plateaux occupent plus de la moitié de la superficie du pays. Les régions montagneuses comprennent les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, le Massif Central et le Jura.

La France jouit d'un climat tempéré et variable. Le Nord est plus frais et humide, tandis que le Sud, plus ensoleillé, est plus sec et doux. En général, le pays n'est pas aussi froid que le Canada

en hiver, sauf dans les régions montagneuses. La température varie entre 4 °C en hiver et 32 °C en été dans la région parisienne. Sur la Côte d'Azur, cette variation peut être de l'ordre de 9 °C en hiver et 35 °C en été.

3. POPULATION

Avec plus de 60 millions d'habitants, la France apparaît en Europe occidentale comme un pays relativement sous-peuplé. Ce faible peuplement est dû à une longue période de stagnation démographique du milieu du XIX^e siècle à la Deuxième Guerre mondiale.

Depuis longtemps la France est considérée comme une terre d'accueil où plusieurs populations étrangères se côtoient. Son taux d'immigration a toujours été relativement élevé. Environ 130 nationalités différentes y habitent. Un important pourcentage d'immigrés en provenance des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) s'est installé dans les régions industrialisées durant les années soixante. On retrouve aussi beaucoup de ressortissants francophones des autres pays d'Afrique, les liens historiques entre la France et ce continent ayant probablement facilité leur venue. Plus récemment arrivés, les Asiatiques qui, eux, ont établi résidence essentiellement en Île-de-France.

On peut prévoir que la réalisation de l'Union européenne favorisera davantage les mouvements de population entre les différents États membres et amènera peut-être de nouveaux migrants en France. L'abolition des frontières entre chacun de ces pays et la création d'une devise monétaire commune modifiera sûrement le paysage démographique actuel.

4. SYSTEME POLITIQUE

La France est une République régie par un pouvoir présidentiel et un régime parlementaire. Sa constitution stipule que «la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Les principes fondateurs de la pensée républicaine représentée par sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité » datent de la Révolution française en 1789. C'est à cette époque que la notion de droite et de gauche est apparue. Les monarchistes ayant pris place sur les bancs à droite du président de l'Assemblée tandis que les opposants se sont mis à gauche. Depuis, gauche et droite ont pris un sens politique. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, les partis politiques en France se regroupent sous l'une ou l'autre de ces deux bannières : la droite de tendance libérale et la gauche prônant un pouvoir de l'État plus interventionniste.

□ Les principaux partis politiques

Les partis de droite

UMP (Union pour un mouvement populaire)
UDF (Union pour la démocratie française)
FN (Front national)
RPF (Rassemblement pour la France)

Les partis de gauche

PS (Parti socialiste)
MRG (Mouvement des radicaux de gauche)
PC (Parti communiste)
Les Verts (écologiste)

□ Institutions politiques

Président de la République, élu pour 5 ans au suffrage universel, à la majorité absolue; si celle-ci n'est pas atteinte au premier tour, on procède à un deuxième tour de scrutin pour lequel seuls les deux candidats les plus favorisés demeurent en lice.

Premier Ministre, nommé (parmi les députés élus) par le Président de la République. Il dirige l'action du Gouvernement et est, avec lui, responsable devant le Parlement.

Gouvernement, membres nommés par le Président de la République sur proposition du Premier Ministre.

□ Différentes formations du Gouvernement

Conseil des Ministres : ensemble des membres du Gouvernement réunis sous la présidence du Président de la République.

Conseils Interministériels : groupes restreints présidés par le Premier Ministre comprenant les membres du Gouvernement intéressés par une question.

Parlement : comprend l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Assemblée Nationale : composée de 577 députés élus pour 5 ans au suffrage universel (siègent au Palais Bourbon).

Le Sénat : 321 sénateurs élus pour 9 ans au suffrage universel indirect, par un collège électoral composé des députés, conseillers généraux et délégués des conseils municipaux (siègent au Palais du Luxembourg). Renouvelable par tiers tous les trois ans.

Le Président exerce un pouvoir exécutif et le Premier Ministre un pouvoir législatif. Le chef de l'État n'a pas le droit d'intervenir au Parlement selon ce principe de séparation des pouvoirs. Le droit de vote et l'éligibilité des étrangers aux élections ne sont pas acquis en France. Seuls, les Français et Françaises majeurs (18 ans) inscrits sur les listes électorales de leur lieu de résidence ont le droit de vote. La consultation par référendum peut également se faire en France: le premier a eu lieu en 1791 et le vingt-sixième, relatif à la ratification de Maastricht (unification de l'Europe), date de 1992.

5. USAGES ET COUTUMES

Peut-être serez-vous tenté, dès votre arrivée, de répertorier, voire de juger, les multiples contradictions propres aux Français et à la France. Difficile certes d'échapper à ce réflexe mais un conseil, abstenez-vous des appréciations et des comparaisons faciles.

Vous êtes dans un pays différent, sur un autre continent et à la rencontre d'un peuple à la fois ancré dans la modernité et farouchement attaché à son passé, ses valeurs et ses coutumes. Prenez un peu de recul et laissez-vous, au contraire, séduire par la différence. Les Canadiens bénéficient ici d'une grande cote de popularité et les Français portent au Canada une affection particulière. Ce statut privilégié, couplé à une bonne dose d'humour, de patience et de désinvolture vous aideront sûrement à mieux profiter de votre séjour. Ces atouts vous serviront également face aux situations parfois complexes que vous devrez déjouer.

Les Parisiens vous sembleront souvent très pressés, stressés, voire agressifs. Rappelez-vous simplement que la densité de population par rapport à la surface occupée engendre une proximité qui explique et excuse en partie ces comportements. Rappelez-vous que Montréal compte 1 million d'habitants pour 158 km² tandis que Paris recense 2,2 millions d'habitants pour 105 km².

□ Vous familiariser avec des règles de conduite au quotidien

Le système hiérarchisé et l'image sociale dans la vie courante comme dans le milieu professionnel commandent un certain code de conduite. Ici, on ne s'appelle pas par son prénom et on évite de tutoyer d'emblée même chez les jeunes. Le « vouvoiement » marque une certaine distance tandis que le « tutoiement » est réservé aux proches. Il reste aussi d'usage de précéder le nom de ses interlocuteurs de madame ou monsieur.

En France, au restaurant comme à l'hôtel, un service de 15% est inclus dans le prix facturé au client. Toutefois, en fonction de la qualité de la prestation, on offrira un pourboire additionnel en supplément. C'est une pratique, non une obligation. En revanche, au livreur, au coiffeur comme au chauffeur de taxi, un pourboire de 5 à 10% reste de mise.

Les Canadiens parlent aisément d'argent et n'éprouvent en général aucune difficulté à divulguer le montant de leur salaire. Il n'est pas d'usage en France d'en faire autant. Les sujets de discussion relèvent plus de la famille, des origines et des intérêts culturels et sociaux que des questions matérielles. A l'entrée des lieux publics et des commerces comme le bistro, la boulangerie et la pharmacie, ne soyez pas surpris d'entendre "bonjour monsieur" ou "madame". La coutume veut que tous se saluent à l'entrée de ces établissements.

La notion de temps et d'horaire en France s'appréhende de manière différente par rapport au Canada. Ici, le temps n'est pas comptabilisé et n'a pas toujours de sens rationnel et rentable. On aime discuter, prendre le temps qu'il faut pour déjeuner, le midi et la pause-café. Ces moments rituels font partie de la tradition française tout comme les retards. Évidemment, les Français peuvent être ponctuels quand la nature du rendez-vous l'exige. Mais disons simplement que les horaires restent plus souples. Quitter son bureau à 19 ou 20 heures n'est pas exceptionnel, prendre 1h30 à 2 heures pour déjeuner, le midi, non plus.

L'attachement aux conventions, aux formalités tout comme aux coutumes et habitudes du quotidien n'ont pas entravé l'évolution de la France. Au contraire, quatrième puissance économique et première destination touristique mondiale, ce pays reste à la fine pointe de la modernité. Tout le charme de la France réside d'ailleurs dans ce mélange dosé entre sa fidélité aux valeurs du passé et son ambition à demeurer une société d'avant-garde, tant au point de vue économique que culturel.

6. LANGUE

La langue française est dérivée du latin populaire, transporté en Gaule par les légionnaires romains, et modifiée par une évolution de vingt siècles. Elle est la langue maternelle de 63 millions d'Européens: Français, Belges, Suisses, Luxembourgeois, Monégasques et Andorrans. Le français est aussi la langue officielle de 31 pays d'Afrique et la langue de partage de 52 États et Gouvernements. Il est couramment parlé au Maghreb et au Liban. Toutefois, il faut savoir que les anglicismes l'envahissent de plus en plus par le biais de la publicité, du commerce et de la technologie.

La connaissance du français est essentielle si vous désirez résider ici et vous intégrer, et souhaitable si vous parcourez la France en tant que touriste.

7. RELIGION

Depuis la loi de 1905 séparant l'Église et l'État, celui-ci ne reconnaît aucune religion officielle, ne verse ni salaire ni subvention à aucun culte et assure la pleine liberté religieuse. L'article 2 de la Constitution de 1958 qualifie la France de «République laïque». Les écoles publiques sont non confessionnelles.

Vous trouverez en France des églises catholiques et orthodoxes, des temples protestants, des mosquées et des synagogues, et chacun est libre de pratiquer le culte de son choix. Vous trouverez en annexe 4 sous lieux de cultes quelques adresses à Paris. Pour obtenir de plus amples informations et les coordonnées des autres lieux de culte correspondants, à Paris et en province, vous pourrez communiquer avec ces institutions.

8. MONNAIE, OPERATIONS BANCAIRES ET COÛT DE LA VIE

Le 1^{er} janvier 1999, l'Euro est devenu la monnaie unique et officielle d'onze pays européens incluant la France. Depuis cette date, les paiements entre les banques s'effectuent en Euros. De plus, la dette de l'État et le cours des actions et obligations sont, depuis le 1^{er} janvier 1999, exprimés en Euros. La valeur de l'Euro a définitivement été fixée à 6.55957 francs.

L'introduction des pièces et billets en Euros se fait depuis le 1^{er} janvier 2002. En parallèle, les francs sont progressivement retirés de la circulation et n'auront plus cours légal à partir du 1^{er} juillet 2002. Depuis le 15 février 2002, toutes les formes de paiements ne s'effectuent qu'en Euros.

- L'Euro (€) se divise en 100 centimes.
- On retrouve des pièces de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 centimes; de 1 et 2€.
- On retrouve des billets de 5€, 10€, 20€, 50€, 100€, 200€ et de 500€.

Pour obtenir des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Euro, consultez les sites Internet suivants:

<http://www.finances.gouv.fr>
<http://www.euro.gouv.fr>
<http://europa.eu.int/euro/entry6.html>
<http://www.banqueducanada.ca>

La valeur du dollar canadien en Euros peut fluctuer d'un jour à l'autre. Les devises canadiennes, les chèques de voyage canadiens et les chèques personnels tirés sur une banque canadienne ne sont ni généralement ni facilement négociables en France. Mieux vaut vous munir de chèques de voyage en Euros encaissables dans certaines banques et dans les bureaux de change. La carte de crédit Carte Bleue/Visa est très largement utilisée et est acceptée par la majorité des commerçants. De nombreuses agences bancaires sont équipées de distributeurs automatiques de billets et acceptent les cartes étrangères avec code d'identification secret. Un panneau indique alors les cartes acceptées par le distributeur.

Il faut noter que le coût de la vie en France est nettement supérieur à celui du Canada. Il varie entre 30 et 40% de plus, taxe de vente incluse en général.

9. VIE SOCIALE ET TOURISME

La France, riche d'histoire et de vestiges du passé, offre de larges possibilités d'activités sociales et culturelles ainsi que de parcours touristiques. La liste des lieux à visiter ou à fréquenter est trop vaste, subjective et particulière à chaque ville et région pour en brosser ici un tableau fidèle à la réalité. Il suffit de noter que la France est dotée d'une chaîne de services publics chargée de l'accueil et de l'information touristique sur l'ensemble du territoire national: les syndicats d'initiative et offices de tourisme.

Une trentaine de syndicats d'initiative et offices de tourisme effectuent des réservations hôtelières pour la chaîne "Accueil de France". Pour de plus amples informations sur ce service, veuillez vous adresser à la:

Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FNOTSI)
280, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Téléphone : 01.44.11.10.30
Télécopie : 01.45.55.99.50
Horaires : de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi
Site Internet : www.tourisme.fr

L'Office de Tourisme de Paris assure également un service d'accueil, de renseignements, de réservations hôtelières, de ventes d'excursions et de documentation touristique sur Paris. L'Office vend également quelques guides sur l'Île-de-France

Office de Tourisme de Paris
Téléphone: 0 892 68 3000
Site Internet : www.parisinfo.com

Sept (7) bureaux d'accueil, dont voici deux adresses :

Pyramides
25 rue des Pyramides
75001 Paris
Métro Pyramides
Ouvert de 10h00 à 19h00 du lundi au samedi

Tour Eiffel
Entre Les piliers est et nord
Métro Bir-Hakem
Ouvert 7 jours sur 7, du 25 mars au 31 octobre de 11h00 à 18h00, sauf le 1^{er} mai.

À titre indicatif, quelques titres de brochures touristiques figurent à la fin de ce guide à la rubrique « Bibliographie » du chapitre V.

IV. VOYAGER, ÉTUDIER, TRAVAILLER ET S'ÉTABLIR EN FRANCE

Les renseignements sous ce chapitre vous sont fournis à titre d'information. Ils ont été obtenus et vérifiés auprès des différents organismes et sites Internet qui sont cités tout au long des pages qui suivent. Toutefois, il vous appartient de vérifier l'exactitude et la mise à jour de ces informations qui peuvent être modifiées en fonction des lois et règlements du pays.

A. OFFICIALISER VOTRE STATUT – LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

1. DOCUMENTS LES PLUS FRÉQUEMMENT EXIGÉS

La plupart de vos démarches administratives en France nécessiteront des justificatifs d'identité, de domicile, de diplômes, etc. Voici les documents qui sont généralement requis:

- **Pièce d'identité avec photo** : carte d'identité, passeport, permis de conduire;
- **Attestation de domicile** : contrat de location, quittance de loyer, facture d'électricité/gaz ou de téléphone;
- **Copie de vos diplômes** (certifiée conforme) et de votre *Curriculum vitae*;
- **Quelques photos d'identité**;
- **Garanties de ressources financières** : attestation d'un compte bancaire en France spécifiant le numéro de compte et la somme disponible sur le compte – ou lettre de la banque qui certifie que le compte est approvisionné régulièrement – ou – lettre notariée d'un parent ou garant attestant du support financier dans le cas d'étudiant ou de non-salarié, par exemple.

En France, il est indiqué de toujours porter sur vous un justificatif d'identité ainsi que votre titre de séjour. Vous aurez souvent à les présenter pour accéder à certains établissements publics ou entreprises privées, ou tout simplement pour régler par chèque bancaire le montant de vos achats.

Si vous êtes victime du vol de vos documents d'identité, vous devez impérativement le déclarer au service de police de votre lieu de résidence. L'attestation qui vous sera remise vous permettra d'être en règle en attendant l'émission de nouvelles pièces.

2. CONDITIONS D'ENTRÉE

Pour entrer en France, les citoyens canadiens doivent être munis d'un passeport en cours de validité. Celui-ci devrait avoir une validité de 3 mois après la date prévue de départ. Nous vous recommandons toutefois de vous assurer que votre passeport ait une validité de 6 mois. Beaucoup de pays exigent une période de 6 mois comme condition d'entrée ou d'obtention de visa.

Les Canadiens n'ont pas besoin de visa pour des séjours touristiques de 3 mois ou moins. Un visa est cependant requis pour tout séjour de plus de 3 mois. Un visa est aussi exigé si vous voulez étudier ou travailler en France. Veuillez consulter l'ambassade ou le consulat de France dans votre pays de résidence (voir la liste des consulats français annexe V).

Si vous souhaitez travailler, étudier ou vous établir en France et n'avez pas de visa, les autorités françaises vous demanderont de déposer une demande de visa au Canada. **Cette démarche doit être effectuée obligatoirement dans le pays de résidence avant de venir en France. L'Ambassade ne peut intervenir dans de tels cas.**

Le détenteur d'un visa de long séjour doit demander une **carte de séjour temporaire** le plus tôt possible après la date d'arrivée en France, préférablement dans les huit (8) jours qui suivent.

Les étrangers qui sont venus en France soit comme étudiants soit pour y exercer, à titre temporaire, une activité professionnelle, doivent être titulaires d'une carte de séjour temporaire.

**L'Ambassade du Canada n'a ni l'autorité, ni le pouvoir, d'intervenir au nom d'un ressortissant canadien auprès des autorités et administrations françaises pour l'obtention ou la modification d'un titre de séjour.
Les étrangers doivent se conformer à la réglementation du Gouvernement français en matière de visa. Consulter le site www.service-public.fr**

3. TITRES DE SÉJOUR

Les autorités françaises délivrent 2 types de titres de séjour aux étrangers en fonction de leur statut: **la carte de séjour temporaire** ou la **carte de résident**. Ces titres sont émis aux requérants de 18 ans et plus (à partir de 16 ans pour les jeunes étrangers autorisés à travailler). Les parents de jeunes de moins de 18 ans doivent obtenir pour leurs enfants un visa de long séjour avant de venir en France.

Les demandes de titres de séjour s'effectuent auprès de la Préfecture de votre département. Les résidents de Paris doivent se présenter soit à la Préfecture de police, soit au Centre de réception des étrangers de leur arrondissement. Pour connaître l'adresse où vous devez vous adresser, veuillez contacter directement la:

Préfecture de police – Service des étrangers

1, rue de Lutèce (Place Louis Lépine)

75195 Paris RP (adresse postale)

75004 Paris (*Métro: Cité*)

Téléphone: 01.53.71.51.68

Renseignements et accueil: de 9h00 à 16h30 du lundi au vendredi

En province et dans les départements de la région parisienne, les demandes de titres de séjour se font, soit à la préfecture ou dans les sous-préfectures du département, soit auprès des autorités locales. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au commissariat de police ou à la mairie de votre lieu de résidence. N'oubliez pas de consulter le site Internet : www.service-public.fr

□ **Carte de séjour temporaire**

La demande de carte de séjour temporaire s'effectue auprès de la Préfecture de police de votre lieu de résidence, préférablement dans les huit (8) jours qui suivent l'arrivée en France, et prend généralement la forme d'une vignette apposée sur le passeport. **La carte de séjour temporaire** est valable six (6) mois et renouvelable. Il existe plusieurs catégories de cartes de séjour temporaire: *salarie, visiteur, profession non-salarie, vie privée et familiale, scientifique, profession artistique et culturelle, étudiant*. Quand les autorités préfectorales ne délivrent pas immédiatement ce titre de séjour, elles peuvent émettre l'autorisation temporaire « *récépissé de demande de carte de séjour* » valable pour trois (3) mois. Ce document doit être conservé jusqu'à l'obtention de la carte de séjour temporaire. Un examen et des tests médicaux de laboratoire sont également requis.

La demande de **carte de séjour temporaire salarié** ne peut s'effectuer en France qu'après avoir suivi les étapes ci-après:

- prospecter un employeur potentiel,
- obtenir une promesse d'embauche sous forme de lettre,
- recevoir, auprès du Consulat français du lieu de résidence au Canada, l'autorisation du Ministère du Travail et le visa de long séjour.

Il est important de noter que l'employeur devra demander l'autorisation d'embaucher un étranger auprès de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Seul l'employeur peut faire cette démarche préalable. Le dossier sera ensuite traité par l'Office des migrations internationales (OMI) qui transmettra la réponse au Consulat français du lieu de résidence au Canada. L'OMI est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique de l'État en matière d'entrée et de travail des étrangers en France. Il applique la procédure en liaison avec les consulats français et la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle mais n'a pas le pouvoir d'émettre l'autorisation de travail. Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées, veuillez communiquer avec:

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
109, rue Montmartre
75084 Paris Cedex 02

Service de la main-d'œuvre étrangère

Téléphone: 01.44.76.69.30
Télécopie : 01.42.36.15.83
Horaires: du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Office des migrations internationales (OMI)

44, rue Bargue, 75015 Paris
Téléphone: 01.53.69.53.70
Télécopie : 01.53.69.53.69
Courriel : www.omi.scom@wanadoo.fr
Site internet : www.omi.social.fr
Horaires: du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
(accueil sur rendez-vous seulement)

Arrivé en France en possession de votre visa de long séjour ainsi que de votre autorisation de travail, vous devrez soumettre à la préfecture les documents suivants pour obtenir votre carte de séjour temporaire:

- **Passeport valide et visa de long séjour;**
- **3 photos en noir et blanc** de type passeport (3,5cm X 4,5cm);
- **Garanties de ressources financières** (attestation bancaire ou lettre de parent ou garant);
- **Attestation d'assurance médicale**
- **Certificat médical** rédigé par un médecin et approuvé par le Consulat français
- **Attestation de domicile** (quittance de loyer, contrat de location, facture d'électricité/gaz ou de téléphone);
- **Pour les étudiants** : lettre de pré inscription ou d'admission et attestation d'un compte bancaire en France, - lettre d'équivalence d'un organisme officiel au Canada (Consulat français au Canada) – garantie de ressources d'un minimum de 400€ par mois;
- **Pour les salariés** : contrat de l'employeur – OMI;
- Enveloppe de retour dûment affranchie et pré adressée.

La demande de renouvellement de la carte de séjour doit être faite deux (2) mois avant sa date d'expiration en présentant les justificatifs de situation en France (domicile, ressources financières, paiement des impôts, etc.). Si les autorités préfectorales refusent le renouvellement, vous devrez quitter la France dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision écrite du refus de renouvellement. Après trois (3) ans de résidence continue en France, le détenteur d'une carte de séjour temporaire *salarie* peut déposer une demande de carte de résident auprès de la préfecture.

La carte de séjour temporaire s'applique également dans le cas du **regroupement familial** lorsqu'une personne étrangère fait venir son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans. Il faudra alors justifier d'une situation stable (professionnelle et financière), d'un logement correct et d'une installation régulière en France.

Le ressortissant étranger qui épouse un(e) ressortissant(e) reçoit de plein droit une carte de séjour temporaire *vie privée et familiale*, à la seule condition d'être régulièrement en France, c'est-à-dire sous couvert de son passeport en cours de validité pour les ressortissants canadiens qui ne sont pas soumis à l'obligation d'un visa de court séjour.

□ Carte de résident

La **carte de résident** concerne plus particulièrement les étrangers qui souhaitent résider de façon durable en France. Elle est délivrée de plein droit après dix (10) années consécutives de séjour régulier (sauf pour les étudiants), ou après cinq (5) années seulement pour les personnes titulaires d'une carte de séjour annuelle portant la mention *vie privée et familiale*.

4. ÉTUDIANTS

Tout étudiant étranger de 18 ans et plus doit être titulaire d'une carte de séjour temporaire et, avant son arrivée sur le territoire français, d'un **visa d'étudiant**. Les parents de jeunes de moins de 18 ans doivent obtenir pour leurs enfants un visa de long séjour avant de venir en France. La demande de visa d'étudiant s'effectue auprès du Consulat français du lieu de résidence Canada (voir liste en annexe au chapitre V) plusieurs mois avant leur départ. Les documents suivants sont nécessaires pour l'obtention du visa au Canada et de la carte de séjour temporaire en France:

- **Lettre d'admission:**
Attestation de pré inscription : dans le cas d'une première inscription auprès d'un établissement d'enseignement français, école ou université
ou *Certificat d'inscription* ou *Autorisation d'inscription*, en fonction du type et niveau d'études;
- **1 copie certifiée conforme du relevé de notes;**
- **Attestation d'équivalences** (si besoin) délivrée par un organisme officiel (Consulat français au Canada);
- **1 certificat ou extrait original d'acte de naissance;**
- **1 copie du passeport** avec, le cas échéant, le visa bien visible;
- **3 photos en noir et blanc** de type passeport (3,5cm X 4,5cm);
- **Garanties de ressources financières** d'un minimum de 400€ par mois (attestation bancaire ou lettre de parent ou garant);
- **Attestation d'assurance médicale**
- **Certificat médical** rédigé par un médecin et approuvé par le Consulat français;
- **Attestation de domicile** (contrat de location, quittance de loyer, facture d'électricité/gaz ou de téléphone).

Ajoutons aussi que la préfecture exigera une preuve d'inscription à temps complet pour délivrer ce titre de séjour, à savoir le formulaire de pré inscription indiquant clairement les horaires ainsi que le nombre d'heures de cours. Le minimum requis est de 20 heures par semaine de cours en langue française. Les auditeurs libres et étudiants en cours du soir ne sont pas éligibles.

Pour renouveler sa carte de séjour temporaire, l'étudiant doit attester que son compte bancaire en France a été suffisamment approvisionné durant l'année précédente par des fonds en provenance du Canada.

Certaines compagnies d'assurance proposent une couverture médicale spécialement adaptée aux étudiants et aux étrangers, tel que Assistance Étudiants (voir Annexe 4 : adresses utiles). Cette assurance est reconnue par la Préfecture de Police pour votre dossier de demande de carte de séjour.

□ **Travail à temps partiel durant les vacances scolaires**

Ci-après, les catégories d'étudiants étrangers qui peuvent travailler en France en période de vacances scolaires:

- **Les étudiants qui poursuivent des études supérieures** (universités, établissements d'enseignement supérieur, facultés, grandes écoles, écoles de préparation aux grandes écoles);
- **Étudiants de 16 ans et plus** d'écoles secondaires ou techniques;
- **Étudiants de 14 et 15 ans** (pour effectuer des petits travaux seulement)

Le travail durant les vacances scolaires ne doit pas excéder 3 mois et doit s'exercer entre le 1^{er} juin et le 31 octobre. En ce qui concerne les vacances de Noël et du printemps, le maximum de jours de travail autorisé pour chaque période est de 15 jours. Dans le cas des 14 et 15 ans, la limite est fixée à la moitié de leurs vacances scolaires.

□ **Autorisation provisoire de travail durant l'année d'études**

Durant la deuxième année d'études en France, les ressortissants étrangers poursuivant des études supérieures peuvent travailler à temps partiel pourvu que ce travail soit exercé pendant la période d'études. Toutefois, les étudiants d'écoles secondaires ou techniques ne peuvent se prévaloir de cette autorisation tout comme les bénéficiaires de bourses. L'autorisation provisoire de travail n'est généralement accordée qu'aux étrangers ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour poursuivre leurs études. Ce permis est valable 3 mois et renouvelable sur présentation des documents qui attestent de la poursuite des études.

Les étudiants canadiens doivent présenter leur demande d'autorisation provisoire de travail à la Direction départementale du Travail, Service de la Main-d'œuvre étrangère du département de leur lieu d'études. En région parisienne, les demandes doivent être adressées au:

Service de la Main-d'œuvre étrangère
127, boulevard de la Villette
75010 Paris
Téléphone: 01.44.84.42.86
Télécopieur : 01.44.84.42.16
Horaires: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les documents à fournir à l'appui de ces deux types de demandes:

- **Carte de séjour** en cours de validité;
- **Carte d'étudiant** émise par un établissement d'enseignement français;
- **Lettre de l'employeur** indiquant le nom et l'adresse de l'étudiant, description de l'emploi, montant du salaire, heures de travail à effectuer, durée de l'embauche et adresse de l'employeur;
- **Lettre des parents qui autorisent à travailler**, pour les étudiants de moins de 18 ans d'écoles secondaires ou techniques, et de 14 et 15 ans (ces derniers doivent également démontrer que leurs parents résident en France);
- **Certificat de scolarité tenant lieu de carte d'étudiant**, dans le cas des étudiants d'écoles secondaires ou techniques.

5. AUTRES STATUTS (stages, chantiers, travail saisonnier, travail au pair)

Tout étranger de 18 ans et plus qui souhaite séjourner en France pour plus de trois (3) mois doit être titulaire d'une carte de séjour temporaire et muni, préalablement à son arrivée sur le territoire français, d'un visa de long séjour.

□ **L'Accord cadre sur la mobilité et les échanges de jeunes (octobre 2003)**

L'Accord cadre sur la mobilité et les échanges permet de favoriser la mobilité des jeunes de toutes les catégories socioprofessionnelles, notamment des stagiaires, des jeunes travailleurs et des jeunes professionnels et d'assouplir les procédures administratives qui régissent ces échanges. Il est maintenant possible pour les jeunes canadiens et français :

- d'effectuer un stage dans le cadre d'un programme d'études avec convention tripartite (étudiants, établissement d'étude, entreprise) (maximum 12 mois) ;
- d'effectuer un stage sur la base d'un contrat de travail entre le jeune et l'employeur qui permettra d'acquérir une expérience liée aux études ou à la formation, pendant ou en fin d'études, avec convention bipartite (jeune et entreprise) (maximum de 12 mois) ;
- d'obtenir un emploi de courte durée dans l'autre pays pendant les vacances (maximum de 3 mois) ;
- d'obtenir un contrat de travail, à titre de jeunes professionnels, afin d'approfondir leurs connaissances de la langue, de la société, de la culture de l'autre pays et d'acquérir une expérience internationale (maximum de 18 mois);
- de partir à la découverte de l'autre pays tout en étant autorisés à travailler pour compléter leurs ressources (maximum de 12 mois).

Les visas livrés aux étudiants inscrits dans un programme d'études, ou désirant poursuivre une partie de leurs études dans l'autre pays dans le cadre d'une entente interinstitutionnelle, ne seront pas émis sous l'Accord cadre.

Les organismes responsables des programmes d'échanges sont maintenant en mesure de concentrer leurs efforts sur la qualité des services offerts, sur le renforcement de partenariats avec leurs homologues dans l'autre pays et sur l'identification de stages et d'emplois pour les participants.

Les citoyens canadiens peuvent trouver plus d'informations sur cet accord, consulter les sites Internet suivants :

www.ambafrance-ca.org

□ **Programme Vacances-Travail pour les Canadiens**

« Programme Vacances-Travail » est ouvert aux Canadiens de 18-30 ans désireux de séjourner en France pour une période pouvant aller jusqu'à un (1) an et d'y occuper un emploi. Ces jeunes doivent obtenir un visa de long séjour avant leur départ du Canada auprès des Services de l'Ambassade de France à Ottawa ou à l'un des 5 consulats français au Canada : Moncton, Montréal, Québec, Toronto et Vancouver.

Les formulaires de demande de visa peuvent être obtenus auprès de l'Ambassade de France et des consulats français au Canada, ou par téléchargement à partir de leur site Internet <http://www.ambafrance-ca.org> que nous vous invitons à consulter. Une fois complété, le formulaire doit être envoyé aux représentants consulaires français avec deux (2) photos et le passeport du demandeur. Les demandeurs de visa doivent joindre un document attestant qu'ils ont les ressources financières nécessaires pour subvenir à leurs besoins pour une période d'au moins trois (3) mois (environ \$1000.00 / mois) et qu'ils détiennent une assurance responsabilité civile valable en France pour la durée totale de leur séjour. Un visa de longue durée sera alors apposé dans le passeport du candidat canadien ayant satisfait ces exigences. Ce visa permettra plusieurs entrées sur le territoire français.

Les Canadiens ainsi munis et qui se trouvent un emploi en France doivent alors aller dans un bureau de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle avec leur offre d'emploi pour y obtenir un permis de travail. Une fois la demande de permis effectuée, le candidat peut déjà commencer à travailler, même s'il n'a pas encore obtenu son permis.

Nous recommandons aux détenteurs du visa français de longue durée de contacter le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) de Paris à leur arrivée. Le CIDJ pourra les aider avec les différentes questions administratives. Ils peuvent également renseigner ou aider les employeurs qui désireraient embaucher des Canadiens dans le cadre du PVT.

CIDJ – Centre d'information et de la documentation jeunesse
101 quai Branly
75015 Paris
Téléphone : 0 825 090 630 (du lundi au vendredi)
Télécopie : 01.40.65.02.61
Courriel : cidj@cidj.com
Site Internet : www.cidj.com

www.ambafrance-ca.org
www.Amb-canada.fr (sous aide aux canadiens)

N.B. : L'accord Vacances-Travail n'est pas destiné aux groupes d'étudiants des institutions académiques qui organisent des séjours temporaires au Canada dans le cadre de leurs cursus académiques.

□ Stages

De plus en plus de jeunes stagiaires étrangers viennent en France à des fins de formation et de perfectionnement professionnel ou linguistique et occupent un emploi rémunéré en entreprise dans le cadre d'échanges ou d'accords de stage pour une période qui ne dépasse généralement pas 18 mois. Le Consulat français de votre lieu de résidence, l'Office des migrations internationales (OMI) peuvent fournir des conseils utiles pour constituer un dossier et rechercher un stage.

Des accords de stages professionnels gérés par l'OMI ont été conclus entre la France et le Canada. L'OMI diffuse l'offre et la demande et assure, en liaison avec ses partenaires à l'étranger, les formalités administratives entre les pays. Les stagiaires sont salariés et rémunérés, ils bénéficient de la protection sociale du pays d'accueil ou des dispositions de conventions bilatérales de Sécurité sociale. Pour plus d'information, prière de contacter:

L'Office des migrations internationales (OMI)
44, rue Bague
75015 Paris
Téléphone: 01.53.69.53.70
Télécopie: 01.53.69.53.69
Courriel : omi.scom@wanadoo.fr
Site Internet : www.omi.social.fr
Horaires: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi
(accueil sur rendez-vous seulement)

□ Chantiers et travail saisonnier

Une douzaine d'associations chapeautées par COTRAVAUX proposent des **chantiers de jeunes travailleurs bénévoles** en France. Ces chantiers de travaux non qualifiés ou semi qualifiés se déroulent habituellement en été en échange du gîte et du couvert. Il s'agit, entre autres, de projets collectifs dans les secteurs de l'agriculture, l'environnement, l'artisanat, l'archéologie et la restauration de monuments. Pour en savoir plus sur ces associations et les formalités administratives à remplir, vous pouvez communiquer avec:

COTRAVAUX

11, rue de Clichy

75009 Paris

Téléphone: 01.48.74.79.20

Télécopie: 01.48.74.14.01

Courriel : information@cotravaux.org

Les renseignements sur les divers **travaux saisonniers rémunérés** (vendanges, colonies de vacances, etc.) sont disponibles auprès du:

CROUS (Centre régional des œuvres Universitaires et scolaires) *Vie matérielle de l'étudiant: logement, bourses, travail, etc.*
39, avenue Georges Bernanos
75231 Paris Cedex 05
Téléphone: 01.40.51.36.00
Site Internet : www.crous-paris.fr

CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse)
101, quai Branly
75015 Paris
Téléphone: 0 825 090 630
Courriel : cidj@cidj.com
Site Internet : www.cidj.com

□ Vendanges

Depuis le début des années 1980, les associations France-Québec et Québec-France coordonnent leurs efforts pour la bonne réalisation du programme « Vendanges » en France. C'est l'Association Québec-France, dont le siège social se situe à Québec, qui s'occupe du recrutement des candidats. Les étudiants québécois doivent s'y inscrire, remplir les formalités et rencontrer les exigences du programme. L'Association France-Québec à Paris se charge pour sa part d'entrer en relation avec les viticulteurs, qui lui transmettent leur contrat de travail. Elle procède ensuite au jumelage des vendangeurs avec les viticulteurs, puis présente les demandes de permis de travail aux Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des régions viticoles concernées, qui lui retournent les Autorisations Provisoires de Travail (APT) des participants.

Les étudiants québécois assistant à une séance d'information avant leur départ du Québec, ainsi qu'à leur arrivée en France. Ils se voient alors remettre une pochette contenant tous les renseignements dont ils ont besoin (coordonnées du viticulteur, date des vendanges, numéro d'APT, etc.). Les vendangeurs québécois sont obligatoirement nourris et logés par leur viticulteur, et leur rémunération est d'environ 38€ par jour. Attention : les APT sont nominatives, c'est-à-dire qu'elles concernent un vendangeur chez un viticulteur et n'autorisent aucune permutation. Si les participants souhaitent faire des deuxièmes vendanges, ils doivent refaire une demande d'APT auprès de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle concernée en suivant les procédures du programme « Stage Professionnel Québécois ».

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la rubrique « programme vendanges » du site Internet de l'Association Québec- France : www.quebecfrance.qc.ca

□ **Stage professionnel**

Un étudiant québécois qui ne souhaite pas faire les vendanges par l'intermédiaire du programme « Vendanges » en France doit s'inscrire au programme « Stage Professionnel Québécois ». Il doit trouver lui-même son viticulteur, puis présenter un dossier à l'Association Québec-France ou à l'Association France-Québec (s'il est déjà en France). L'étudiant québécois doit ensuite faire ses propres démarches auprès de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle concernée pour obtenir son APT. Attention : un étudiant québécois ne peut pas être plus de trois (3) mois sur le territoire français en tant que touriste.

□ **Travail au pair (stagiaire en aide familiale)**

Les programmes de stage en aide familiale s'adressent aux non francophones et visent à donner à l'étudiant étranger la possibilité de perfectionner et de pratiquer la langue française. Ces stagiaires doivent être étudiants en France et âgés de plus de 18 ans et de moins de 30 ans. Le travail au pair s'exerce en échange du gîte et du couvert et d'une petite rémunération (183€ par mois environ). Il comporte des tâches d'aide à l'entretien ménager, à la préparation des repas et à la garde d'enfants. Pour être éligible à ce programme de travail au pair, le stagiaire est tenu d'habiter avec la famille d'accueil pour une période de 3 mois minimum et de 18 mois maximum. Les organismes suivants peuvent dispenser conseils et aide en recherche de travail au pair moyennant des frais d'inscription;

Accueil familial des jeunes étrangers
23, rue du Cherche-Midi
75006 Paris
Téléphone: 01.42.22.50.34
Télécopie: 01.45.44.60.48
Courriel : accueil@afje-paris.org

Institut catholique
21, rue d'Assas
75270 Paris cedex 06
Téléphone: 01.44.39.52.00
Télécopie: 01.44.39.52.48
Courriel : ilcf@icp.fr

A.C.S.J.F. (Association catholique pour le soutien pour la jeunesse féminine)
63, rue Monsieur Le Prince
75006 Paris
Téléphone: 01.44.32.12.90
Télécopie: 01.44.32.12.91
Courriel : secretariat@acisjf-int.org
Site Internet : www.acisjf-int.org

6. NATIONALITÉ FRANÇAISE

Les citoyens canadiens qui acquièrent la nationalité française ne perdent pas leur nationalité canadienne. La nationalité française ne peut se demander qu'après cinq (5) ans de résidence en France. Pour retirer votre dossier de demande et pour recevoir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la préfecture ou sous-préfecture de votre lieu de résidence. À Paris, prière de communiquer avec:

Préfecture de Police
Direction de la Police générale, 1^{er} Bureau (Service des étrangers)
1, rue de Lutèce (Place Louis Lépine)
75195 Paris RP (adresse postale)
75004 Paris (Métro: Cité)
Téléphone: 01.53.71.51.68
Renseignements et accueil: de 9h00 à 16h30 du lundi au vendredi
Site Internet : www.service-public.fr

7. MARIAGE

Si vous venez en France pour vous y marier et vous y établir, il vous faudra être en possession d'un **visa de long séjour** avant d'arriver sur le territoire français. La demande de visa doit être faite au Canada auprès du Consulat français de votre lieu de résidence (voir liste des consulats en annexe 1 au chapitre V). Sachez toutefois que les ressortissants canadiens en séjour touristique peuvent également se marier en France à condition qu'un des futurs époux soit en France depuis 1 ou 2 mois avant la date de la cérémonie du mariage civil.

Le mariage religieux ne pourra être célébré qu'après le prononcé du mariage civil. Le « certificat de célébration civile » sera d'ailleurs demandé par le prêtre, le rabbin ou le ministre avant la célébration du mariage religieux.

□ Formalités

La cérémonie du mariage se déroule à la mairie du lieu de résidence devant un officier de l'état civil, soit le maire ou un remplaçant autorisé légalement (adjoint, conseiller municipal). **La publication des bans** auprès de la mairie où se déroulera le mariage est obligatoire en France. Elle ne l'est pas au Canada pour les Canadiens qui se marient à l'étranger.

Documents à fournir à la mairie (les futurs époux devront faire traduire ou légaliser toutes les pièces rédigées en langue étrangère). Si l'un ou les deux époux sont veufs ou divorcés, il faut avoir recours aux services d'un avocat canadien en France pour obtenir le certificat de coutume.

- **Passeport en cours de validité ou carte de séjour**
- **Extrait d'acte de naissance** délivré depuis moins de trois (3) mois
- **Certificat de coutume**
- **Déclaration de célibat**
- **Certificat médical pré-nuptial** daté de moins de deux (2) mois avant la publication des bans*
- **Certificat du notaire**, si les conjoints souhaitent établir un contrat de mariage

*Si l'examen médical se fait au Canada, le médecin doit être reconnu par le Consulat français sur place

Comme les renseignements indiqués sur les documents officiels canadiens diffèrent souvent de ceux qui sont formulés sur les documents français, les services consulaires de l'Ambassade du Canada produisent les attestations requises (*tenant lieu de*) par les autorités civiles françaises. Voir chapitre II « Services consulaires » et rubrique « Légalisation et attestation de vos documents ». Les couples qui contractent un mariage en France reçoivent à la mairie, de l'officier de l'état civil, un certificat de mariage sous forme de **Livret de famille**. Le livret de famille est un document officiel qui permet de prouver la filiation, c'est-à-dire le lien juridique existant entre les enfants et les parents. Il permet également de se faire délivrer des fiches d'état civil et la carte nationale d'identité. Il contient l'extrait de l'acte de mariage des époux et sera ensuite complété avec les extraits d'actes de naissance des enfants, les actes de décès et, éventuellement, les actes de divorce et de séparation.

Il est possible d'obtenir sans frais un **extrait d'acte de mariage** en écrivant à la mairie qui a célébré le mariage. La demande doit spécifier la date et le lieu du mariage ainsi que les noms complets des mariés. Une enveloppe de retour pré-adressée et dûment affranchie doit y être jointe.

□ **Pacte civil de solidarité (PACS)**

Le 15 novembre 1999 la loi No. 99-944 sur le PACS (Pacte civil de solidarité) a été votée pour les personnes majeures de sexe différent ou de même sexe qui souhaitent s'engager pour organiser une vie commune. Cet engagement n'est pas un mariage, mais un simple contrat qui doit être enregistré au greffe du tribunal d'instance de la résidence commune des deux partenaires. Les citoyens canadiens qui veulent se prévaloir du PACS doivent donc se présenter au tribunal d'instance de leur lieu de résidence.

Documents à soumettre :

- **Passeport en cours de validité ou carte d'identité ou toute pièce en tenant lieu**
- **Extrait d'acte de naissance** (en français)
- **Déclaration de non-tutelle et non-curatelle pour les célibataires, veufs/veuves, divorcés (es)**
- **Convention notariée ou sous seing privé**
- **Attestation sur l'honneur** par laquelle le citoyen canadien certifie qu'il n'a pas avec son partenaire de lien de parenté ou d'alliance faisant obstacle à la conclusion d'un pacte
- **Attestation sur l'honneur concernant une résidence commune**

8. DIVORCE

Si vous êtes concerné par une procédure de divorce, voici quelques renseignements qui vous aideront à y voir clair. Contrairement au Canada, une procédure de divorce en France ne peut se faire sans un avocat (en cas de besoin, voir annexe 4 à la rubrique « Services juridiques »).

Ici, il existe deux (2) formes de divorce : le divorce par consentement mutuel (à l'amiable) et le divorce pour faute. Combien de temps après le mariage peut-on demander le divorce? Il n'y a pas de délai pour demander le divorce pour faute. Par contre, le divorce sur demande conjointe ne peut être demandé qu'après six (6) mois de mariage et le divorce pour rupture de la vie commune, après six (6) années de séparation. La durée d'une procédure de divorce, suivant l'encombrement des tribunaux et la diligence des parties, est de six (6) mois à 1 an. Mais la durée de la procédure peut être beaucoup plus longue, surtout si des désaccords existent entre les parties. La transcription du jugement de divorce est la mention portée en marge de l'acte de mariage ainsi que des actes de naissance des époux sur les registres de l'état civil. C'est l'avocat d'un des époux qui s'en occupe.

Le jugement de divorce est émis par le Greffe du Tribunal civil du lieu où le jugement est prononcé. À Paris, il s'agit du Tribunal de Grande Instance, 4 boulevard du Palais, 75001 Paris. **L'extrait de divorce** s'obtient sans frais auprès de la mairie du lieu de mariage. La demande doit spécifier la date du divorce ainsi que les noms complets des divorcés. Une enveloppe de retour pré adressée et dûment affranchie doit y être jointe.

9. NAISSANCE – DÉCÈS

□ Naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant, légitime ou naturel. Elle doit être faite dans les trois (3) jours qui suivent la naissance. Toute personne ayant assisté à l'accouchement peut faire la déclaration à la mairie du lieu de l'accouchement. Généralement cette déclaration se fait automatiquement par le personnel de l'hôpital ou de la clinique. Le livret de famille doit être fourni pour y inscrire l'enfant, ainsi que le certificat établi par le médecin ou la sage-femme. Notez que la déclaration de naissance n'équivaut pas à une reconnaissance.

En France, l'extrait de naissance s'obtient sans frais auprès de la mairie du lieu où la naissance a été déclarée. La demande doit spécifier la date de la naissance, ainsi que le nom de l'enfant, celui du père et celui de la mère au moment de la naissance de l'enfant. Une enveloppe de retour pré adressée et dûment affranchie doit être jointe à la demande.

Les **certificats de naissance au Canada** peuvent être obtenus du Greffier de l'état civil de la province dans laquelle la naissance a eu lieu. Les demandes doivent être adressées aux autorités provinciales dont les adresses sont indiquées ci-après. Le droit requis pour l'émission d'un certificat de naissance varie d'une province à l'autre.

Vous trouverez la liste des services d'état civil provinciaux en annexe 3 à la fin de ce document.

□ Décès

La déclaration de décès est obligatoire et doit être faite dans les 24 heures. Toute personne peut déclarer un décès. Une entreprise de pompes funèbres peut se charger des démarches. Si le décès survient à l'hôpital, la déclaration sera faite directement par l'hôpital à la mairie du lieu du décès. Vous devez d'abord faire constater le décès, puis le déclarer. Le médecin émet un certificat de décès, sauf en cas de mort violente (accident, suicide...). Dans ce cas, vous devez prévenir le commissariat de police ou la gendarmerie puis le déclarer à la mairie du lieu du décès. La mairie émet un permis d'inhumation qui porte la date et l'heure du décès. L'inhumation ne peut être faite que 24 heures après le décès.

Pour plus de renseignements et pour obtenir sans frais, copie d'un **acte de décès**, adressez-vous à la mairie où le décès a été déclaré. La demande doit spécifier la date du décès ainsi que le nom de la personne décédée. Une enveloppe de retour pré adressée et dûment affranchie doit y être jointe. Les services consulaires de l'Ambassade du Canada peuvent aussi vous apporter leur soutien et assistance en cas de décès.

10. RETRAITE

□ Au Canada

La **Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)**, régime de retraite de base auquel tout Canadien est éligible, est octroyée par le gouvernement fédéral. Il s'agit d'une prestation mensuelle de base versée, sur demande, aux personnes âgées d'au moins 65 ans. Elle peut se cumuler au **Régime de pensions du Canada (RPC)** tout comme au **Régime de rentes du Québec (RRQ)** en fonction du revenu. La pension SV est exportable si les conditions d'admissibilité sont rencontrées:

- avoir été citoyen canadien ou résident légal du Canada le jour précédent celui où il a cessé d'habiter au Canada et
- avoir été résident du Canada pendant au moins 20 ans après avoir atteint l'âge de 18 ans.

Si vous êtes âgé de 65 ans au moins ou que vous avez entre 60 et 64 ans et avez cessé de travailler entièrement ou dans une large mesure, vous avez droit à une pension de retraite au **Régime de pensions du Canada (RPC)** calculée en fonction de vos cotisations (employeur/employé). Le RPC s'applique à toutes les provinces sauf le Québec (voir RRQ ci-dessous). Toutefois, le versement de la pension de retraite ne commence pas automatiquement (sauf si vous percevez déjà une pension d'invalidité du RPC). Vous devez en faire la demande.

Pour toucher les prestations du **Régime de rentes du Québec (RRQ)** (applicable à partir de 1966), il faut avoir travaillé un an minimum au Québec, être âgé entre 60 et 65 ans et avoir cessé de travailler. Le montant des prestations est calculé en fonction de la durée et du montant des cotisations (employeur/employé).

Une entente de réciprocité sur la sécurité sociale entre la France et le Canada permet aux ressortissants canadiens ayant cotisé au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec de toucher leurs allocations de retraite en France et, à l'inverse, de percevoir leurs prestations de retraite française au Canada. Chaque dossier est évidemment étudié en fonction de la durée et du montant des cotisations. Pour de plus amples informations sur les pensions de retraite (provinciales et fédérales) et leur éventuel transfert:

Toutes provinces sauf le Québec:

Division des opérations internationales
Programme de la Sécurité du revenu
Développement social Canada
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0L4
Téléphone: 001-613-957-1954
Télécopie: 001-613-952-8901
Site Internet: www.dsc.gc.ca

Le Québec:

Régie des rentes du Québec
Service des Cotisants
C.P. 5200
Québec (Québec)
Canada G1K 7S9
Téléphone: 001-418-643-5185
(Canada seulement) 001-800-463-5185
Télécopie : 001-418-643-4809
Site Internet: www.rrq.gouv.qc.ca

Pour toutes questions sur l'impôt et/ou pour obtenir le formulaire de Déclaration des revenus pour la sécurité de la vieillesse, vous devez vous enquérir auprès du service suivant:

Bureau international des services fiscaux
Agence des douanes et du Revenu Canada
2204, chemin Walkley
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 1A8
Téléphone: 001-613-954-1368 (bilingue)
Télécopie: 001-613-941-2505
Site Internet: www.cra-adrc.gc.ca

□ En France

Tous les salariés en France sont obligatoirement affiliés à un ou plusieurs régimes de retraites complémentaires qui assurent des prestations de retraite calculées au prorata des cotisations versées. En France, pour toucher sa retraite, il faut avoir atteint 60 ans et avoir été salarié. Les prestations de retraite sont exportables sans condition d'admissibilité quant à la durée de résidence et de travail en France.

Tous les employés et employeurs cotisent au régime de base de la Caisse de vieillesse de la Sécurité sociale. Par conséquent, tous les retraités (ex-salariés) touchent des prestations de cette caisse de retraite. Viennent ensuite s'ajouter en fonction du statut et du salaire de l'employé, les caisses de retraite complémentaires, l'ARRCO pour tous, puis pour les cadres professionnels (à haut revenu uniquement), l'AGIRC. Un salarié peut donc se voir cotiser à 3 caisses de retraite différentes.

Il existe également d'autres caisses de retraite pour les fonctionnaires et les corps de métiers spécifiques, mais les trois principales sont celles mentionnées ci-haut. Pour de plus amples informations:

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse Ile de France
75951 Paris cedex 19
Téléphone: 01.40.37.37.37
Site Internet : www.cnav.fr

GIE AGIRC ARRCO
16-18 rue Jules César
75592 Paris Cedex 12
Téléphone: 01.71.72.12.00
Sites Internet : www.agirc.fr ou www.arrco.fr

11. PERMIS DE CONDUIRE

Les canadiens en France sont autorisés à conduire un véhicule automobile avec leur permis canadien pendant 3 mois, et pour les détenteurs d'un permis du Québec, Nouveau-Brunswick, Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador, pendant 1 an. Ces derniers peuvent se prévaloir de l'entente de réciprocité qui existe pour l'échange de leur permis contre un permis français. Cet échange peut se réaliser dans les conditions suivantes:

- l'échange doit se faire dans un délai d'un an après l'arrivée en France;
- le permis doit être en cours de validité;
- la démarche doit se faire auprès de la Préfecture de police du lieu de résidence (ou sous-préfecture);
- les pièces d'identité suivantes sont à fournir: passeport, titre de séjour, 2 photos, relevé d'identité bancaire (originaux et photocopies);
- vous devrez fournir une attestation de la date d'obtention de votre premier permis si celle-ci n'apparaît pas sur votre permis actuel.

Des frais sont exigés pour ce permis. Le permis de conduire émis par la province canadienne sera conservé par la préfecture et restitué au moment de regagner le Canada sur remise du permis français. Vous devez aviser de cet échange l'autorité provinciale qui vous a émis le permis de conduire au Canada (voir la liste annexe 3, chapitre V).

Toutefois, les Canadiens des autres provinces qui désirent prolonger leur séjour devront demander un permis français avant l'expiration du délai de trois (3) mois. Il faut d'abord s'inscrire auprès d'une école de conduite et fournir les documents suivants:

- **un formulaire spécial d'inscription**, dûment rempli, émis par l'auto-école;
- **une pièce d'identité** (passeport, titre de séjour);
- **une attestation de domicile récente**;
- **2 photos d'identité de face**, avec au dos noms et adresse;
- **3 enveloppes de retour** pré adressées et dûment affranchies;
- **un timbre fiscal – taxe à payer** (ce timbre s'achète dans tous les bureaux de tabac et au Centre des impôts);
- **une photocopie de votre permis** si vous êtes dispensé des épreuves théoriques.

Pour tous les étrangers, des facilités sont accordées pour passer le permis en France. Un système de contrôle particulier leur est réservé : une interrogation collective avec quarante (40) diapositives dont la légende est simplifiée. L'épreuve peut aussi être individuelle et le requérant peut se faire accompagner par un traducteur (ami, famille). Une fois l'examen réussi, le délai pour retirer le permis définitif à la préfecture du lieu de l'examen est de 20 jours à 2 mois. Sur place, il faudra alors:

- remettre l'attestation provisoire *feuille rose délivrée par l'inspecteur*;
- présenter une pièce d'identité;
- acquitter le montant des frais (variable suivant les départements).

Les conducteurs titulaires du permis de conduire depuis moins de 2 ans doivent respecter des limitations de vitesse plus restrictives : 110km/h sur autoroute, 80km/h sur route. Les différents permis de conduire sont les suivants: Permis B Automobile, Permis A Moto (toutes motos), Permis AL Moto légère (125cm³), Permis AT tricycle ou quadricycle à moteur, Permis A ou B pour véhicules conduits par des handicapés, Permis C Poids Lourds, Permis D Transport en commun, Permis E Remorque. Attention, votre permis compte 12 points que vous pouvez perdre en cas d'infraction. Pour toute information, adressez-vous à la préfecture de votre département.

La législation française oblige le propriétaire d'un véhicule à posséder en tout temps **un certificat d'assurance-responsabilité** (dommages au tiers). Une vignette remise par l'assurance avec l'attestation d'assurance doit être posée sur le pare-brise. Les voyageurs canadiens doivent être munis d'un certificat d'assurance internationale.

Si vous devez remplacer votre permis de conduire canadien à la suite d'un vol ou de la perte de ce document, vous devez obligatoirement vous adresser à l'autorité provinciale compétente en matière de permis de conduire (voir la liste à l'annexe 3).

Entre-temps, vous devrez faire une déclaration de vol ou de perte auprès de votre commissariat de police. Un *récépissé* tenant lieu de permis de conduire vous sera remis dans l'attente du remplacement de ce document.

12. IMPÔTS ET TAXES

□ Impôts

Canada

Tous les résidents du Canada sont assujettis à l'impôt sur leur revenu de toutes provenances, de source canadienne ou étrangère. Toutefois, les ressortissants canadiens qui ne résident pas au Canada, y compris les retraités, sont assujettis à l'impôt du Canada seulement sur leur revenu de source canadienne. Le type du revenu touché par la personne détermine si celle-ci est tenue de produire une déclaration de revenus ainsi que le genre d'impôt qu'elle doit payer.

Au Canada, les impôts sont généralement retenus automatiquement à la source. L'impôt des non-résidents, appelé impôt de la partie XIII, est prélevé par le payeur canadien sur certains types de revenus comme les intérêts, les dividendes, le revenu de location et les pensions, qui sont payés à des non-résidents. L'impôt de la partie XIII est habituellement considéré comme étant une obligation fiscale finale à l'égard des revenus en question, et les personnes qui le paie ne sont pas tenues de produire une déclaration de revenus. En produisant certaines déclarations de revenus « facultatives », il est possible d'obtenir un remboursement de la totalité ou d'une partie de l'impôt de la partie XIII qui a été prélevé.

Les ressortissants canadiens qui ne résident pas au Canada mais qui reçoivent un revenu d'emploi gagné au Canada, un revenu d'une entreprise exploitée au Canada ou qui disposent d'un bien canadien imposable, doivent produire une déclaration de revenus au Canada. De plus, un ressortissant canadien non résidant qui touche la pension de la sécurité de la vieillesse doit produire la *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse pour les non-résidents* afin de pouvoir continuer de recevoir celle-ci.

Une personne est résidente du Canada lorsqu'elle a établi ou maintenu des liens de résidence avec le Canada. Un ressortissant français qui séjourne au Canada sans y établir de liens de résidence sera réputé être résident du Canada s'il y a séjourné pendant 183 jours ou plus. Cependant, si le ressortissant français est toujours considéré comme un résident de la France aux termes de la Convention entre le Canada et la France, il ne sera pas considéré comme un résident du Canada. En effet, la France et le Canada ont conclu une convention fiscale visant à éviter la double imposition.

Pour obtenir plus de renseignements sur vos obligations fiscales, visitez le site Internet de l'Agence du revenu Canada à www.cra-arc.gc.ca ou communiquez avec le:

Bureau international des services fiscaux
Agence des douanes et du revenu du Canada
2204, chemin Walkley
Ottawa (Ontario) Canada K1A 1A8
Téléphone: 001-613-954-1368 (sans frais)

Pour obtenir les formulaires d'impôt, veuillez contacter directement l'Agence du revenu du Canada ou leur site Internet à : www.cra-arc.gc.ca rubrique formulaires et publications

France

Au moins 183 jours de résidence au cours d'une année donnent la possibilité d'être résident fiscal en France. Néanmoins, ici au contraire du Canada, l'impôt n'est pas automatiquement retenu à la source à moins d'en faire expressément la demande auprès du Centre des impôts du lieu de résidence. Dans ce cas, les cotisations ne seront pas prélevées sur le salaire mais retirées directement sur le compte bancaire sous forme de mensualisations (10 acomptes mensuels de janvier à octobre). Si, en revanche, vous acquiescez au système traditionnel de paiement par tiers, vous devrez régler des sommes importantes en trois versements dans l'année.

La déclaration de revenus est obligatoire dès que l'on reçoit un salaire ou des revenus de source française. Elle s'effectue le 1^{er} mars de chaque année sur un formulaire intitulé *Votre déclaration de revenus* disponible à la mairie ou au Centre des impôts de votre lieu de domicile lors de votre première déclaration. Vous la recevrez automatiquement par la poste pour les déclarations des années suivantes. Attention, si vous ne respectez pas le délai d'envoi et/ou de paiement, votre contribution sera majorée de 10%.

Pour de plus amples informations, il faut vous adresser, soit au Centre des impôts, soit aux Services fiscaux de votre lieu de domicile. Vous pouvez également vous renseigner par téléphone auprès du Centre interministériel de renseignements administratifs (CIRA) à Paris au 08.21.08.09.10.

Taxes

La **Taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) est une taxe indirecte qui s'applique sur les produits et services. Les prix sont affichés toutes taxes comprises (TTC) chez les commerçants.

Les ressortissants canadiens de 15 ans et plus résidant en France pour moins de six (6) mois peuvent, sur présentation d'une pièce d'identité, bénéficier de la détaxe, si le commerçant pratique la vente en détaxe (les commerçants ne sont pas tenus de rembourser la TVA et beaucoup ne le font pas). Les marchandises détaxées doivent avoir été achetées dans le même magasin, le même jour et totaliser 180€ ou plus. Elles doivent être rapportées impérativement dans les bagages lors du retour au Canada.

Vous ne pouvez pas bénéficier de la détaxe pour les marchandises suivantes:

- produits alimentaires (solides et liquides);
- produits dérivés du tabac;
- médicaments;
- armes (sauf les armes de chasse, de tir sportif et les armes blanches);
- pierres précieuses non montées;
- biens culturels;
- moyens de transport à usage privé: auto, bateau, avion, ainsi que leurs pièces détachées et équipements. Toutefois, les autoradios et les lecteurs de cassette ainsi que les articles de sport, telles que les bicyclettes et les planches à voile peuvent bénéficier de la détaxe;
- achats présentant un caractère commercial (en grande quantité par exemple).

Si vous bénéficiez de la procédure de détaxe, le vendeur vous remettra, lors de l'achat et sur présentation de votre passeport, un *bordereau de vente à l'exportation* que vous signerez. Vous devrez, en quittant la France, faire viser ce bordereau par la douane française dans un délai de trois mois suivant l'achat. À noter que le titulaire du passeport, du billet d'avion et du bordereau doit être la même personne. Vous ne pouvez faire rapporter vos achats par un tiers.

Vous serez remboursé au Canada par courrier après avoir expédié au commerçant votre bordereau visé. Certains commerces remboursent la TVA sur place en France, mais rarement. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Centre de renseignements douaniers au 08.25.30.82.63 (télécopie : 01.53.24.68.30).

En France, en tant que locataire, il faut aussi régler la **taxe d'habitation**. Elle varie selon la ville ou la commune et la valeur locative du logement. Elle est réclamée automatiquement une fois par an; la date et les modalités de paiement sont indiquées sur l'avis qui vous est transmis par la poste.

13. NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro de neuf chiffres utilisé pour l'administration de divers programmes du gouvernement du Canada. Vous devez avoir un NAS pour travailler au Canada ou pour toucher des prestations gouvernementales.

Pour faire une première demande, un remplacement de carte ou une modification au dossier et/ou carte de NAS, vous devez remplir un formulaire de demande et nous fournir un document original attestant votre identité et votre statut au Canada. Si le nom indiqué sur le document principal diffère de votre nom actuel, vous devez aussi fournir une pièce justificative. Il est important que les documents soient des originaux et qu'ils soient rédigés en français ou en anglais.

□ Documents requis pour demander un numéro d'assurance sociale (NAS)

Les documents présentés doivent être des originaux. Les copies certifiées ne sont pas acceptées. Chaque demande doit être accompagnée des documents requis qui seront retournés avec la carte de numéro d'assurance sociale (NAS).

Si vous êtes **citoyen canadien/indien inscrit**, présentez l'un des documents suivants :

- Certificat de naissance délivré au Canada par le bureau de l'état civil de la province ou du territoire où vous êtes né. L'enregistrement de naissance vivante de l'État Civil de l'Ontario n'est pas considéré valide, de même que les certificats de naissance émis aux citoyens canadiens nés à l'extérieur du Canada.
- Certificat de citoyenneté canadienne (où doivent figurer votre nom et votre date de naissance)
- Liste de population
- Certificat de naissance à l'étranger et Certificat de statut d'Indien (si vous êtes un Indien inscrit né à l'extérieur du Canada).

Si le nom qui figure sur votre document principal diffère du nom que vous utilisez actuellement, vous devez également fournir l'un des documents suivants :

- Certificat ou enregistrement de mariage (et non un permis ou un acte de mariage), valide pour le nom de famille seulement. (Exception : Le certificat de mariage n'est pas accepté dans le cas des personnes domiciliées au Québec qui se sont mariées dans cette province après le 1^{er} avril 1981)
- Jugement de divorce, valide pour le nom de famille seulement
- Document légal de changement de nom
- Déclaration d'emprunt de nom/déclaration assermentée (ne sont autorisées que pour les résidents des provinces suivantes : Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Ontario et Alberta)
- Documents d'adoption
- Demande de modification de la fiche relative au droit d'établissement

Formulaire de demande d'un numéro d'assurance sociale (NAS)

Pour faire une demande de numéro d'assurance sociale (NAS), vous devez remplir un formulaire de demande de NAS. Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande au bureau local de Développement Social Canada (DSC), ou vous pouvez télécharger une copie de la demande, en format PDF, à partir du site Internet. Vous pouvez remplir ce formulaire (NAS 2120) à l'écran puis l'imprimer, ou encore en imprimer une copie que vous remplirez à la main.

Nous vous invitons à faire votre demande de numéro d'assurance sociale en personne à un bureau de DSC. Cette façon est plus rapide et efficace; vous n'avez pas à vous séparer de vos papiers d'identité. Vous pouvez aussi envoyer votre formulaire de demande par la poste. Si votre demande est en règle, vous devriez recevoir par la poste votre carte de NAS environ trois semaines après l'envoi de la demande. N'oubliez pas que vous devez fournir des pièces d'identité et payer des frais pour le remplacement d'une carte.

Le formulaire dûment rempli et accompagné des documents requis doit être posté à :

Immatriculation aux assurances sociales
C.P. 7000
Bathurst (N.-B.) Canada E2A 4T1

Pour plus d'informations, visitez le site Internet de DSC à www.dsc.gc.ca.

14. ASSURANCE-MALADIE ET SERVICES MÉDICAUX

□ Régimes d'assurance-maladie du Canada

Les touristes canadiens en France peuvent être couverts par leurs **régimes provinciaux d'assurance-maladie** pendant trois mois. **Cependant, les voyageurs devraient souscrire une assurance médicale complémentaire car leurs dépenses engagées en France ne seront pas forcément couvertes en totalité par leur régime d'assurance médicale provincial.** Dans le cas du Québec, cet accord est valable sans limite de temps, au-delà des trois mois, à condition d'en informer la Régie d'assurance-maladie du Québec. Les résidents des autres provinces canadiennes peuvent également demander une dérogation (prolongation du délai) auprès de leur régime provincial d'assurance médicale (voir la liste, annexe 3, chapitre V).

N'oubliez pas d'apporter en France votre dossier médical ainsi que celui des membres de votre famille (certificat de vaccinations, résultats d'examen, etc.). Notez qu'en France, il faut généralement régler immédiatement le médecin, la pharmacie, etc. Votre régime provincial d'assurance médicale au Canada devrait rembourser vos frais médicaux et hospitaliers sur présentation des factures.

□ Sécurité sociale et Caisse primaire d'assurance maladie en France

En France, l'immatriculation à la Sécurité sociale est obligatoire si vous travaillez. Le régime de protection sociale et d'assurance maladie relève de la **Sécurité sociale**. L'employeur en France est tenu d'immatriculer son salarié dans les huit (8) jours qui suivent l'embauche. L'employé doit justifier de 120 heures de travail sur une période d'un mois, ou de 200 sur trois (3) mois, pour ouvrir des droits à la Sécurité sociale et devenir titulaire d'une carte d'assuré social. Cette carte comporte un numéro d'immatriculation qui figure sur chaque bulletin de salaire. Le régime de la Sécurité sociale est financé par les cotisations employeurs/employés. Il garantit une partie des risques ou des dépenses de maladie, invalidité, vieillesse, décès, maternité, accident de travail et prestations familiales. La **Caisse primaire d'assurance maladie** rembourse une partie des frais médicaux aux *ayant droit* (conjoint et enfants). Ces prestations couvrent 40 à 100% des dépenses selon les soins. Sachez que, peu importe la nationalité, des prestations familiales peuvent être accordées aux personnes qui résident régulièrement en France.

À la naissance, les enfants reçoivent un **carnet de santé** sur lequel seront notées toutes les étapes de leur histoire médicale (grossesse de la mère, conditions d'accouchement, maladies infantiles, courbe de croissance, vaccinations, etc.). Ce carnet confidentiel appartient aux parents. Il en va de même pour tous les dossiers d'interventions médicales qui appartiennent au patient qui, par exemple, conservera chez lui ses radiographies et résultats d'analyse. En France, les vaccins obligatoires sont le DT polio (diphtérie, tétanos, poliomyélite) et le BCG contre la tuberculose.

□ Procédure de remboursement

Le médecin complète et signe une partie de la *feuille de soins* qu'il remet au patient qui, à son tour, complète et signe la partie qui le concerne. Pour être remboursé, l'assuré doit ensuite expédier cette feuille (accompagnée éventuellement de l'ordonnance médicale) à sa caisse primaire d'assurance maladie. Ce remboursement peut être effectué par virement bancaire en joignant, lors de la première réclamation, un relevé d'identité bancaire (RIB). Pour une même prestation, la *feuille de soins* sera complétée au besoin par les divers intervenants (pharmacies, laboratoires, radiographies, etc.). Certains médicaments étant remboursés en partie, le pharmacien apposera son cachet et remettra au client les médicaments sur lesquels sont apposées des vignettes auto-collantes. Celles-ci devront être collées sur la *feuille de soins* pour attester de l'achat des médicaments avant d'expédier la demande de remboursement.

Pour de plus amples informations sur l'assurance-maladie, les allocations familiales, les indemnités de congés de maternité, etc., veuillez vous adresser à la Caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu de domicile. Pour Paris, contactez le Centre d'information et de renseignements de la Caisse primaire d'assurance maladie au 0 820 904 175.

□ Services médicaux

En cas d'urgence médicale, composez le 15, numéro du SAMU (équipe médicale d'urgence) ou le 18 pour les pompiers.

Ici, vous pouvez consulter le médecin de votre choix, spécialiste ou généraliste, dans le secteur privé (cabinet, clinique, etc.) tout comme dans le secteur public (hôpital, dispensaire, etc.). Le réseau médical performant dont dispose la France offre toutes les spécialités de soins. Le médecin est soit **conventionné** soit **conventionné à honoraires libres** soit **non conventionné**. Pour le médecin conventionné, le prix de la consultation est fixé par la Sécurité sociale et votre Caisse primaire d'assurance maladie remboursera environ 75% de vos frais. Le coût d'une consultation chez un médecin à honoraires libres est variable car la Sécurité sociale autorise un dépassement d'honoraires. Ici, vous serez remboursé sur les mêmes bases qu'une consultation conventionnée par la Sécurité sociale, c'est-à-dire environ 75% jusqu'à hauteur du coût autorisé. Dans le cas de médecins non conventionnés, ils fixent eux-mêmes librement leurs tarifs, et la Sécurité sociale ne rembourse qu'une minime somme. Vous pouvez demander le montant de la consultation quand vous téléphonez pour prendre rendez-vous avec un médecin. Si vous souscrivez une mutuelle ou assurance privée complémentaire, la totalité ou une partie du dépassement des frais peut être prise en charge. Les frais sont payables à la fin de la consultation et c'est à vous de réclamer le remboursement auprès de la Sécurité sociale et de votre assurance privée. Notez que les médecines douces comme l'homéopathie sont de plus en plus pratiquées en France et que certains médecins en font une spécialité. Ces thérapeutiques peuvent donc être en partie remboursées.

En France, il existe plusieurs hôpitaux publics. Référence en matière de soins, ces établissements sont conventionnés. Certaines cliniques privées ont une grande notoriété tandis que d'autres, plus confortables que l'hôpital public, manquent à l'évidence d'équipements techniques. Les hôpitaux disposent d'équipements qui permettent d'effectuer tout examen spécialisé, sur rendez-vous. Vous trouverez une courte liste de médecins et hôpitaux en annexe 4. Vous pouvez également vous renseigner auprès du:

Conseil national de l'Ordre des médecins
180, boul. Haussmann
75008 Paris
Téléphone: 01.53.89.32.00
Site Internet : www.conseil-national.medecin.fr
Horaires: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Du lundi au vendredi (fermé à 16h00 le vendredi)

15. ENSEIGNEMENT

Tout jeune de 18 ans et plus doit obtenir **obligatoirement un visa de long séjour, d'un an minimum, avant son départ du Canada** auprès des services consulaires français compétents, faute de quoi il ne pourra obtenir sa carte de séjour temporaire en arrivant en France. Les parents de jeunes de moins de 18 ans doivent obtenir pour leurs enfants un visa de long séjour avant de venir en France (voir également la rubrique *Étudiants* du chapitre IV).

L'enseignement en France relève de trois (3) principes de base : laïcité, gratuité et obligation d'être scolarisé entre l'âge de 6 ans et 16 ans. Toutefois, en fonction de la disponibilité des places, un enfant de 2 ans qui est propre peut entrer à l'école maternelle.

□ École publique ou privée

Les établissements publics et privés (sous contrat avec l'État) proposent presque tous les mêmes programmes à quelques différences près. Ils sont soumis à une réglementation nationale fixée par le Ministère de l'Éducation nationale qui définit et contrôle les programmes scolaires. L'Académie est le découpage régional de la France fait par l'Éducation nationale. Chaque académie possède son rectorat qui gère l'enseignement en fonction de ce découpage géographique. Pour des renseignements plus détaillés sur le système éducatif français, vous pouvez vous adresser au rectorat de votre lieu de domicile. Les coordonnées suivantes vous seront aussi très utiles:

Paris Info Mairie

Service téléphonique mis en place par la Mairie de Paris – fournit des renseignements sur l'école municipale (inscription, adresses, etc.) et les activités hors temps scolaire (centres de loisirs, vacances, etc.)
Téléphone: 08.20.00.75.75
Horaires: de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi
Samedi de 8h30 à 13h00

Rectorat de Paris

Questions pédagogiques
Secrétariat général
94, avenue Gambetta,
75020 Paris
Téléphone: 01.44.62.40.40

Ambassade de France au Canada

Site Internet: www.ambafrance-ca.org

**Centre national de documentation
pédagogique**

Information sur les programmes du Ministère de
renseignements pratiques ou administratifs
29, rue d'Ulm
75005 Paris

Téléphone: 01.55.43.60.00

Horaires: de 9h30 à 18h00 du lundi au vendredi

Inter Service Parents

Permanence téléphonique qui répond à toutes
questions sur la scolarité et l'orientation des
élèves et des familles

5, Impasse Bon Secours

75543 Paris Cedex 11

Téléphone : 01.44.93.44.93

Site Internet : www.epe-cdf.com

Horaires: de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
(du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi
et jeudi matin)

CROUS (Centre régional des œuvres
universitaires et scolaires)

Vie matérielle de l'étudiant: bourses, travail, etc.

39, avenue Georges Bernanos

75231 Paris Cedex 05

Téléphone: 01.40.51.36.00

01.40.51.55.55

Site Internet : www.crous-paris.fr

ONISEP (Office national d'information sur les
enseignements et les professions)

Librairie (vente sur place):

12 Mail Barthelemy Thimonnier

72437 Marne-la-vallee Cedex 2

Téléphone : 01.46.34.54.80

Vente par correspondance:

C.P. 86 Lognes

77423 Marne-La-Vallée Cedex 15

Téléphone: 01.64.80.35.00

Site Internet : www.onisep.fr

**Ministère de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Téléphone: 01.55.55.10.10

Ou

**Délégation aux relations internationales et
coopération – Centre français ENIC – NARIC**

Pour la reconnaissance des diplômes

Même adresse

Téléphone: 01.55.55.23.85

Ou

Site Internet: www.education.gouv.fr

CIDJ (Centre d'information et de la
documentation jeunesse)

101, quai Branly

75015 Paris

Téléphone: 0825 090 630

Courriel : cidj@cidj.com

Site Internet : www.cidj.com

(lundi au vendredi 10h à 18h, sam. 9h30 à 13h)

Les **SCUIO** (Services communs universitaires
d'accueil, d'orientation et d'insertion
professionnelle des étudiants) présents dans
chaque université)

Les **CIO** (Centre d'information et d'orientation)
de votre commune ou arrondissement

□ **Systeme public**

Les écoles publiques sont très nombreuses et l'inscription est basée sur un système de répartition géographique en fonction du lieu de domicile. Il est possible d'obtenir une dérogation auprès de la mairie si le choix des parents se porte sur une autre école, à condition d'expliquer les motifs qui justifient cette demande et, préférablement, d'avoir rencontré au préalable les dirigeants des deux (2) écoles concernées.

Les établissements publics sont gérés selon leur niveau, soit par la commune dans laquelle ils se trouvent, soit par le rectorat de l'Académie de laquelle ils dépendent. Les écoles maternelles et primaires sont à la charge des communes pour ce qui est de leur construction et de leur fonctionnement matériel. Par contre, c'est l'État qui assure l'enseignement, qui définit les programmes, forme et rétribue les enseignants. La scolarité est gratuite mais certaines activités pédagogiques sont à la charge des familles.

□ **Systeme privé**

La majorité des écoles privées sont d'obédience religieuse, la plupart étant catholiques. Les établissements privés peuvent être *sous contrat* avec l'État ou *hors contrat*. Les écoles privées *sous contrat* offrent les programmes du Ministère de l'Éducation nationale, sont sous la surveillance des inspecteurs du Ministère, et emploient des enseignants formés et diplômés par l'État.

Les établissements privés *hors contrat* proposent aussi les programmes de l'Éducation nationale mais ne sont pas inspectés par le Ministère. Ils ne sont pas tenus de suivre les programmes à la lettre et d'employer des enseignants formés et diplômés par l'État. Les élèves de ces écoles qui souhaitent être admis dans un établissement public ou privé *sous contrat* doivent réussir un examen de passage.

L'inscription auprès d'une institution privée se fait dès le mois de février. Les places sont contingentées. Certaines écoles ont des listes d'attente de plus de deux ans. Les documents à fournir sont les suivants (y compris pour les écoles ou sections étrangères):

- **Fiche d'état civil** (certificat de naissance);
- **Carnet de santé** (certificat de vaccination);
- **Attestation de domicile** (contrat de location, facture d'électricité/gaz ou de téléphone);
- **Bulletins scolaires des 2 dernières années**, le cas échéant;
- **L'avis de passage dans la classe supérieure** (lettre de la direction ou du professeur de l'année précédente ou mention claire sur le bulletin scolaire);
- **Lettre d'équivalence** (voir le Consulat français au Canada);
- **Certificat de baptême** (établissements catholiques);
- **Certificat de bonne conduite** (lettre de l'établissement précédent);
- **2 ou 3 photos d'identité;**
- **Les écoles de langue anglaise exigent les résultats de tests standards.**

Avant de choisir un établissement privé, renseignez-vous auprès de vos amis et relations, écrivez à quelques écoles, puis obtenez des rendez-vous avec la direction. Les frais de scolarité ne sont pas nécessairement un gage de qualité de l'enseignement.

Vous trouverez une liste de certaines écoles privées et internationales à Paris à la fin de ce document à l'annexe 4.

Pour de plus amples renseignements sur les enseignements confessionnels, veuillez contacter les autorités compétentes à Paris :

Consistoire de Paris

Téléphone: 01.40.82.26.26
Courriel : compact@consistoire.org
Site Internet : www.consistoire.org

Direction inter diocésaine de l'enseignement catholique

Téléphone: 01.45.49.61.10
Site Internet : www.ec75.org

Fédération protestante de France

Téléphone: 01.44.53.47.00
Courriel : fpf@protestants.org
Site Internet : www.protestants.org

La Mosquée de Paris

Téléphone: 01.45.35.97.33
Site Internet : www.mosquee-de-paris.org

Administration diocésaine orthodoxe

Téléphone: 01.47.20.82.35

□ **École primaire – de la maternelle à l'élémentaire**

La rentrée scolaire se fait au cours de la première semaine de septembre et l'inscription, au préalable, en avril. Il est possible d'inscrire des enfants en cours d'année mais difficile en juillet et impossible en août. L'inscription se fait au Bureau des écoles de la mairie du lieu de résidence sur présentation des documents suivants :

- **Fiche d'état civil** (certificat de naissance);
- **Carnet de santé** (certificat de vaccinations);
- **Attestation de domicile** (contrat de location, facture d'électricité/gaz ou de téléphone);
- **Bulletins scolaires des 2 dernières années**, le cas échéant.

Il est recommandé également de se munir d'une lettre de la direction de l'école précédente qui explique l'équivalence entre les niveaux scolaires canadien et français. Lors de l'entrevue avec la direction de la nouvelle école en France, ce courrier facilitera les démarches d'inscription. En général, les établissements privés n'acceptent pas d'élèves sans une entrevue avec les parents et les enfants.

Certaines écoles ont encore classe le samedi matin. Le mercredi est souvent un jour de repos où l'enfant de l'école primaire (jusqu'à l'âge de 10 ans) peut pratiquer des activités de loisirs, sportives et culturelles au Centre de loisirs qui dépend de son école. L'horaire est généralement de 8h30 à 16h30 avec la possibilité de laisser l'enfant au Centre de loisirs de l'école jusqu'à 18h00 – 18h30. **L'école maternelle**, bien implantée en ville et à la campagne, permet d'accueillir la majorité des enfants de 3 à 5 ans et 1/3 des petits de 2 ans. Lieu d'apprentissage qui privilégie avant tout l'éveil et le jeu, la maternelle est tout de même intégrée au système éducatif de l'école primaire.

L'école primaire (de la maternelle à l'élémentaire) est organisée en 3 cycles pédagogiques :

- L'école maternelle, « apprentissages premiers » de 3 à 5 ans (petites et moyennes sections);
- L'école élémentaire, « apprentissages fondamentaux » de 5 à 8 ans (grande section, CP, CE1)
- Le cycle « approfondissements », de 8 à 11 ans (CE2, CM1, CM2)

En plus des disciplines habituelles (français, mathématiques, sciences, histoire, géographie), une sensibilisation aux langues étrangères se fait dès le CM1).

□ **École secondaire : collège et lycée**

Les études collégiales se déroulent de la 6^e à la 3^e (de 11 à 15 ans) et le **lycée**, sur 3 ans (seconde, première et terminale) de 15 ans à 18 ans. Cet itinéraire comporte des étapes avec choix d'options et de filières en fonction des aptitudes et désirs de l'élève. L'examen national « brevet des collèves » vient sanctionner la fin des quatre années de collège, tandis que le « baccalauréat de français » s'obtient en fin de classe de 1^{ère}, c'est-à-dire l'avant-dernière année du lycée. Les autres épreuves du baccalauréat se déroulent en classe de terminale avant d'entreprendre soit un cycle court de 2 ans (Institut universitaire de technologie), soit un cycle long (université ou grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce).

L'affectation des élèves au collège se fait en fonction du lieu de domicile mais plus important encore, le ou les langues étrangères et options choisies par l'élève (options du baccalauréat). Les documents à fournir au rectorat de l'académie de votre lieu de résidence pour l'inscription sont:

- **Fiche d'état civil** (certificat de naissance);
- **Carnet de santé** (certificat de vaccinations);
- **Attestation de domicile** (contrat de location, facture d'électricité/gaz ou de téléphone);
- **Bulletins scolaires des 2 dernières années**, le cas échéant;
- **L'avis de passage dans la classe supérieure** (lettre de la direction ou du professeur de l'année précédente ou mention claire sur le bulletin scolaire);
- **Lettre d'équivalence** (auprès du Consulat français au Canada);
- **2 ou 3 photos d'identité.**

□ **Baccalauréat international**

Le programme du diplôme du baccalauréat international est un cours pré-universitaire rigoureusement sanctionné par des examens et s'adressant à des élèves du secondaire hautement motivés, âgés de seize (16) à dix-neuf (19) ans. Conçu comme un plan d'étude global de deux (2) ans permettant de satisfaire aux exigences de nombreux systèmes éducatifs nationaux, il ne s'appuie sur aucune formule en particulier parmi celles des systèmes nationaux, mais il intègre les meilleurs éléments d'entre elles.

Pour obtenir des renseignements sur ce programme, veuillez consulter le site Internet suivant : <http://www.ibo.org>. Pour obtenir la liste des écoles offrant ce programme en France et ailleurs, veuillez consulter le site Internet suivant : <http://www.ecis.org>.

Vous trouverez ci-après un tableau comparatif des niveaux de scolarité entre les systèmes d'enseignement français et canadien et ce, pour chaque province.

□ **Tableau de comparaison entre les systèmes français et canadiens**

Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des équivalences entre les différents niveaux de scolarité en France et au Canada, de la maternelle à la fin du lycée.

ÉQUIVALENCE ET COMPARAISON ENTRE LES SYSTÈMES FRANÇAIS ET CANADIENS

ÂGE	FRANCE	QUÉBEC	NOUVELLE-ÉCOSSE	ONTARIO
5	Maternelle	Maternelle	Primaire	Maternelle
	Primaire	Élémentaire		Élémentaire
6	Cours préparatoire – 11 ^e	Première	Première	Première
7	Cours élémentaire 1 – 10 ^e	Deuxième	Deuxième	Deuxième
8	Cours élémentaire 2 – 9 ^e	Troisième	Troisième	Troisième
9	Cours moyen 1	Quatrième	Quatrième	Quatrième
	Cours moyen 2 ^e	Cinquième	Cinquième	Cinquième
	Secondaire – 1^{er} cycle			
11	Sixième	Sixième	Sixième	Sixième
		Secondaire	Secondaire – 1^{er} cycle	
12	Cinquième	Secondaire I	Septième	Septième
13	Quatrième	Secondaire II	Huitième	Huitième
14	Troisième	Secondaire III	Neuvième	
				Secondaire
				Neuvième
	Secondaire – 2^e cycle		Secondaire – 2^e cycle	
15	Seconde	Secondaire IV	Dixième	Dixième
16	Première	Secondaire V	Onzième	Onzième
		Collège		
17	Terminale	CÉGEP I	Douzième	Douzième
18		CÉGEP II		Treizième

ÂGE	FRANCE	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, MANITOBA, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, NOUVEAU-BRUNSWICK, ALBERTA, TERRITOIRES DU NORD-OUEST	SASKATCHEWAN	COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON
		Primaire		
5	Maternelle	Maternelle	Maternelle	Maternelle
	Primaire		Première division	Cycle primaire
6	Cours préparatoire – 11 ^e	Première	Première	Première
7	Cours élémentaire 1 – 10 ^e	Deuxième	Deuxième	Deuxième
8	Cours élémentaire 2 – 9 ^e	Troisième	Troisième	Troisième
			Deuxième division	
9	Cours moyen 1	Quatrième	Quatrième	Quatrième
10	Cours moyen 2 ^e	Cinquième	Cinquième	Cycle intermédiaire Cinquième
	Secondaire – 1^{er} cycle			
11	Sixième	Sixième	Sixième	Sixième
		Secondaire – 1^{er} cycle	Troisième division	
12	Cinquième	Septième	Septième	Septième
13	Quatrième	Huitième	Huitième	Huitième
14	Troisième	Neuvième	Neuvième	Neuvième
	Secondaire – 2^e cycle	Secondaire – 2^e cycle	Quatrième division	
15	Seconde	Dixième	Dixième	Dixième
16	Première	Onzième	Onzième	Cycle supérieur Onzième
17	Terminale	Douzième	Douzième	Douzième

□ **Équivalences universitaires entre les systèmes canadiens et français**

Aucun accord officiel n'a été conclu entre la France et le Canada à l'égard des équivalences, sauf pour le Québec. En conséquence, les candidats étudiants qui souhaitent venir étudier en France à titre individuel doivent soumettre leur dossier au Consulat français de leur lieu de résidence au Canada. L'accord-cadre signé entre le Québec et la France le 20 février 1996 prévoit une reconnaissance des diplômes et la validation des études. Il établit une correspondance entre les différents diplômes nationaux depuis la fin de l'enseignement secondaire. Les étudiants québécois désireux de bénéficier de ces dispositifs doivent s'assurer au préalable de l'adhésion de leur université ou établissement d'enseignement à cet accord. Il suffit de s'adresser au registraire de son université au Canada.

□ **Enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur offre une grande diversité d'établissements publics et privés mais en France le terme « université » est réservé aux établissements publics. On en compte 77 dont 13 en Île-de-France. L'admission à l'université requiert un baccalauréat français ou un diplôme validé par la commission d'admission de l'université. Les démarches d'inscription débutent dès janvier. Les frais sont forfaitaires (entre 150€ et 300€ environ) et les études gratuites. Les candidats étudiants qui souhaitent venir à titre individuel doivent présenter leur demande au Canada auprès du Consulat français de leur lieu de domicile (voir liste en annexe 1 au chapitre V) au cours de l'automne qui précède le début de l'année universitaire. Ceci ne s'applique pas aux boursiers d'État qui souhaitent venir étudier en France dans le cadre d'une politique de coopération universitaire. Ces derniers doivent se renseigner auprès du registraire ou du service de relations internationales de l'université où ils sont inscrits au Canada. Il est important ici de noter que ces étudiants devront assumer les frais de scolarité de l'université canadienne pour venir en France dans le cadre d'un programme de coopération ou d'échange. Pour de plus amples informations, voir la liste des organismes cités au début de la rubrique « Enseignement » ainsi que :

Délégation générale du Québec

66, rue Pergolèse
75116 Paris
Téléphone: 01.40.67.85.00
Télécopie: 01.40.67.85.09
Courriel : qc.paris@mri.gouv.qc.ca
Site Internet : www.delegationquebec.fr

Centre culturel canadien

Relations universitaires
5, rue de Constantine
75007 Paris
Téléphone: 01.44.43.21.90
Télécopie: 01.44.43.21.99
Site Internet : www.canada-culture.org

Centre de coopération interuniversitaire Franco-québécois

96 Boul Raspail
75006 Paris
Téléphone : 01.42.84.50.80
Télécopie : 01.44.39.36.08
Site Internet : <http://ccifq.org>

□ Grandes Écoles

Les grandes écoles forment les « cadres » scientifiques administratifs et commerciaux. Les ressortissants de ces établissements sont préparés pour travailler soit pour le compte de l'État, soit dans le milieu économique, soit dans le secteur privé. Privées ou publiques, elles dispensent un enseignement de très haute qualité. Selon sa spécialité, chacune a ses propres modalités d'inscription et les candidats se retrouvent en réelle compétition. En règle générale, il faudra présenter un très bon dossier pour y être admis : baccalauréat avec mention, concours d'entrée préparé en un an ou deux en « classe préparatoire de grandes écoles ». Les plus réputées sont :

Polytechnique (École polytechnique)	Téléphone: 01.69.33.33.33 (Paris); Site Internet : www.polytechnique.fr
ENA (École nationale d'administration)	Téléphone: 03.88.21.44.44 (Strasbourg); Site Internet : www.ena.fr
Sciences Po (IEP : Institut d'études politiques)	Téléphone: 01.45.49.50.50 Site Internet : www.sciences-po.fr
HEC (École des Hautes études commerciales)	Téléphone: 01.39.67.70.00 (Jouy-en-Josas) Site Internet : www.hec.fr
ESSEC (École supérieure de sciences économiques et commerciales)	Téléphone: 01.34.43.30.00 (Cergy) Site Internet : www.essec.fr
Sup de Co (École supérieure de commerce)	Téléphone: 01.49.23.20.00 (Paris);
École nationale supérieure des Arts Décoratifs,	Téléphone: 01.42.34.97.00 (Paris); Site Internet : www.ensad.fr
École des Beaux-Arts,	Téléphone : 01.39.49.46.14 (Versailles)
Centrale (École centrale)	Téléphone: 01.41.13.10.00 (Paris) Site Internet : www.ecp.fr
Normale Sup (École normale supérieure)	Téléphone: 01.44.32.30.00 (Paris) Site Internet : www.ens.fr

□ Zones et vacances scolaires

En France, les étudiants jouissent de quatre (4) périodes de vacances au cours de l'année scolaire qui s'étend de septembre à juin inclusivement :

- Les vacances de la Toussaint, une dizaine de jours en octobre - novembre;
- Les vacances de Noël, environ deux semaines en décembre - janvier;
- Les vacances d'hiver, environ deux semaines en février - mars;
- Les vacances du printemps, environ deux semaines en avril.

Les dates précises de ces périodes de vacances scolaires pour chacune des zones scolaires sont établies annuellement par l'Éducation nationale.

Zone A	Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
Zone B	Aix/Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans/Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
Zone C	Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

B. FACILITER VOTRE SEJOUR OU VOTRE INSTALLATION (RENSEIGNEMENTS PRATIQUES)

1. SERVICES JURIDIQUES

Il n'y a pas de section juridique à l'Ambassade du Canada. L'Ambassade n'est pas habilitée à donner des conseils d'ordre légal.

Les barreaux français sont, de toute évidence, les mieux habilités à fournir des renseignements au grand public, parfois profane en matière juridique. Toutefois, la plupart des mairies des grandes villes de France, en accord avec l'ordre des avocats, offre sur rendez-vous un service gratuit de consultations juridiques. À Paris, vous pouvez aussi communiquer avec le service de « SOS Avocat » (service de consultation juridique par téléphone) au 08.25.39.33.00 du lundi au vendredi de 19h00 à 23h30. Vous trouverez à l'annexe 4 la liste des principaux barreaux français ainsi qu'une liste d'avocats. Cette liste est également disponible sur le site Internet <http://www.amb-canada.fr> (rubrique consulaire).

2. TRANSPORT

Avion

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le transport aérien ou réserver des billets d'avion, il est préférable de vous adresser directement à une agence de voyage de votre ville ou région. Certaines réductions (billets de dernière minute) sont offertes sur Internet, par exemple « Degriffour, OPODO, Lastminute et Selectour ». Le réseau national aérien dessert très bien l'ensemble des grandes villes de France. Pour en savoir plus sur les vols internationaux pour le Canada, voici la liste des compagnies canadiennes :

Air Canada

Terminal 2A porte 5
Aéroport Charles de Gaulles
BP 31073 Tremblay en France
95716 Roissy Charles de Gaulles Cedex
Téléphone: 0 825 880 881
Télécopie: 0 825 082 460
Site Internet : www.aircanada.ca

Vacances Air Transat

Compagnie aérienne et agence de voyage
43, boulevard Diderot
75578 Paris Cedex 12
Téléphone: 0 825 12 12 12
Télécopie: 01.53.02.23.40
Site Internet : www.vacancesairtransat.fr
www.airtransat.com

Vacances Canada

4 rue Gomboust
75001 Paris
Téléphone : 01.40.15.15.15
Télécopie : 01.42.61.68.81
Site Internet : www.vacancescanada.com

□ Voiture

Si vous parcourez la France en voiture, des plans imprimés sont disponibles dans les offices de tourisme, les mairies et auprès de certains marchands de journaux. N'oubliez pas également de vous munir d'un code de la route car, en dépit du fait que la conduite se fait à droite comme au Canada, la signalétique sur les panneaux routiers et la réglementation diffèrent. Le code routier s'achète en librairie ou auprès des auto-écoles (écoles de conduite). Pour vous déplacer en France sur le réseau autoroutier, sachez que vous devrez défrayer le coût des péages et que ce paiement peut s'effectuer par carte bancaire.

La plupart des grandes compagnies de location de voitures sont les mêmes en France qu'au Canada. Elles disposent d'agences dans les lieux stratégiques comme les gares et les aéroports et sont ouvertes 7 jours sur 7. Néanmoins, renseignez-vous avant votre départ car la formule achat/rachat qui est proposée dans les agences au Canada peut s'avérer plus économique.

□ Train

La France est dotée d'un important réseau de chemin de fer géré par la Société nationale des chemins de fer (SNCF) et de trains à très grande vitesse (TGV) desservant rapidement l'ensemble des principales villes. Il y a des guichets d'information dans les gares ainsi que dans les agences de voyage où tous les renseignements relatifs aux horaires et aux réservations sont disponibles. Vous pouvez aussi communiquer avec le service téléphonique de la SNCF à Paris au : 0 890 36 10 10 et pour les trains de banlieue parisienne (RER) au : 0892 68 77 14. Vous pouvez consulter le site Internet : www.sncf.com Les billets s'achètent, entre autres, dans les billetteries automatiques des gares. La validité d'un billet est de 2 mois après la date d'achat (sauf pour le RER). Dans la limite de ce délai, ce titre de transport peut être échangé ou remboursé. Dans la plupart des cas, les réservations sont obligatoires. Le prix total d'un billet comprend donc le coût du voyage et de la réservation. Informez-vous dans les gares car vous pouvez éventuellement bénéficier d'une des nombreuses formules de réduction proposées (jeune, senior, couple, famille, etc.). Attention, il faut toujours composer (poinçonner) son billet avant de monter dans le train. Les contrôleurs vérifient les billets pendant le trajet. Les villes en province qui ne sont pas desservies par le train disposent généralement d'un service d'autocars.

□ Taxi

Héler un taxi en ville n'est pas d'usage en France, surtout à Paris. Les taxis disposent de bornes ou de stations et il faut soit joindre la file d'attente, soit les contacter par téléphone. Ils sont toujours présents devant les aéroports et les gares mais il faut s'armer de patience tant il y a affluence à certains endroits et moments de la journée. Un tarif forfaitaire s'affiche au compteur dès que vous montez dans la voiture. À ce tarif, il faut ajouter le coût de la course en fonction de la distance, de l'heure et du lieu de destination (zone), majoré si le départ se fait de la gare ou de l'aéroport. Le transport des bagages sera facturé également. Attention : ici les chauffeurs n'acceptent pas plus de trois personnes par véhicule car la réglementation très stricte les y oblige. Toutefois, il existe des voitures de type « Espace » qui peuvent accommoder un plus grand nombre de passagers, mais il faudra le spécifier par téléphone au moment de la réservation. Certaines courses peuvent désormais se régler par carte bancaire.

□ **Métro, RER et bus parisien**

Paris et l'Île-de-France sont dotés d'un large réseau de transports en commun géré par la Régie autonome des transports parisiens RATP (métro, bus) et par la SNCF (train). Le Réseau express régional RER (trains de banlieues), plus rapide que le métro, dessert un grand nombre de villes de banlieues. Les titres de déplacement offerts sont :

- **Carte orange** – permet d'utiliser tous les transports en commun d'Île-de-France dans un périmètre déterminé (nombre de zones) sans limitation du nombre de voyages. Le coupon peut être hebdomadaire ou mensuel.
- **Carte intégrale** – valable toute l'année pour tous les déplacements, en fonction des zones choisies.
- **Formules forfaitaires** – combinent un ou plusieurs jours – intéressant pour les touristes en particulier (mobilis, hebdo 12, etc).
- **Billets ordinaires** - valables pour un seul trajet, ils s'achètent individuellement ou, plus économiquement, en carnet de 10 billets. Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement, ceux de moins de 10 ans voyagent à tarif réduit (50%).
- **Imagine « R »** - carte de transport annuelle à tarif réduit pour les étudiants de 10 à 25 ans en Île-de-France.
- **Emeraude et améthyste** – tarif réduit pour les seniors.

Pour le RER et le bus, la tarification varie en fonction de la longueur du trajet, mais il est possible de parcourir les 15 lignes du réseau avec un seul billet. Vous pouvez vous procurer ces titres de transport dans les stations de métro, dans les gares et dans certains bureaux de tabac. Pour vous orienter, demandez un plan gratuit dans les stations de métro. Pour toute information, consulter le site Internet : www.ratp.fr

3. LOGEMENT

Pas facile de trouver un logement ou une résidence permanente en France. Le prix du m² reste très élevé dans les grandes villes, en particulier à Paris. Ici, la notion d'espace n'est pas du tout la même qu'au Canada. À Paris, la moyenne globale des appartements ne dépasse guère 50m² pour 2 pièces. On trouvera plus facilement en banlieue une maison individuelle plus spacieuse et parfois à moindre coût. Évidemment, la réputation de la ville ou du quartier fixe le prix de location ou de vente.

Comment trouver un logement? Les petites annonces et les services d'agences immobilières demeurent la meilleure solution. La rubrique « location » des journaux quotidiens comme *Le Figaro* ainsi que les revues spécialisées dans l'immobilier comme *De particulier à particulier* et *Locations et Ventes* offrent le plus grand choix. Les associations internationales peuvent aussi faciliter la recherche d'un appartement car elles affichent et diffusent différents types d'offres et de demandes dans leurs locaux. Les petits périodiques locaux gratuits comme *FUSAC*, *France USA Contacts* et *The Paris Free Voice* sont également très riches en annonces classées ainsi que plusieurs sites Internet d'agence immobilières. Si vous ne disposez pas d'un appartement en arrivant, certains hôtels louent au mois ou à la semaine.

Le carnet d'adresses très fourni des agences immobilières constitue aussi une autre solution. Toutefois, ces agences requièrent de sérieuses garanties financières et le paiement d'une commission, souvent équivalente à 10% du loyer annuel ou égale à la moitié du montant d'un loyer mensuel.

La durée d'un bail en France est généralement fixée à trois (3) ans mais elle peut être réduite pour raisons personnelles ou professionnelles qui devront être stipulées au contrat. Un dépôt de garantie est pratique courante. Il équivaut à 2 ou 3 mois de loyer à verser à titre de caution. Il arrive exceptionnellement que le précédent locataire qui a effectué des rénovations exige le paiement d'une reprise pour couvrir une partie de ses frais. À chacun d'apprécier cette transaction. L'assurance multirisque habitation est obligatoire en France mais il est conseillé d'y ajouter un contrat « vol » complémentaire pour assurer vos objets de valeur (meubles, bijoux, etc.)

4. TÉLÉPHONE

Une première installation ou une réouverture de ligne téléphonique coûte 46,12€ et peut nécessiter le déplacement d'un technicien. L'abonnement au réseau est d'environ 13€ par mois. À ces frais peut s'ajouter le prix de location d'un appareil. Notez que, contrairement au Canada, chaque communication téléphonique locale est facturée et soumise à une grille tarifaire spécifique. Par exemple, les appels de Paris à Paris ne sont pas inclus dans le forfait abonnement. Chaque appel est facturé en fonction de la durée, de l'heure et de la distance. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à l'agence France Télécom dont vous dépendez. Si vous souhaitez connaître l'adresse de cette agence, composez le 1014 (accessible gratuitement et sans télécarte à partir d'une cabine téléphonique). Il est important de savoir que le numéro 12 des renseignements téléphoniques est accessible sans frais à partir d'une boîte téléphonique à la condition d'utiliser une carte de téléphone. La plupart des cabines téléphoniques fonctionnent avec une carte téléphonique qui s'achète dans les bureaux de tabac, les kiosques à journaux et à la poste. Rares sont les endroits où l'on peut utiliser des pièces de monnaie. Vous pouvez également vous procurer la **carte de crédit téléphonique** sur abonnement (équivalent à la carte Bell Canada) auprès de votre agence France Télécom. Le montant de vos communications est alors débité sur votre facture de téléphone mensuelle.

En France, chaque département a ses **annuaires téléphoniques** : les pages blanches pour les adresses individuelles, les pages jaunes pour les coordonnées professionnelles et les turquoises, vertes et roses pour les renseignements administratifs. Votre agence France Télécom peut aussi vous louer un **minitel**. Il est relié à votre téléphone et vous permet de consulter l'annuaire (renseignements) et d'obtenir une foule d'informations sur la vie quotidienne (commandes à domicile), professionnelle (recherche d'emploi), les loisirs et le tourisme (horaires, tarifs, réservations), etc. Vous pouvez consulter le site Internet : www.francetelecom.com

5. POSTE

En France, les services postaux sont plus rapides qu'au Canada, de 24 à 48 heures pour un courrier lettre Paris-Paris ou Paris-province; le délai pour le Canada étant de 5 jours. Les horaires d'ouverture des services de la poste sont généralement de 8h00 à 19h00 (fermeture à l'heure du déjeuner en province) du lundi au vendredi et le samedi de 8h00 à midi. Toutefois, la poste principale, rue du Louvre à Paris, reste ouverte 24 heures sur 24, Téléphone: 01.40.28.76.76

Le coût d'un timbre-poste pour un courrier destiné au Canada s'élève à 0,90€ pour un maximum de 20g. tandis que celui d'un timbre pour un courrier à l'intérieur du territoire français et à destination d'un pays de l'Union européenne est de 0,53€.

Vous pouvez faire suivre votre courrier où vous le désirez (même à l'étranger) pour une période maximum de 2 ans. Il suffit de remplir un **ordre de réexpédition** auprès des services de la poste et de payer les frais annuels requis. Si vous n'avez pas d'adresse précise, vous pouvez recevoir, moyennant le paiement d'une taxe, votre courrier en **poste restante** au bureau de poste de votre choix. Pour plus d'information, adressez-vous au bureau de poste de votre lieu de résidence. Vous pouvez consulter le site Internet : www.laposte.fr

6. BANQUE ET CARTES DE CREDIT

La loi française exige le paiement par chèque ou virement sur un compte bancaire pour certaines sommes supérieures à 150€ (loyer, salaire, etc.). Il s'avère donc essentiel d'ouvrir un compte rapidement si vous résidez ici. Renseignez-vous auprès de votre banque au Canada afin d'être mieux conseillé sur le choix d'une banque en France et pour connaître les banques affiliées à la vôtre. Vous devrez, pour l'ouverture d'un compte « résident », présenter des justificatifs d'identité, de domicile (facture d'électricité/gaz ou de téléphone) et de revenus, puis déposer un premier versement sur le compte. La procédure d'ouverture d'un compte pour les « non-résidents » est plus complexe et diffère d'une banque à l'autre mais, de manière générale, les justificatifs suivants sont exigés : attestation de domicile au Canada, justificatifs d'identité, versement d'une somme en dépôt (varie entre 760€ et 3050€, voire plus).

En France, la carte bancaire est utilisée couramment et les chèques personnels le sont plus fréquemment qu'au Canada. Au restaurant tout comme chez les commerçants, le paiement se fait souvent par carte ou par chèque personnel. Toutefois, contrairement au Canada, les cartes bancaires ne sont pas en général des cartes de crédit prolongé. La totalité des sommes dépensées doit être remboursée à la fin de chaque mois. Une somme mensuelle fixée par la banque permet au client d'effectuer des retraits d'espèces ou des achats dans la limite autorisée et ce, pour 1 mois seulement. La plupart des cartes utilisées au Canada sont acceptées en France (Cirrus, System Plus, etc.). Les distributeurs automatiques portant le symbole de votre carte indiquent que vous pouvez retirer de l'argent.

Il est possible d'effectuer un **virement bancaire** à l'étranger par l'entremise d'une banque mais il est plus économique de s'adresser à la poste et plus rapide de vous adresser directement, entre autres, à la compagnie *Western Union/Transfert d'argent* qui dispose de correspondants dans 70 pays. Il suffit de contacter un de vos proches et de faire déposer le montant requis dans l'une des agences affiliées *Western Union* de sa région. Vous devriez être en mesure de disposer de la somme correspondante dans un très court délai. Des frais d'expédition sont exigés. Pour tout renseignement, composez le 0 825 009 898 «La Poste». La Société Canadienne de Change, 7 Rue Marbeuf 75008 Paris, encaisse les chèques canadiens imprimés (non libellés à la main) à des taux intéressants.

Si vous devez annuler vos cartes de crédit, voici une liste de numéros utiles :

Visa	0892 705 705
Mastercard / Eurocard	01.45.67.84.84 ou 0800 90 23 90
American Express	01.47.77.72.00
Premier	01.42.77.45.45
Dinner's	0810 314 159
Dinner's Canada	001 800 363 33 33

Les numéros de téléphone de chaque banque émettrice des cartes de crédit peuvent aussi être composés en cas de perte/vol.

7. PRESSE ET MÉDIAS

□ Télévision

Le bulletin d'information de la société Radio-Canada international est diffusé à 8h05 tous les jours sur le réseau câblé TV5. De la même manière, quelques stations de radio (ondes courtes) françaises diffusent certains programmes de Radio-Canada. Pour de plus amples informations, vous pouvez joindre par téléphone, Radio-Canada International à Paris au 01.44.21.15.15. La presse canadienne est aussi présente sur internet. Pour en savoir plus, consultez le site Internet : www.cp.org

En France comme dans la plupart des pays occidentaux, la télévision remporte la palme. Elle est sans contredit le média le plus consommé. Privées ou publiques, les dix chaînes sont en forte concurrence. S'ajoutent à ces diffuseurs : le réseau câblé qui compte jusqu'à 80 chaînes, la chaîne Canal + et le réseau satellite, tous soumis à un abonnement mensuel. Les principales chaînes (sans abonnement) : les chaînes publiques **France 2, France 3 et Arte** (réseau franco-allemand, diffusé en soirée) et **La Cinquième** (même chaîne qu'ARTE mais diffuse en journée) puis les chaînes privées **TFI** et **M6**. Les programmes sont régulièrement annoncés dans les quotidiens et les magazines hebdomadaires comme *Télé 7 jours*, *Télérama* et *Télé Loisirs*.

□ Radio

Les grandes stations de radio sont : France Inter, RTL, Europe 1, France Musique, France Culture et Radio-France internationale.

□ Presse écrite

La presse canadienne (magazines, journaux et revues spécialisés) s'achètent, entre autres, à la **Librairie Abbey Book Shop** et à **La Librairie du Québec**. Vous pouvez vous abonner à certains quotidiens auprès de ces libraires (voir coordonnées à l'annexe 4). Les magazines, très nombreux en France, ainsi que les quotidiens sont vendus en kiosque et chez les marchands de journaux. Les principaux titres sont :

Quotidiens

À l'échelle nationale

Le Monde : quotidien référence en matière de politique et internationale. Propose une fois par semaine des offres d'emplois et des suppléments à thèmes (économie, livre, arts et spectacle, etc.).

Le Figaro : considéré comme conservateur et politiquement « à droite », propose des offres d'emplois très prisées (suppléments magazines le week-end : *Figaro Magazine*, *Madame Figaro* et *TV*).

Le Parisien : quotidien populaire tout public.

Libération : politiquement « à gauche », génération 68, certaine liberté de ton dans ses propos.

L'Humanité : quotidien du Parti communiste français.

Les Échos et **La Tribune Desfossés** : 2 magazines économiques quotidiens.

À l'échelle régionale

Ouest France (Rennes) : premier quotidien régional de France.

Le progrès de Lyon (Lyon)

La Voix du Nord (Lille)

Sud Ouest (Bordeaux)

La Nouvelle République du Centre Ouest (Tours)

Magazines périodiques (hebdomadaires, bimensuels ou mensuels)

Le Nouvel Observateur et **L'Événement du Jeudi** : politiquement « à gauche ».

Le point et **l'Express** : politiquement « à droite ».

Capital, **l'Expansion** et **Le Nouvel Économiste** : affaires et économie.

Elle, **Marie-Claire**, **Femme Actuelle** : féminin et mode.

Géo, **Terre Sauvage**, **Grands Reportages** : nature et découverte.

Presse enfantine de magazines éducatifs

Pomme d'Api, **Popi**, **Okapi**, **Picoti**, **Toupie**

8. GARDERIES D'ENFANTS

Toutes les grandes villes et communes de France proposent des modes de garde et d'accueil, municipaux ou privés, pour vos enfants. **Les crèches collectives (garderies) municipales** accueillent les petits de 2 mois à 3 ans et sont ouvertes en général de 7h00 à 19h00 sauf le week-end et les jours fériés. Les enfants sont encadrés par des puéricultrices et une équipe éducative. Le forfait mensuel se calcule en fonction du revenu des parents. Il faut souvent prévoir l'inscription très longtemps à l'avance, dès les premiers jours de la grossesse, car les demandes pour ce mode de garde très prisé dépassent largement l'offre. Renseignez-vous auprès de votre mairie qui gère ces établissements.

Les assistantes maternelles constituent un autre moyen de garde à considérer. Agréées par la Direction départementale des Affaires sociales, elles accueillent chez elles un ou plusieurs enfants (en fonction de l'âge des petits, de l'espace du domicile, etc.) à partir de l'âge de 3 mois. Le coût de leur salaire est fixé selon un barème préétabli. Ces assistantes relèvent des PMI (Protection maternelle infantile) qui sont gérées par les autorités municipales (mairies). Il est important de souligner que vous pouvez déduire de vos impôts les frais de crèches et d'assistantes maternelles.

D'autres formules existent, comme les haltes-garderies pour une garde ponctuelle de quelques heures par semaine, les mini-crèches, les crèches familiales ou parentales, l'assistance familiale « au pair », etc. La mairie de votre lieu de résidence peut vous orienter à ce sujet.

Pour la région parisienne, plusieurs agences et associations d'assistance à domicile et de garderies (le soir) sont répertoriées dans les guides pratiques vendus en librairie.

9. CALENDRIER DES JOURS FÉRIÉS EN FRANCE

<input type="checkbox"/>	1 ^{er} janvier	Jour de l'An
<input type="checkbox"/>		Lundi de Pâques
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} mai	Fête du Travail
<input type="checkbox"/>	8 mai	Armistice (Victoire 1945)
<input type="checkbox"/>		Ascension (jeudi)
<input type="checkbox"/>	14 juillet	Fête nationale
<input type="checkbox"/>	15 août	Assomption
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} novembre	Toussaint
<input type="checkbox"/>	11 novembre	Armistice (Victoire 1918)
<input type="checkbox"/>	25 décembre	Noël

10. TABLEAUX DE CONVERSION

CUISINE

Système métrique

Unités principales : Longueur : le mètre Volume : le litre Poids : le gramme

Températures thermostat des fours

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
80°C	105°C	125°C	150°C	175°C	200°C	220°C	245°C	270°C	295°C

Température du four

Celsius(C)	Fahrenheit (F)
120	250
140	275
150	300
160	325
180	350
190	375
200	400
220	425
230	450
240	475
260	500

Mesure de volume

1 cuil. à thé	5 ml
1 cuil. à table	15 ml
1 once	30 ml
1 tasse	240 ml
50 ml	1 ¾ onces
100 ml	3 ½ onces
200 ml	7 onces
300 ml	10 ½ onces
1 litre (1000 ml)	35 onces

Liste des abréviations

g	gramme
kg	kilogramme
L	litre
cl	centilitre
ml	millilitre
cm	centimètre
mm	millimètre
C	Celsius

Mesure de longueur

1 pouce	2.54 centimètres
1 pied	30.48 centimètres
1 verge	91.44 centimètres

VÊTEMENTS

Femmes			Hommes			
Robes	Jupes	Pantalons	Chemises		Pantalon	
<u>Canada</u>		<u>France</u>	<u>Canada</u>	<u>France</u>	<u>Canada</u>	<u>France</u>
10-30		40	141/2	37	Petit	38/40
12-32		42	15	38	Moyen	42/44
14-34		44	151/2	39	Large	46/50
16-36		46	16	41	Extra-large	52/54
18-38		48	17	43		
20-40		50				
	Chaussures		Chaussures			
	7	37	7		39	
	8	38	7 1/2		40	
	9	39	8		41	
	10	40	8 1/2		42	
	11	41	9		43	
			10		44	
			10 1/2		45	

11. SEJOURS ET RETOUR AU CANADA

Peu importe la durée de votre séjour à l'extérieur du Canada, vous devrez déclarer tout ce que vous rapportez de l'étranger. Mais avant de repartir pour le Canada, soyez certain de pouvoir acquitter la taxe que certains pays imposent sur le transport aérien et qui vous sera réclamée à l'aéroport. Assurez-vous également que vos justificatifs d'identité sont en règle.

□ Exemptions personnelles et restrictions douanières

Vous pouvez bénéficier d'une exemption personnelle lorsque vous rentrez au Canada. Elle vous permet de rapporter des marchandises d'une certaine valeur sans avoir à payer des droits. À l'exception des articles soumis à restrictions, vous pouvez rapporter les marchandises que vous désirez si vous êtes prêt à payer les droits et prélèvements provinciaux ou territoriaux exigibles.

Quelles sont les exemptions?

Après un séjour à l'étranger de 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 50 \$ (sauf tabac et alcool). Après une absence de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 200 \$ (incluant alcool), tandis que pour 7 jours ou plus, la valeur globale autorisée est de 750 \$ (alcool compris). Si vos achats dépassent ce montant, vous devez payer les droits et les taxes sur la valeur excédentaire. Depuis le 1 octobre 2001, de nouveaux droits s'appliquent au tabac. Ces droits sont de 11.50\$ pour un carton de 200 cigarettes, 8.50\$ le carton de 200 bâtons de tabac et 7.50\$ le 200grm de tabac. Ces droits ne s'appliquent pas aux produits marqués « CANADA-DUTY PAID. DROIT ACQUITTE ». Ces droits ne s'appliquent pas aux visiteurs.

Vous pouvez inclure les boissons alcoolisées et le tabac dans votre exemption de 48 heures et de 7 jours mais non dans celle de 24 heures. Si vous avez l'âge requis selon les normes de la province ou du territoire où vous entrez au Canada et que vous rencontrez les exigences citées ici, vous pouvez inclure dans votre exemption jusqu'à 1,5 litres (52 onces) de vin ou champagne ou 1,14 litres (40 onces) de spiritueux ou encore 24 canettes ou bouteilles de bière ou d'ale de 12 onces ou 355 millilitres. De plus grandes quantités peuvent être importées moyennant paiement des droits et taxes fédéraux et l'obtention d'un permis auprès des Régies provinciales des Alcools.

Qui a droit à ces exemptions?

- Le résident canadien qui revient au pays après un voyage à l'étranger.
- L'ancien résident du Canada revenant vivre au pays.
- Le résident temporaire du Canada.

Dans quelles conditions?

- Les marchandises que vous incluez dans votre exemption doivent être destinées à votre usage personnel et non commercial ou il doit s'agir de souvenirs ou cadeaux. Vous ne pouvez ni cumuler vos exemptions (48 heures + 7 jours) ni demander de vous prévaloir du solde d'une exemption lors d'un prochain voyage (exemption de 750 \$ utilisée en partie seulement).
- Les marchandises déclarées pour les exemptions de 50 \$ et de 200 \$ doivent toujours vous accompagner.
- Sauf l'alcool et le tabac, les marchandises visées par votre exemption de 750 \$ peuvent vous être livrées avant ou après votre arrivée au Canada.

Certaines marchandises sont soumises de restrictions comme les souvenirs illégaux (peau de crocodile, ivoire, etc.), les espèces animales et végétales, certaines armes à feu, etc.
Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec le service des douanes de l'Ambassade du Canada à Bruxelles en composant le 00-322-741-0607 ou en vous adressant à :

L'Agence des Services Frontaliers du Canada

Bureau du président, M. Alain Jolicoeur

Ottawa, On

Canada K1A 0L8

Téléphone : 1-800-959-2036 (au Canada: français) 001-506-636-5067 (de l'ext. du Canada: français)

courriel : contact@cbsa-asfc.gc.ca

Site Internet : <http://www.asfc.gc.ca>

Si vous passez une partie de l'année dans un autre pays pour des raisons de santé ou de loisirs, ce pays vous considère habituellement comme un visiteur. Vous continuez donc à être résident du Canada en ce qui a trait aux douanes. Si vous avez résidé à l'extérieur du Canada pour plus de 12 mois, vous pouvez importer en franchise de droits et de taxes la plupart de vos effets personnels et domestiques. Pour connaître les dispositions relatives à vos droits, aux articles autorisés ainsi qu'aux restrictions imposées, consultez les brochures *Je déclare* et *Vous revenez vivre au Canada* disponibles auprès de l'Ambassade et des Consulats du Canada en France.

□ Remboursement de la taxe aux visiteurs au Canada

Les visiteurs non-résidents du Canada ont droit à un remboursement de la taxe sur les produits et le logement admissibles, la TPS de 7% appliquée aux achats partout au Canada sauf dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador car la taxe harmonisée, la TVH de 15%, est appliquée dans ces trois provinces.

Au Québec, la taxe de vente (TVQ) sur les produits et les frais de logement ne sont plus admissibles depuis 2001.

Vous avez droit au remboursement de taxe si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Vous n'êtes pas un résident du Canada;
- Vous n'êtes pas considéré comme résident canadien aux fins des lois canadiennes concernant l'impôt sur le revenu (par exemple : les membres des Forces armées canadiennes et les employés des gouvernements fédéral et provinciaux vivant à l'étranger);
- Vous avez conservé vos reçus originaux;
- Le montant total (avant taxe) de vos frais de location de logement admissibles et de vos achats de produits admissibles sur lesquels vous avez payé la TPS/TVH s'élève à 200 \$ Cad ou plus;
- Les produits admissibles doivent être exportés du Canada dans les 60 jours après en avoir pris possession;
- Vous présentez vos achats aux Douanes canadiennes ainsi que les reçus originaux afin d'être validés avant votre départ du Canada (depuis avril 2001);
- En ce qui concerne les produits admissibles, chacun des reçus indiquant la TPS/TVH que vous avez payée fait état d'un minimum d'achats (avant taxe) de 50 \$ Cad. **Ces produits doivent être présentés pour inspection et vos reçus validés par un agent de Douane Canada avant que vous ne quittiez le Canada.**

Pour demander le remboursement, il faut remplir le formulaire GST 176 *Demande de remboursement de la taxe aux visiteurs* et le faire parvenir à l'adresse suivante :

Programme de remboursement aux visiteurs

Centre fiscal de Summerside
Agence du Revenu du Canada
275, Pope Road, bureau 104
Summerside, PE
Canada C1N 6C6
Courriel : visitors@ccra-adrc.gc.ca
Site Internet : www.cra-arc.gc.ca

Le formulaire GST 176 est aussi disponible dans les postes de douane canadiens et dans certaines boutiques hors taxes au Canada et dans huit (8) aéroports canadiens.

Contactez la Commission canadienne du tourisme à Paris au 01.44.43.25.07 (24/24h), site Internet : www.voyagecanada.ca

□ **Importation de véhicules**

Vous ne pouvez pas importer au Canada les véhicules automobiles fabriqués selon les normes de sécurité d'autres pays que les États-Unis ou le Canada, sauf les véhicules de quinze (15) ans et plus, les autobus fabriqués avant le 1^{er} janvier 1971, et les véhicules admis au Canada à titre d'importation temporaire.

Pour être admissibles à l'importation au Canada, les véhicules fabriqués selon les normes américaines doivent apparaître sur la Liste des véhicules admissibles des États-Unis CL9203(f). Les véhicules admissibles doivent être traités selon le Programme du Registraire des véhicules importés.

Pour de plus amples informations et pour obtenir un exemplaire de la liste CL9203(f), vous pouvez communiquer avec:

Le Registraire des Véhicules importés

405, The West Mall
Toronto (Ontario)
Canada M9C 5K7
Téléphone: 001-888-848-8240
Courriel : info@riv.ca
Site Internet: <http://www.riv.ca>

Si vous importez un véhicule d'un pays autre que les États-Unis, veuillez communiquer avec ce bureau:

Transports Canada

Sécurité routière et Réglementation des véhicules moteurs

Tour C, Place de Ville; 8^{ème} étage

330, rue Sparks

Ottawa (Ontario)

Canada K1A 0N5

Téléphone : 001-888-675-6863

Site Internet: <http://www.tc.gc.ca>

Au Canada, l'immatriculation et l'enregistrement des véhicules relèvent des provinces et des territoires qui peuvent avoir d'autres exigences. Si vous avez des questions au sujet de l'utilisation, l'immatriculation et l'enregistrement des véhicules vous devez communiquer avec les autorités compétentes de la province ou du territoire où vous résiderez.

V. ANNEXES

Ces listes sont fournies pour votre utilité et à titre d'information seulement.
Des listes à jour se trouvent sur le site Internet de l'Ambassade.

1. REPRÉSENTATION ET ASSOCIATIONS CANADIENNES EN FRANCE

□ Ambassade du Canada

Tourisme

Information et documentation sur le Canada
68, Rue du Faubourg St-Honoré
75008 Paris
Métro : Champs-Élysées-Clémenceau
Téléphone: 01.44.43.25.07 (de 14h00 à 17h00)
Accueil : de 10h00 à 17h00,
du lundi au vendredi
Courriel : info-canada.fr@ctc-cct.ca
Site Internet : www.voyagecanada.ca

Immigration et visas

Pour entrer ou émigrer au Canada
37, avenue Montaigne
75008 Paris
Métro : Franklin D. Roosevelt
Téléphone: 01.44.43.29.16
Télécopie: 01.44.43.29.93
Accueil : de 8h30 à 11h00
Courriel : paris-immigration@international.gc.ca
Site Internet : www.amb-canada.fr

Centre culturel canadien

Services culturels de l'Ambassade du Canada

Expositions, colloques, activités culturelles,
relations universitaires, documentation et
nouveaux médias
5, rue de Constantine
75007 Paris
Métro : Invalides
Téléphone: 01.44.43.21.90
Télécopie: 01.44.43.21.99
Ouvert du mardi au vendredi de 10h00 à 18h00
Jeudi : jusqu'à 21h00, samedi : 14h00 à 18h00
Site Internet : www.canada-culture.org

Téléfilm Canada

Bureau de représentation, information projets de
co-production
5, rue de Constantine
75007 Paris
Téléphone: 01.44.18.35.30
Télécopie: 01.47.05.72.76
Site Internet : www.telefilm.gc.ca

□ Consulats canadiens en France

LYON

M. Michel Dubois
Consul honoraire
Consulat du Canada
21, rue Bourgelat
69002 Lyon
Téléphone: 04.72.77.64.07
Télécopie: 04.72.77.65.09
Courriel: consulatcanadalyon@wanadoo.fr
(Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30)

LILLE

Mme Marie Josée Aymé
Consul honoraire
Consulat du Canada
30, Avenue Émile Zola
59800 Lille
Téléphone: 03.20.14.05.78
Télécopie: 03.20.14.36.96
Courriel: consulatcanadalille@wanadoo.fr
(Du lundi au vendredi de 9h à midi)

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Mme Liliane Roy Brochu
Consul honoraire
Consulat du Canada, Palais de la Scala
1, avenue Henry Dunant – Bureau 1178
MC 9800 Monaco
Téléphone: 00.377.97.70.62.42
Télécopie: 00.377.97.70.62.52
Courriel: consul-canada@monte-carlo.mc
(Du lundi au vendredi de 9h à midi)

NICE

Mme Michèle Felizzola
Consul honoraire
Consulat du Canada
10, rue Lamartine
06000 Nice
Téléphone: 04.93.92.93.22
Télécopie: 04.93.92.55.51
Courriel: cancons.nce@club-internet.fr
(Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30)

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

M. Félix Park
Consul honoraire
Consulat du Canada
16, rue Jacques Debon,
B.P. 4370
97500 Saint-Pierre et Miquelon
Téléphone et télécopie: (508) 41.55.10
Courriel : consulat.canada@cheznoo.net
(Du lundi au vendredi, de 14h à 17h)

TOULOUSE

Dr. Pierre Paillé
Consul honoraire
Consulat du Canada
10, rue Jules de Rességuier
31000 Toulouse
Téléphone: 05.61.52.19.06
Télécopie: 05.61.55.40.32
Courriel: consulat.canada.toulouse@wanadoo.fr
(Du lundi au vendredi de 9h à midi)

□ Représentation auprès d'organisations internationales

Délégation du Canada auprès de l'OCDE

15 bis, rue de Franqueville
75116 Paris
Téléphone: 01.44.43.20.90
Télécopie: 01.44.43.20.99

Délégation du Canada auprès de l'UNESCO

1, rue Miollis, Bureau 8.31
75015 Paris
Téléphone: 01.45.68.35.17
Télécopie: 01.43.06.87.27

□ Représentation provinciale

Délégation générale du Québec

66, rue Pergolèse

75116 Paris

Métro : Porte Dauphine ou Argentine

Téléphone: 01.40.67.85.00

Télécopie: 01.40.67.85.09

Accueil : de 9h00 à 19h00

Courriel : qc.paris@mri.gouv.qc.ca

Site Internet : ww.quebec.fr

Services culturels du Québec

Bibliothèque, prêts d'expositions et de films pour les collectivités

Même adresse que la Délégation générale du Québec

Téléphone: 01.40.67.85.70

Télécopie: 01.40.67.85.79

Accueil : de 14h00 à 17h00

Services immigration du Québec

Pour émigrer au Québec

87-89 rue la Boétie

75008 Paris

Métro : St-Philippe du Roule/ Franklin K. Roosevelt

Téléphone: 01.53.93.45.45

Télécopie: 01.53.93.45.40

Accueil : de 9h30 à 12h15

et de 13h30 à 17h00

Site Internet : www.immigration.quebec.fr

Office Franco-Québécois pour la jeunesse

Contacts, voyages d'études, aide pour les stages et chantiers au Québec, centre de documentation
11, passage de l'Aqueduc

93200 St-Denis

Métro : St-Denis-Basilique

Téléphone: 01.49.33.28.50

Courriel : info@ofqj.org

Site Internet : www.ofqj.org

Centre de documentation ouvert en après-midi sur rendez-vous, sauf mercredi

□ Associations

Association Nationale France-Canada

Association d'amitié franco-canadienne, congrès, conférences

5, rue de Constantine

75007 Paris

Métro & RER : Invalides

Téléphone: 01.45.55.83.65 (14h à 18h)

Courriel : secretariat@france-canada.info

Site Internet : www.france-canada.info

Association des Femmes Canadiennes à Paris

The Canadian Women's Group in Paris

5, rue de Constantine

75007 Paris

Téléphone: 01.44.43.21.03

Métro & RER : Invalides

Courriel : afcp_cwgp@yahoo.fr

Site Internet : www.canadiennesaparis.org

Association France-Québec

Association d'amitié franco-québécoise, programme d'échanges pour les jeunes, chantiers
24, rue de Modigliani

75015 Paris

Métro : Lourmel

Téléphone: 01.45.54.35.37

Télécopie: 01.45.57.69.44

Courriel : fq-accueil@france-quebec.asso.fr

Site Internet : www.france-quebec.asso.fr

Association France-Ontario

55 Montée de Coupe-Jarret

38200 Vienne

Téléphone: 04.74.78.28.12

Télécopie: 04.74.78.28.13

Courriel : france.ontario@wanadoo.fr

Amitiés acadiennes

Documentation, publication, échanges culturels et scolaires, voyage annuel
14bis rue Mouton Duvernet
75014 Paris

Métro : Mouton Duvernet
Téléphone: 01.48.56.16.16
Télécopie: 01.48.56.19.00
Courriel : amities.acadiennes@wanadoo.fr

Association française d'études canadiennes

Association pluridisciplinaire assurant la promotion des études canadiennes en France
Bâtiment de la MSHA
10, Esplanade des Antilles, Domaine universitaire
33607 Pessac Cedex

Téléphone: 05.56.84.68.00
Télécopie: 05.56.37.17.26
Courriel : afec@msha.fr
Site Internet : www.afec33.asso.fr

Chambre de commerce France-Canada

Promotion des échanges économiques et commerciaux franco-canadiens
5 rue de Constantine
75007 Paris

Téléphone: 01.43.59.32.38
Télécopie: 01.42.56.25.62
Site Internet : www.ccfc-france-canada.com
Courriel : ccfc@ccfc-france-canada.com

Monument commémoratif du Canada à Vimy

62580 Vimy
Téléphone: 03.21.50.68.68
Télécopie: 03.21.58.58.34
Courriel : Vimy.Memorial@vac-acc.gc.ca

Maison des étudiants canadiens à Paris

Hébergement d'étudiants
31, boulevard Jourdan
75014 Paris

Métro : RER B, Cité universitaire
Téléphone: 01.40.78.67.00
Site Internet : www.etudiantscanadiens.org
Courriel : mecanada@dial.oleane.com

France-Amériques

Club privé, location de salons
9-11, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Téléphone: 01.43.59.51.00
Télécopie: 01.40.75.00.97
Courriel : p.cedell@wanadoo.fr

**Institut France-Canada
(France-Amériques)**

9, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Téléphone: 01.43.59.51.00
Télécopie: 01.40.75.00.97

Canadian Club de Monaco

B.P. 211
98004 Monaco Cedex
Téléphone : 00.377.93.50.30.97

Outre les associations franco-canadiennes citées ci haut, vous trouverez en France, plus particulièrement à Paris, des associations et centres communautaires internationaux qui vous ouvrent leurs portes. Souvent d'obédience religieuse, ces lieux vous feront découvrir un réseau associatif d'entraide très actif. Informations pratiques, conseils, documentation et activités socioculturelles sont autant de choix qui vous seront proposés pour faciliter vos contacts et vos recherches en France (voir annexe 4 «Lieux de culte»).

2. SERVICES DU GOUVERNEMENT FEDERAL AU CANADA

□ **Numéro d'assurance sociale**

(Voir aussi page 44)

Immatriculation aux assurances sociales C.P. 7000 Bathurst N.-B Canada E2A 4T1 Téléphone : (001) 506-548-7961 Télécopie : (001) 506-548-7960 ou 7533 Site Internet : www.dsc.gc.ca	
---	--

□ **Douanes**

(Voir aussi page 66)

L'Agence des Services Frontaliers du Canada Bureau du président, M. Alain Jolicoeur Ottawa, On Canada K1A 0L8 Téléphone : 001-800-959-2036 (au Canada: français) 001-506-636-5067 (de l'ext. du Canada: français) Courriel : contact@cbsa-asfc.gc.ca Site Internet : www.asfc.gc.ca	Programme de remboursement aux visiteurs Centre fiscal de Summerside Agence du revenu du Canada 275, Pope Road, Bureau 104 Summerside, PE Canada C1N 6C6 Courriel : visitors@ccra-adrc.gc.ca Site Internet : www.cra-arc.gc.ca
--	---

□ **Élections Canada**

(Voir aussi page 13)

Élections Canada 257 Rue Slater Ottawa (Ontario) Canada K1A 0M6 Téléphone: 001-613-993-2975 Télécopie : 001-613-998-5405 Site Internet: www.elections.ca	
---	--

□ **Impôts et taxes**

(Voir aussi pages 42)

Bureau international des services fiscaux Agence Revenu Canada 2204, chemin Walkley Ottawa (Ontario) Canada K1A 1A8 Téléphone: 001-613-954-1368 (bilingue) Télécopie: 001-613-941-2505 Site Internet: www.cra-arc.gc.ca	
--	--

□ **Régime de pension**
(Voir aussi page 38)

<u>Toutes provinces sauf le Québec:</u>	<u>Le Québec:</u>
Opérations internationales Programme de la Sécurité du revenu Développement social Canada Ottawa (Ontario) Canada K1A 0L4 Téléphone: 001-613-957-1954 Télécopie: 001-613-952-8901 Site Internet: www.dsc.gc.ca	Régie des rentes du Québec Service des Cotisants C.P. 5200 Québec (Québec) Canada G1K 7S9 Téléphone: 001-418-643-5185 (Canada seulement) 001-800-463-5185 Site Internet: www.rrq.gouv.qc.ca

3. SERVICES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX AU CANADA

□ Les services d'état civil provinciaux

Alberta

Statistiques de l'état civil
Registre de l'Alberta
C.P. 2023
Edmonton (Alberta)
Canada T5J 4W7
Téléphone: 001-780-427-7013
Site Internet: www.gov.ab.ca/gs

Île-du-Prince-Édouard

Bureau des statistiques de l'état civil
Ministère de la santé et des services sociaux
C.P. 3000
35, Douses Road
Montague (Île-du-Prince-Édouard)
Canada C0A 1R0
Téléphone: 001-902-838-0880
Télécopie: 001-902-838-0883
Site Internet: www.gov.pe.ca/vitalstatistics

Nouveau-Brunswick

Statistiques de l'état civil
Ministère de la Santé et des
Services communautaires
435, rue King suite 203
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada E3B 5H1
Téléphone: 001-506-453-2385
Télécopie: 001-506-444-4139
Site Internet: www.gnb.ca/0379

Colombie-Britannique

Division de la statistique de l'état civil
B.P. 9657, Stn. Prov. Govt.
Victoria (Colombie-Britannique)
Canada V8W 9P3
Téléphone: 001-250-952-2681
Télécopie: 001-250-952-2527
Site Internet: www.vs.gov.bc.ca

Manitoba

Bureau de l'état civil
Services communautaires
254, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 0B6
Téléphone: 001-204-945-3701
Télécopie: 001-204-948-3128
Courriel : vitalstats@gov.mb.ca
Site Internet: www.gov.mb.ca

Nouvelle-Écosse

Statistiques de l'état civil
Ministère des affaires et des services aux
consommateurs
C.P. 157
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Canada B3J 2M9
Téléphone: 001-902-424-4381
Télécopie: 001-902-424-0678
Courriel : vstat@gov.ns.ca
Site Internet: www.gov.ns.ca/snsme/vstat

Ontario

Bureau du Registraire général
189, Red River Road
C.P. 4600
Thunder Bay (Ontario)
Canada P7B 6L8
Téléphone: 001-416-325-8305
Télécopie : 001-807-343-7459
Courriel : cbsinfo@cbs.gov.on.ca
Site Internet: www.cbs.gov.on.ca

Saskatchewan

Directeur des statistiques de l'état civil
Ministère de la santé de la Saskatchewan
100-1942, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan)
Canada S4P 4W2
Téléphone: 001-306-787-3251
Télécopie: 001-306-787-8951
Courriel : vsbweb@health.gov.sk.ca
Site Internet: www.gov.sk.ca

Territoires du Nord-Ouest

Greffier général de la statistique de l'état civil
Ministère de la santé et des services sociaux
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Bag #9
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)
Canada X0E 0T0
Téléphone: 001-867-777-7420
Télécopie: 001-867-777-3197
Site Internet: www.gov.nt.ca

Nunavut

Gouvernement du Nunavut
Ministère de la santé et des services sociaux
Rankin Inlet (Nunavut)
Canada X0C 0G0
Téléphone : 001-867-645-8017
Télécopie : 001-867-645-8092
Site Internet : www.gov.nu.ca

Québec

Le Directeur de l'état civil
2535 Boul Laurier
Ste-Foy (Québec)
Canada G1V 5C5
Téléphone: 001-418-643-3900
Télécopie: 001-418-646-3255
Courriel : etatcivil@dec.gouv.qc.ca
Site Internet: www.etatcivil.gouv.qc.ca

Terre-Neuve et Labrador

Division de la statistique de l'état civil
Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador
5, Mews Place, C.P. 8700
St-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada A1B 4J6
Téléphone: 001-709-729-3308
Télécopie: 001-709-729-0946
Site Internet: www.gov.nf.ca/gsl

Yukon

Statistiques de l'état civil
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Territoire du Yukon)
Canada Y1A 2C6
Téléphone: 001-867-667-5811
Courriel : information@gov.yk.ca
Site Internet: www.gov.yk.ca

□ **Autorités provinciales au Canada en matière de permis de conduire**

Alberta

Services gouvernementaux d'Alberta
Division des registres
Box 3140
Edmonton (Alberta)
Canada T5J 2G7
Téléphone: 001-780-427-7013
Télécopie : 001-780-401-4088
Courriel : government.services@gov.ab.ca
Site Internet: www.gov.ab.ca

Île-du-Prince-Édouard

Ministère des Transports et des Travaux
publics
Registraire des véhicules automobiles
33, Riverside Drive
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Canada C1A 7N8
Téléphone: 001-902-368-5200
Télécopie: 001-902-368-6269
Courriel : accesspeicharlottetown@gov.pe.ca
Site Internet: www.gov.pe.ca/accesspei

Nouveau-Brunswick

Ministère de la Sécurité publique
Registraire des véhicules à moteur
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada E3B 5H1
Téléphone: 001-506-453-2410
Télécopie: 001-506-453-7455
Site Internet : www.gnb.ca/0276/index-f.asp

Colombie-Britannique

Insurance corporation of British Columbia
Driver Licensing (Permis de conduire)
955 Wharf Street
Victoria (Colombie-Britannique)
Canada V8W 3Z2
Téléphone: 001-250-978-8300
(Canada seulement) 001-800-950-1498
Télécopie : 001-250-978-8035
Site Internet: www.icbc.com/licensing/index.html

Manitoba

Ministère des Transports et des Services
Gouvernementaux du Manitoba
Division des permis de conduire
C.P. 6300
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 4A4
Téléphone: 001-800-665-2410 (Canada seulement)
Site Internet: www.mpi.mb.ca

Nouvelle-Écosse

Services Nouvelle-Écosse et relations municipales
Registre des véhicules automobiles
C.P. 1652
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Canada B3J 2Z3
Téléphone: 001-902-424-5851
(Canada seulement) 001-800-898-7668
Télécopie: 001-902-424-0720
Courriel : askus@gov.ns.ca
Site Internet: www.gov.ns.ca/snsmr/rmv

Ontario

Ministère des Transports
Département des permis et contrôles
2680, rue Keele, Édifice « A »
Downsview (Ontario)
Canada M3M 3E6
Téléphone: 001-416-235-2999
(Canada seulement) 001-800-387-3445
Télécopie: 001-416-235-4414
Courriel: LAO@mto.gov.on.ca
Site Internet : www.mto.gov.on.ca

Saskatchewan

Régime d'assurance
Gouvernement de Saskatchewan
Permis de conduire
2260-11^{ème} avenue
Regina (Saskatchewan)
Canada S4P 0J9
Téléphone: 001-306-775-6900
Courriel : sgiinquiries@sgi.sk.ca
Site Internet: www.sgi.sk.ca

Territoires du Nord-Ouest

Ministère des Transports
Enregistrement des permis
4510, avenue Franklin
C.P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
Canada X1A 2L9
Téléphone: 001-867-873-7712
Télécopie: 001-867-873-0363
Courriel : rls_inquiries@gov.nt.ca
Site Internet: www.gov.nt.ca

Nunavut

Direction des véhicules à moteur
Gouvernement du Nunavut
General Delivery
Gjoe Haven (Nunavut)
Canada X0E 1J0
Téléphone: 001-867-975-5800
Télécopie: 001-867-975-5805
Courriel : atagak@gov.nu.ca
Site Internet : www.gov.nu.ca

Québec

Société de l'assurance automobile du Québec
Division des services aux clients
333, boulevard Jean-Lesage
C.P. 19600, succ Terminus
Québec (Québec)
Canada G1K 8J6
Téléphone: 001-418-643-7620
Courriel : courrier@saaq.gouv.qc.ca
Site Internet: www.saaq.gouv.qc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Ministère des Services gouvernementaux
Bureau des véhicules
149, Promenade Smallwood
C.P. 8710
Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada A1B 4J5
Téléphone: 001-709-729-2519
Télécopie: 001-709-729-6955
Courriel : info@gov.nl.ca
Site Internet: www.gs.gov.nl.ca/gs/mr

Yukon

Services aux collectivités
Véhicules automobiles
308 Steele Street C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Canada Y1A 2C6
Téléphone: 001-867-393-7193
Télécopie: 001-867-393-6218
Courriel : hpw-webmaster@gov.yk.ca
Site Internet : www.gov.yk.ca

□ Autorités provinciales – Régimes d'assurance-maladie au Canada

Alberta

Alberta Health and Wellness
C.P. 1333, Station Main
Edmonton (Alberta)
Canada T5J 2N2
Téléphone: 001-780-427-1432
Télécopieur : 001-780-422-2852
Courriel: health.ahinform@gov.ab.ca
Site Internet: www.health.gov.ab.ca

Île-du-Prince-Édouard

Commission des services de la santé
C.P. 2000
11, rue Kent
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Canada C1A 7N8
Téléphone: 001-902-368-4900
Télécopie : 001-902-368-4969
Courriel : island@gov.pe.ca
Site Internet: www.gov.pe.ca

Nouveau-Brunswick

Ministère de la Santé et du Mieux-Être
Régime d'assurance-maladie
du Nouveau-Brunswick
C.P. 5100
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada E3B 5G8
Téléphone: 001-506-457-4800
Télécopie : 001-506-453-5243
Courriel : hs_sme@gnb.ca
Site Internet: www.gnb.ca/0051/index-f.asp

Colombie-Britannique

Régime d'assurance-maladie de la Colombie-
Britannique (Medical Services Plan)
C.P. 9035, Stn. Prov. Govt
Victoria (Colombie-Britannique)
Canada V8W 9E3
Téléphone: 001-604-683-7151
(Canada seulement) 001-800-663-7100
Télécopie : 001-250-405-3595
Courriel : enquirybc@gems3.gov.bc.ca
Site Internet: www.gov.bc.ca

Manitoba

Santé Manitoba
Manitoba Health Services Insurance Plan
300, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3B 3M9
Téléphone: 001-204-786-7101
(Canada seulement) 001-800-392-1207
Télécopie : 001-204-783-2171
Site Internet: www.gov.mb.ca/health

Nouvelle-Écosse

Services d'assurance médicale de la
Nouvelle-Écosse
C.P. 488
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Canada B3J 2R8
Téléphone: 001-902-424-3377
Télécopie : 001-902-424-0559
Courriel : healmin@gov.ns.ca
Site Internet: www.gov.ns.ca/health

Ontario

Santé & soins de longue durée
Édifice Macdonald, bureau M1-57
900 Bay Street
Toronto (Ontario)
Canada M7A 1N3
Téléphone: 001-416-314-5518
(Canada seulement) 001-800-268-1154
Télécopie : 001-416-314-8721
Courriel : infomoh@gov.on.ca
Site Internet: www.gov.on.ca

Saskatchewan

Medical Services Branch
Saskatchewan Health
3475, rue Albert
Regina (Saskatchewan)
Canada S4S 6X6
Téléphone: 001-306-787-3475
(Canada seulement) 001-800-667-7766
Télécopie: 001-306-787-3761
Courriel : webmaster@health.gov.sk.ca
Site Internet: www.health.gov.sk.ca

Yukon

Santé et Affaires Sociales du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Canada Y1A 2C6
Téléphone: 001-867-667-5770
Télécopie : 001-867-667-3096
Courriel : hss@gov.yk.ca
Site Internet: www.hss.gov.yk.ca

Nunavut

Gouvernement du Nunavut
Ministère de la santé et des services sociaux
C.P. 1000 Station 1036
Iqaluit (Nunavut)
Canada X0A 0H0
Téléphone: 001-867-979-5700
Télécopie : 001-867-979-7609
Site Internet: www.gov.nu.ca

Québec

Régie de l'assurance-maladie du Québec
Service aux citoyens
1125, chemin St-Louis
Sillery (Québec)
Canada G1S 1E7
Téléphone: 001-418-646-4636
(Canada seulement) 001-800-561-9749
Site Internet: www.ramq.gouv.qc.ca

Terre-Neuve et Labrador

Commission des soins médicaux
de Terre-Neuve-et-Labrador
C.P. 8700
57 Margaret's Place
St-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada A1B 4J6
Téléphone: 001-709-292-4010
(Canada seulement) 001-800-563-1557
Télécopie: 001-709-292-4052
Courriel : JewerG@gov.nl.ca
Site Internet: www.gov.nf.ca/mcp

Territoires du Nord-Ouest

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
Canada X1A 2L9
Téléphone: 001-867-777-7400
Télécopie : 001-867-777-3197
Site Internet: www.hlthss.gov.nt.ca

4. AUTRES ADRESSES UTILES

□ Services juridiques

Ces listes sont fournies par convenance et à titre d'information seulement. Elles ont pour but de donner des renseignements sur les coordonnées et les qualifications professionnelles des avocats mentionnés. L'Ambassade n'assume aucune responsabilité pour la compétence des personnes/cabinets dont les noms figurent sur les listes ci-jointes. Une liste à jour se trouve également sur le site Internet de l'Ambassade, <http://amb-canada.fr> (aide aux Canadiens, carnets d'adresses utiles)

A - Avocats canadiens

B - Cabinets d'avocats canadiens représentés en France

C - Liste des barreaux en France

A – Avocats canadiens

Yves BERTRAND

Domaine de Gaillat

33210 Langon

Téléphone: 05.56.63.50.77

Télécopie: 05.56.62.20.96

Barreau : du Québec

Spécialités : Droit commercial, de la construction, arbitrage

Langues parlées : Français et anglais

Denis BORGIA

5 rue Vauban

33000 Bordeaux

Téléphone : 05.56.79.66.66

Télécopie : 05.56.79.96.01

Courriel : db@riviere-maubaret.com

Barreau : du Québec et de Bordeaux

Spécialités : Droit des affaires internationales, pour les sociétés ou les particuliers

Langues parlées : Français et anglais

François DESLIERRES

Deslierres & Associés

130, rue de la Pompe

75116 Paris

Téléphone: 01.47.04.72.11

Télécopie: 01.47.04.28.97

Barreau : du Québec et de Paris

Spécialités : Droit des affaires, procédures judiciaires, certificat de coutume, biens mobiliers ou arbitrage, implantations industrielles et commerciales.

Langues parlées : Français et anglais

Paul A. GÉLINAS

69, avenue Victor Hugo

75783 Paris Cedex 16

Téléphone: 01.44.17.36.60

Télécopie: 01.40.67.91.40

Courriel : pgelinas@pgelinas.com

Barreau : du Québec et de Paris

Spécialités : Droit des affaires, droit commercial et industriel, distribution, joint-venture, successions, certificats de coutume, arbitrage, droit international privé et contrats internationaux.

Langues parlées : Français et anglais

Jean-Yves GONTIER

26 Cours Albert 1^{er}

75008 Paris

Téléphone: 01.40.75.29.04

Télécopie : 01.40.75.69.83

Courriel : gontier@gide.com

Barreau : de Paris

Spécialités : Opérations et financement immobiliers, propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication

Langues parlées : Français et anglais

Marie HETU

11 rue Marbeuf
75008 Paris
Téléphone et télécopie : 01.45.65.06.73
Portable : 06.83.42.90.55
Courriel : marie@hetu.info

Barreau : de Montréal et de Paris

Spécialités : Droit des affaires, arbitrage, contrats internationaux, droit des successions, droit immobilier, certificat de coutume, droit international privé

Langues parlées : Français et anglais

James LEAVY, WEIL, GOTSHAL & MANGES

2, rue de la Baume
75008 Paris
Téléphone: 01.44.21.97.97
Télécopie: 01.42.89.57.90
Courriel : james.leavy@weil.com

Barreau : du Québec et de Paris

Spécialités : Droit des sociétés, bancaire, financier et commercial, propriété intellectuelle et contentieux.

Langues parlées : Français et anglais

Philippe LETTE**Bernard LETTE*****Lette, Lette et Associés**

3, rue du Boccador
75008 Paris
Téléphone: 01.40.73.16.00
Télécopie: 01.40.73.16.11

Barreau : du Québec et de Paris
(*également Ontario)

Spécialités : Droit civil (droit de la province de Québec et des provinces du Commun Law, successions, certificats de coutume), droit commercial et droit fiscal franco-canadien, droit international privé.

Langues parlées : Français et anglais

Daniel Arthur LAPRES**Lapres & Associés**

95 Boul Raspail
75006 Paris
Téléphone: 01.45.04.62.52
Télécopie: 01.45.44.64.45
Courriel : daniel@lapres.net

Barreau : de la Nouvelle-Écosse et de Paris

Spécialités : Droit de l'établissement et de l'immigration en France et au Canada, droit international des affaires, droit commercial, droit de l'Internet, représentation devant les tribunaux en France, droit chinois des affaires

Langues parlées : Français et anglais

Lyse LEFEBVRE-GUÉRY

11, rue de la Concorde
94210 La Varenne
Téléphone: 01.48.85.46.97
Télécopie: 01.48.85.46..97
Courriel : lyse.guery@libertysurf.fr

Barreau : du Québec

Spécialités : Certificats de coutume

Langues parlées : Français et anglais

Alain OLIVIER

1 rue des Mathurins
B.P. 44152
14014 Lisieux Cedex
Téléphone : 02.31.48.56.90
Télécopie : 02.31.63.89.49
Portable : 06.08.95.98.18
Courriel : alainolivier@hotmail.com

Barreau : du Québec et de Lisieux

Spécialités : Droit de la construction

Langues parlées : Français et anglais

Me Stephan OUALLI

11, rue Marbeuf
75008 Paris

Téléphone: 01.56.62.10.62
Télécopie: 01.49.52.07.75
Portable : 06.09.01.64.28

Barreau : de Montréal et de Paris
Spécialités : Droit criminel, droits et libertés de la personne, droit civil
Langues parlées : Français et anglais

Danhoé REDDY-GIRARD

Lefèvre Pelletier & associés
136 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Téléphone : 01.53.93.30.42
Télécopie : 01.53.23.12.04
Courriel : dreddy-girard@lpalaw.com
Site Internet : www.lpalaw.com

Barreau : Ontario, Paris et New York
Spécialités : Droit des sociétés, fusions – acquisitions, droit commercial
Langues parlées : Français et anglais

Me Manon POMERLEAU

47 rue de Monceau
75008 Paris

Téléphone: 01.42.89.34.40
Télécopie: 01.42.89.34.38
Courriel : manon.pomerleau@wanadoo.fr

Barreau: de Montréal et de Paris
Spécialités: Droit commercial, litiges commerciaux et civils, droit des affaires internationales, droit comparé, arbitrage, immigration et investissement
Langues parlées: Français et anglais

B – Cabinets d'Avocats canadiens représentés en France

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG s.r.l.

1501, McGill College
Montréal (Québec)
Canada H3A 3N9
Téléphone: 001-514-841-6400
Télécopie: 001-514-841-6499
Site Internet : www.dwpv.com

Jean-Baptiste GUILLOT

Reinhart Marville
58 avenue Kléber
75116 Paris
Téléphone: 01.53.53.44.44
Télécopie: 01.53.96.04.20

Langues parlées : Français et anglais

Spécialités : Fiscalité, investissements France-Canada et Canada-France par fusion, acquisition, joint venture, prise de participation ou autre type d'accords.

Langues parlées : Français et anglais

RAFFIN, RAFFIN-COURBE, GOFFARD et Associés

77, rue Boissière
75116 Paris
Téléphone: 01.44.17.48.00
Télécopie: 01.45.01.86.41

Spécialités : Droit de la construction, municipal, environnement, agricole, commercial et corporatif, fiscal, propriété intellectuelle, relations de travail, assurances et responsabilité civile et professionnelle, valeurs mobilières et financement public, sûretés et financement privé, faillite.

Langues parlées : Français et anglais

LETTE ET ASSOCIÉS

615, boul. René-Lévesque O.
Suite 1010
Montréal (Québec)
Canada H3B 1P9
Téléphone: 001-514-871-3838
Télécopie: 001-514-876-4217

Philippe LETTE**Bernard LETTE**

Lette, Lette et Associés
3, rue du Boccador
75008 Paris
Téléphone: 01.40.73.16.00
Télécopie: 01.40.73.16.11

LETTE WHITTAKER

20, rue Queen O.,
Suite 3300
C.P. 33
Toronto (Ontario)
Canada M5H 3R3
Téléphone: 001-416-971-4848
Télécopie: 001-416-971-4849

Spécialités : Relations économiques France-Canada, droit commercial (constitution de sociétés, contrats de licence, de distribution et d'agent), contentieux civil et commercial. Fiscalité française et application de la Convention fiscale franco-canadienne. Droit international privé. Certificat de coutume.

Langues parlées : Français, anglais, allemand, italien et espagnol

FASKEN MARTINEAU DUMOULIN

Tour de la bourse, bureau 3400 C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec)
Canada H4Z 1E9
Téléphone: 001-514-397-7400
Télécopie: 001-514-397-7600
Site Internet : www.fasken.com

Spécialités : Droit français et canadien en investissements, conseil d'entreprises françaises et canadiennes, immigration, droit des personnes.

Langues parlées : Français et anglais.

FERLAND MAROIS LANCTOT

555, boul. René-Lévesque O., Bureau 1220
Montréal (Québec)
Canada H2Z 1B1
Téléphone: 001-514-861-1110
Télécopie: 001-514-861-1310
Courriel : ferland@fml.ca

Spécialités : Immigration, droit public, privé public, privé international, de l'environnement, de l'urbanisme, collectivités locales, droit municipal, comparé franco-canadien, des sociétés, commercial, bancaire, immobilier, de propriété, des personnes et de la famille. Rédaction d'actes de sociétés, ventes de fonds de commerce.

Langues Parlées : français et anglais

Christian BOITEL

4 rue Foncet B.P. 1757
06016 Nice Cedex 01
Téléphone: 04.93.62.76.76
Télécopie: 04.93.62.76.77
Courriel : CABINET.BOITEL@wanadoo.fr

Spécialités : Droit public, privé public, privé international, de l'environnement, de l'urbanisme, collectivités locales, droit municipal, comparé franco-canadien, des sociétés, commercial, bancaire, immobilier, de propriété, des personnes et de la famille, de la technologie. Rédaction d'actes de sociétés, ventes de fonds de commerce, planification successorale et fiscale
Langues parlées : Français, anglais et allemand

Cabinet GAMLIEL

Edifice Alfred
507 Place d'armes, suite 1200
Montréal, (Québec)
Canada H2Y 2W8
Téléphone : 001-514-845-7731
Télécopie 001-514-842-9983
Courriel : office@gamliel.ca
Site Internet : www.gamliel.ca

Béatrice GHELBER

1 rue Eugène Manuel
75116 Paris
Téléphone : 01.42.24.68.00
Télécopie : 04.42.24.68.45
Courriel : ghelber@free.fr

Spécialités : Droit commercial, civil (responsabilité) corporel, international (privé et public) travail, administratif, citoyenneté et immigration. Litiges : devant les tribunaux au Canada et en France
Langues parlées : Français et anglais

**JOLICOEUR LACASSE LEMIEUX
SIMARD ST-PIERRE**

2001 Avenue McGill College bureau 900
Montréal (Québec)
Canada H3A 1G1
Téléphone: 001-514-871-2800
Télécopie: 001-514-871-3933

CABINET LMT

5, rue Beaujon
75008 Paris
Téléphone: 01.53.81.53.00
Télécopie: 01.53.81.53.30

Roland DE VILLIERS**Groupe Lexel G.I.E.**

91, cours Lafayette
69006 Lyon
Téléphone: 04.72.74.53.00
Télécopie: 04.78.52.26.00

Spécialités : Droit des affaires et des sociétés
Langues parlées : Français et anglais

Thierry VINCENOT DECLoux

22, avenue de Friedland
75008 Paris
Téléphone: 01.42.25.43.22
Télécopie: 01.45.62.28.09
Courriel : tdecloux@club-internet.fr

Spécialités : Droit immobilier, droit des personnes, sociétés, conciliations internationales, recouvrement des créances et voies d'exécutions, pénal.
Langues parlées : Français, anglais et italien.

C – Liste des Barreaux en France

Il y a 180 Barreaux en France qui sont localisés dans les Tribunaux. Nous avons constitué une liste dans les villes les plus importantes. Les personnes qui désirent obtenir le nom d'un avocat sont priées de contacter « l'Ordre des Avocats » du Tribunal de Grande Instance de la ville souhaitée.

**Madame le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS**

Maison de l'Avocat
2, Boul. Masséria
20000 AJACCIO
Téléphone: 04.95.23.29.03
Télécopie: 04.95.20.90.77

**Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS**

Palais de justice
20407 BASTIA Cedex
Téléphone: 04.95.31.15.76
Télécopie: 04.95.32.38.04
Courriel: ordredesavocats@wanadoo.fr

**Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS**

Maison de l'Avocat
18-20, rue du Mal. Joffre
33000 BORDEAUX
Téléphone: 05.56.44.20.76
Télécopie: 05.56.79.14.33
Courriel: batonnier@barreau.bordeaux.com
Site Internet: www.barreau-bordeaux.avocat.fr

**Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS**

Palais de justice
Avenue du Peuple Belge
59034 LILLE Cedex
Téléphone: 03.20.12.16.90
Télécopie: 03.20.31.99.01
Courriel: contact@avocat-lille.com

**Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS**

42, rue de Bonnel
69484 LYON Cedex 03
Téléphone: 04.72.60.60.00
Télécopie: 04.72.60.60.46

**Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS**

51, Grignan
13006 MARSEILLE
Téléphone: 04.91.15.31.13
Télécopie: 04.91.55.02.10
Courriel: ordreavocats.marseille@wanadoo.fr

**Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS**

Maison de l'Avocat
5, rue Harouys
44000 NANTES
Téléphone: 02.40.20.48.45
Télécopie: 02.40.89.03.75
Site Internet: www.barreau-nantes.avocat.fr

**Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS**

Palais de justice
06300 NICE
Téléphone: 04.93.85.12.03
Télécopie: 04.93.92.34.56

Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS
11, Place Dauphine
75053 PARIS Cedex 01
Téléphone: 01.44.32.48.48
Télécopie: 01.46.34.77.65

Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS
Maison de l'Avocat
B.P. 18519
31685 TOULOUSE Cedex 6
Téléphone: 05.61.14.91.50
Télécopie: 05.62.26.75.77
Courriel : ordre.avocats.tlse@free.fr

Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS
Cité Judiciaire B.P. 3103
35031 RENNES
Téléphone: 02.99.31.16.62
Télécopie: 02.99.31.16.66

Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS
Maison de l'avocat
3, Quai Jacques Sturm
67000 STRASBOURG
Téléphone: 03.88.37.12.66
Télécopie: 03.88.36.87.52
Site Internet : www.avocats-strasbourg.com

- **Enseignement et écoles**
(Voir aussi page 48)

Cette liste est fournie pour votre utilité et à titre d'information seulement.

The American School of Paris

41, rue Pasteur
92210 Saint-Cloud
Téléphone: 01.41.12.82.82
Télécopie: 01.46.02.23.90
Site Internet : www.asparis.org

Niveau: de la maternelle à la 12^e année, BAC international, cours placement avancé
Langues: scolarité anglaise / anglais langue seconde, (1 à 7) français langue seconde (tous les niveaux) espagnol (niveau 9 à 12)
Horaires: de 8h45 à 15h30 du lundi au vendredi

École active bilingue Jeannine Manuel

70, rue de Théâtre
75015 Paris
Téléphone: 01.44.37.00.80
Télécopie: 01.45.79.06.66
Site Internet : www.eabjm.com

Niveau: de la maternelle à la 12^e année
Langues: scolarité française / anglais langue seconde,
à partir de la 6^e : allemand, italien et espagnol
à partir de la 3^e : chinois
Horaires: de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi (1 heure pour déjeuner)

British School of Paris

38, Quai de l'Écluse
78290 Croissy-sur-Seine
Téléphone: 01.34.80.45.90
Télécopie : 01.39.76.12.69
Courriel : bspregistrar@wanadoo.fr
Site Internet : <http://bsp.ecis.org>

Niveau: de la réception à la 13^e année
Langues: scolarité anglaise / anglaise langue seconde, français langue seconde,
à partir de la 7^e : allemand et espagnol
Horaires: de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi

École active bilingue

Plusieurs adresses dans le 8^e et une dans le 16^e arrondissements à Paris
Pour les 15 à 18 ans :
Étoile : 01.45.63.30.73
Pour les 11 à 15 ans :
Marguerite : 01.46.22.40.20
Pour les 3 à 11 ans :
Monceau : 01.46.22.14.24
Site Internet : www.eab.fr

Niveau: de la maternelle à la 12^e année, BAC international
Langues: anglais à partir de la maternelle/
À partir de la 6^e : allemand, espagnol, italien, russe, latin et grec – prévu pour accueillir les non francophones (autres langues possibles)
Horaires:
primaire: de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (garderie non surveillée jusqu'à 17h20)
Congé mercredi après-midi et samedi
Secondaire: études jusqu'à 18h00 – congé samedi

L'École Alsacienne

109, rue Notre-Dame-des-Champs
75006 Paris
Téléphone: 01.44.32.04.70
Télécopie : 01.43.29.02.84
Courriel : info@ecole-alsacienne.org
Site Internet : www.ecole-alsacienne.org

Niveau: de la maternelle à la 12^e année
Langues: scolarité française / anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, russe, latin et grec
Horaires: jusqu'à la 7^e: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
congé mercredi après-midi et samedi –
à partir de la 7^e: de 8h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00 / 18h00 – congé samedi

L'École aujourd'hui

24, boul. Edgar Quinet
75014 Paris
Téléphone et télécopie: 01.43.20.61.24
Site Internet: www.ecoleaujourd'hui.com

Niveau: de la maternelle à la 5^e année
Langues: scolarité française / anglais
Horaires: de 9h00 à 16h00
congé mercredi après-midi et samedi –
garderie organisée par les parents

L'Ermitage

46, avenue Eglé
78600 Maisons Laffitte
Téléphone: 01.39.62.04.02
Télécopie : 01.39.62.54.02
Site Internet : www.ermitage.fr

Niveau: de la maternelle à la 12^e année
Langues: scolarité française / anglais, allemand, espagnol, italien, latin et chinois
Horaires:
primaire : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
secondaire : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h00/17h00
congé mercredi après-midi et samedi

Institut l'Assomption (Mixte catholique)

6, rue de Lübeck
75116 Paris
Téléphone: 01.47.20.91.83 (Lycée)
01.47.20.07.27 (école)
Télécopie : 01.47.20.01.98
Site Internet : www.assomption_lubeck.com

Niveau: de la maternelle à la terminale
Langues: scolarité française/ allemand / anglais, espagnol, italien et latin
Horaires: maternelle et primaire : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
congé mercredi après-midi et samedi –

Institut Fides

Programme d'éducation spécialisée –
Élèves en difficultés temporaires
10, avenue de la Bourdonnais
75007 Paris
Téléphone: 01.47.05.53.39
Télécopie : 01.47.05.53.32

Niveau: de la maternelle à la 12^e année
Langues: scolarité française / anglais, allemand, espagnol, italien et latin
Horaires: primaire : de 9h00 à 11h45 et de 13h35 à 17h00; collège : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 16h00; congé mercredi après-midi et samedi

International School of Paris

Élémentaire:
96 bis, rue du Ranelagh
75016 Paris
Téléphone: 01.42.24.43.40
Secondaire :
6, rue Beethoven
75016 Paris
Téléphone: 01.42.24.09.54
Courriel : info@isparis.edu
Site Internet : www.isparis.edu

Niveau: de la maternelle à la 12^e année
Langues: scolarité anglaise/français et autres possibles
Horaires: de 9h00 à 15h30 (45 min pour déjeuner)
congé samedi

Lycée Claudel

118, rue de Grenelle
75007 Paris
Téléphone: 01.44.18.63.83
Télécopie : 01.44.18.63.87
Courriel : lcp.paul.claudelp&@wanadoo.fr

Niveau: de la 6^e à la 12^e année
Langues: scolarité française / anglais, allemand, espagnol, latin et grec
Horaires: de 8h00 à 18h00
congé mercredi après-midi et samedi

Stanislas

22, rue Notre-Dame-des-Champs
75279 Paris Cedex 06
Téléphone: 01.42.84.88.00
Télécopie : 01.42.84.88.53
Site Internet : www.stanislas.fr

Education chrétienne
Niveau: de la maternelle à la 12^e année
Langues: scolarité française / anglais, allemand, espagnol, russe, latin, grec et chinois
Horaires: primaire : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
Secondaire : de 8h30 à 12h25 et de 14h00 à 18h00
congé mercredi après-midi et samedi après-midi

□ Médecins et spécialistes

**Cette liste est fournie pour votre utilité et à titre d'information seulement.
L'Ambassade n'assume aucune responsabilité pour la compétence des personnes/cabinets
dont les noms figurent sur la liste ci-jointe.
Une liste à jour se trouve également sur le site Internet de l'Ambassade,
<http://amb-canada.fr> (assistance aux Canadiens, carnet d'adresses utiles)**

Médecins généralistes

Dr J.-P. AUBERT
32, rue Hermel
75018 Paris
Téléphone: 01.46.06.92.82
Télécopie : 01.49.25.84.24
Accepte la carte de la RAMQ
(assurance-maladie du Québec)

Dr Diane BEAULIEU (canadienne)
20, rue Croix des Petits Champs
75001 Paris
Téléphone: 01.53.45.86.00
Accepte la carte de la RAMQ
(assurance-maladie du Québec)
Langues parlées: Français et anglais

Dr Nadine LAZIMI
239, rue des Pyrénées
75020 Paris
Téléphone: 01.47.97.28.28

Dr TEYSSIER
7, rue Marbeuf
75008 Paris
Téléphone: 01.47.23.58.04
01.47.23.58.17

Dr Nancy SALZMAN (canadienne)
36, rue du Colisée
75008 Paris
Téléphone: 01.45.63.18.43
Langues parlées: Anglais et français
Accepte la carte de la RAMQ
(assurance-maladie du Québec)

Dr Francis SLATTERY
32, rue Vignon
75009 Paris
Téléphone: 01.47.42.02.34
Langues parlées: Anglais et français

Dr Nicole MALAFOSSE
69, Place Doct. Félix Lobligeois
75017 Paris
Téléphone: 01.42.28.08.40
Spécialiste hypertension artérielle

Pédiâtres

Dr M. MAIDENBERG
57, rue de la Convention
75015 Paris
Téléphone: 01.40.59.01.90
Langues parlées: Anglais, français et hébreu

Dr Rosemonde POINSOT
18, rue B. Franklin
75016 Paris
Téléphone: 01.45.20.29.29
Télécopie : 01.45.20.57.00
Courriel : poinsot@wanadoo.fr

Neurologue

Dr Chantal HAUSSER-HAUW (canadienne)
Service d'électroencéphalographie
Hôpital Foch
40, rue Worth
92150 Suresnes
Téléphone: 01.46.25.23.93

ORL (Oto-rhino-laryngologiste)

Dr Pierre DRWESKI (canadien)
58, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Téléphone: 01.48.74.32.54

Cardiologue

Dr Jérôme GARIEPY
Hôpital Broussais
Centre de médecine préventive cardiovasculaire
96, rue Didot
75014 Paris
Téléphone: 01.43.95.93.97

Gynécologues

Dr M. BUHLER
5, rue Émile du Claux
75015 Paris
Téléphone: 01.42.73.51.10

Dr A. REGIS-DAVID
46, rue de Dunkerque
75009 Paris
Téléphone: 01.48.78.01.06

Dr Catherine VIALA
29, avenue F. Roosevelt
75008 Paris
Téléphone: 01.43.59.87.13

Ophtalmologistes

Dr M.L. HERDAN
17, rue Pétrarque
75116 Paris
Téléphone: 01.47.04.46.00
Langue parlée: anglais

Dr J.M. CHANSEL
6, Place de la République Dominicaine
75017 Paris
Téléphone: 01.47.63.47.20
Langue parlée: anglais

Dr Howard COHN (Américain)
45, rue Vineuse
75016 Paris
Téléphone: 01.53.65.68.10
Langues parlées: anglais et français

Dr Isabelle ZERAH
41-49, rue de Passy
Esc. 4, 2^{ème} étage
75016 Paris
Téléphone: 01.42.24.64.42
Langue parlée: anglais

Dr Marc Vidal SADOUN
61, rue de Rivoli
75001 Paris
Téléphone: 01.42.36.83.87
Langues parlées: anglais et français

Nutritionniste

Dr Marie GAGNON (canadienne)
58, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Téléphone: 01.48.74.39.55

Dentistes

Dr Denis ADRAI
Chirurgien-dentiste
69-71, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris
Téléphone: 01.47.04.39.09
Télécopie: 01.44.05.94.49

Dr ARAV-HAZAN (pour enfants)
60, avenue d'Iéna
75016 Paris
Téléphone: 01.40.70.98.48
Langues parlées : français et anglais

Dr J. MORAND (pour enfants)
10, rue Le Sueur
75116 Paris
Téléphone: 01.45.00.56.36

Dr S. BIRENHOLC
78, boul. Beaumarchais
75011 Paris
Téléphone: 01.48.06.20.00
Langues parlées: français et anglais

Dr F. BETSCH
19, rue Clément Marot
75008 Paris
Téléphone: 01.47.20.61.26
Portable : (urgence) 06.64.93.63.87
Courriel : dent_betsch@hotmail.com

Dr J.P. FIMAT
94, rue Saint-Charles
75015 Paris
Téléphone: 01.45.77.69.63
Langues parlées : français, anglais et espagnol

Dr M.L. BRUN
52, boul. Malesherbes
75008 Paris
Téléphone: 01.45.22.31.83

Dr Vinh N'GUYEN (pour enfants)
35, boul. Malesherbes
75008 Paris
Téléphone: 01.42.65.08.70

Dr Fabien KOSKAS
36, rue du Colisée
75008 Paris
Téléphone: 01.43.59.00.68

Dr Gérard GAUTHIER
47, avenue Hoche
75008 Paris
Téléphone: 01.47.66.33.25
Langues parlées: français et anglais

Orthodontiste

Dr Jérôme WANONO

Master of Science in Orthodontics, Université de Montréal, Qc, Canada

Résidence Bellevue

11, Place Georges Pompidou

92300 Levallois-Perret

Métro : Pont de Levallois – Bécon

Téléphone: 06.23.09.85.36

Courriel : jeromewanono@yahoo.fr

et 99 avenue Charles de Gaulle
95160 Montmorency
Téléphone : 01.34.12.53.47

Stomatologue

Dr Jacques VETTIER

52, boul. Malesherbes

75008 Paris

Téléphone: 01.45.22.31.83

Psychologue

Anne HALD-Mc LEAN (Danoise-Canadienne)

6 rue des Renaudes

75017 Paris

Téléphone: 01.47.23.40.27

Langues parlées : français et anglais

Craig STEPHENSON, psychanalyste

Le Presbytère

86230 Mondion

Téléphone : 05.49.93.21.29

Télécopie : 05.49.93.16.43

Homéopathe et psychanalyste

Dr André HELMAN

5, rue Péguy

75006 Paris

Téléphone : 01.45.48.16.94

Courriel : ahelman@club.fr

Langues parlées : Français et anglais

□ Hôpitaux

Site Internet pour tous les hôpitaux de Paris : www.aphp.fr

Hôpital Bichat
46, rue Henri-Huchard
75018 Paris
Téléphone: 01.40.25.80.80

Hôpital Necker – Enfants malades
149, rue de Sèvres
75015 Paris
Téléphone: 01.44.49.40.00

Hôpital Hertford Franco-Britannique
3, rue Barbès
92300 Levallois-Perret
Téléphone: 01.46.39.22.22

Hôpital Foch
40, rue Worth
92150 Suresnes
Téléphone: 0 826 20 72 20 (0,15€ / min)

Hôpital Américain (privé)
63, boulevard Victor-Hugo
92200 Neuilly-sur-Seine
Téléphone : 01.46.41.25.25

Hôpital Broca (gériatrie)
54-56, rue Pascal
75013 Paris
Téléphone: 01.44.08.30.00

Hôpital Quinze-Vingts (ophtalmologie)
28, rue de Charenton
75012 Paris
Téléphone: 01.40.02.15.20

Hôpital Cochin
27, rue du Faubourg St-Jacques
75014 Paris
Téléphone: 01.58.41.41.41

Hôpital Tenon
4, rue de la Chine
75020 Paris
Téléphone: 01.56.01.70.00

Hôpital Robert Debré (pour enfants)
48, boulevard Sérurier
75019 Paris
Téléphone: 01.40.03.20.00

Hôpital Ambroise Paré
9, avenue Charles de Gaulle
92100 Boulogne Billancourt
Téléphone: 01.49.09.50.00

Hôpital Lariboisière
2, rue Ambroise Paré
75010 Paris
Téléphone: 01.49.95.65.65
Télécopie: 01.49.95.82.12

Hôpital Européen Georges Pompidou
20, rue Leblanc
75015 Paris
Téléphone: 01.56.09.20.00

□ **Lieux de culte**

Églises catholiques

Cathédrale Notre-Dame de Paris
6, place du Parvis
75004 Paris
Téléphone: 01.42.34.56.10

Saint Joseph's Church
50, avenue Hoche
75008 Paris
Téléphone: 01.42.27.28.56
La seule église anglophone à Paris

Églises protestantes

Eglise luthérienne Saint Jean
147, rue de Grenelle
75007 Paris
Téléphone: 01.47.05.85.66

Église Américaine – The American Church in Paris
65, Quai d'Orsay
75007 Paris
Téléphone: 01.40.62.05.00
Site Internet : www.acparis.org

Cathédrale Américaine
23, avenue George V
75008 Paris
Téléphone: 01.53.23.84.09

Synagogues

La Grande Synagogue
44, rue de la Victoire
75009 Paris
Téléphone: 01.45.26.95.36
01.40.82.26.26 poste 2773

Synagogue Libérale
24, rue Copernic
75116 Paris
Téléphone: 01.47.04.37.27

Mosquées

Grande Mosquée de Paris
Place du Puits de l'Ermitage
75005 Paris
Téléphone: 01.45.35.97.33

□ **Assurance-voyage et médicale**

A.S.C. Assistance Étudiants

8, rue Armand Moisant
75015 Paris
Métro : Montparnasse
Téléphone : 01.40.47.91.00
Télécopie : 01.40.47.61.90
Site Internet : www.assistance-etudiants.com
Courriel : contact@assistance-etudiants.com

□ Librairies canadiennes et librairies anglophones

The Abbey Book Shop

La librairie canadienne de Paris
Livres, cartes routières (anglais et français)
Distributeur officiel des
publications du gouvernement
Commande et expédition
29, rue de la Parcheminerie,
75005 Paris
Métro : Saint-Michel
Téléphone: 01.46.33.16.24
Télécopie: 01.46.33.03.33
Courriel : abbeybookshop@wanadoo.fr
Site Internet : abbeybookshop.net

Librairie du Québec

Livres, revues, périodiques, journaux, CD et films
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris
Métro : Cluny la Sorbonne
RER : Luxembourg
Téléphone: 01.43.54.49.02
Télécopie: 01.43.54.39.15
Courriel : liquebec@noos.fr
Site Internet : www.quebec.libriszone.com

Tea and Tattered Pages thé et trafic de pages

Livres d'occasion
24, rue Mayet
75006 Paris
Métro : Duroc ou Falguière
Téléphone: 01.40.65.94.35
Télécopie : 01.42.19.05.54
Courriel : mail@teaandtatteredpages.com
Site Internet : http://teaandtatteredpages.com

WH Smith

Livres, revues (anglais seulement)
248, rue de Rivoli
75001 Paris
Métro : Concorde
Téléphone: 01.44.77.88.99
Télécopie: 01.42.96.83.71
Courriel : whsmith.france@wanadoo.fr

Brentano's

Livres, revues (anglais et français)
37, avenue de l'Opéra
75002 Paris
Métro et RER : Opéra
Téléphone: 01.42.61.52.50
Télécopie: 01.42.61.07.61
Courriel : brentanos@brentanos.fr
Site Internet : www.brentanos.fr

□ **Épiceries américaines et exotiques**

Izraël – Épicerie du monde

30, rue François Miron
75004 Paris

Métro : Hôtel de ville ou St-Paul
Téléphone: 01.42.72.66.23
Télécopie: 01.42.72.86.32

Thanksgiving

14, rue Charles V
75004 Paris

Métro : Saint-Paul
Téléphone: 01.42.77.68.29
Télécopie: 01.42.77.70.83
Courriel : info@thanksgiving.com
Site Internet : thanksgivingparis.com

The Real McCoy

194, rue de Grenelle
75007 Paris

Métro : École militaire
Téléphone: 01.45.56.98.82
Télécopie: 01.45.62.24.10
Courriel : us.food@wanadoo.fr

Les grands magasins comme les **Galerias Lafayette, Le Bon Marché, Monoprix** et **Prisunic** disposent soit d'une grande épicerie ou d'un rayon de produits exotiques et étrangers.

□ **Traducteurs**

<p>ALPHA INTER 1820 rue de Ponthier 75008 Paris Téléphone: 01.40.75.07.60 Télécopie: 01.40.75.07.61 Courriel : alpha.inter@wanadoo.fr</p>	<p>ALPHATRAD 10 rue de la Paix 75002 Paris Téléphone : 01.42.61.69.16 Télécopie : 01.42.61.69.17 Courriel : alphatrad@alphatrad.com Site Internet : www.alphatrad.com</p>
<p>AZ TRADUCTION 8, Avenue de la République 75011 Paris Téléphone: 01.43.57.59.59 Télécopie: 01.44.21.81.16</p>	<p>ÉQUIVALENCE 4, rue Chambiges 75008 Paris Téléphone: 01.47.23.30.01 Télécopie: 01.47.23.45.01 Courriel : equivalence@multiba.com</p>
<p>KERN (SARL) 35, avenue des Champs Élysées 75008 Paris Téléphone: 01.53.93.85.20 Télécopie: 01.45.63.79.43 Courriel : kernparis@noos.fr ou Kern.paris@e-kern.com</p>	<p>Isabelle MENARD 21 rue du Transvaal 75020 Paris Téléphone : 01.47.97.48.95</p>

TRADEX 23 Boul Pasteur 63000 Clermont-Ferrand Téléphone : 04.73.43.78.78 Télécopie : 04.73.43.78.73 Courriel : tradex@tradex.fr Site Internet : www.tradex.fr	TRADUCTOR 34 rue Arago 92800 Puteaux Téléphone: 01.41.02.00.20 Télécopie: 01.41.02.03.33 Courriel : traductor@traductor.net
UNIONTRAD COMPANY 90 avenue des Champs Elysées 75008 Paris Téléphone et télécopie:01.42.89.40.70 Courriel : uniontrad@wanadoo.fr	

□ **Objet perdu et retrouvé**

Cartes de crédit

Si vous devez annuler vos cartes de crédit, voici une liste de numéros utiles :

Visa	0 892 705 705
Mastercard / Eurocard	01.45.67.84.84 ou 001 800 90 23 90
American Express	01.47.77.72.00
Premier	01.42.77.45.45
Dinner's	0 810 314 159
Dinner's Canada	001 800 363 33 33

Les numéros de téléphone de chaque banque émettrice des cartes de crédit peuvent aussi être composés en cas de perte/vol.

Objet trouvé

Service des objets trouvés
36 rue des Morillons
75015 Paris
Téléphone : 01.55.76.20.20

Aéroport	
Charles de Gaulle 1	01.48.62.13.34
Charles de Gaulle 2	01.48.16.63.83
Orly Sud	01.49.75.34.10
Orly Ouest	01.49.75.42.34

5. AMBASSADE DE FRANCE ET CONSULATS FRANÇAIS AU CANADA

Ottawa

Ambassade de France
42, Sussex Drive
Ottawa (Ontario)
Canada K1M 2C9
Téléphone: 001-613-789-1795
Télécopie: 001-613-562-3704
Courriel : presse@ambafrance-ca.org
Site Internet : www.ambafrance-ca.org

Montréal

Consulat général de France
1, Place Ville-Marie
26^e étage, bureau 2601
Montréal (Québec)
Canada H3B 4S3
Téléphone: 001-514-878-4385
Télécopie: 001-514-878-3981
Courriel : info@consulfrance-montreal.org
Site Internet : www.consulfrance-montreal.org

Toronto

Consulat général de France
2, rue Bloor Est
Suite 2200
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8
Téléphone: 001-416-925-8041
Télécopie: 001-416-925-3076
Site Internet : www.consulfrance-toronto.org

Moncton & Halifax

Consulat général de France
777, rue Main, Suite 800
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Canada E1C 1E9
Téléphone: 001-506-857-4191 et
Télécopie: 001-506-858-8169
Site Internet : www.consulfrance-moncton.org
Courriel : info@consulfrance-moncton.org

Québec

Consulat genette de France
25, rue Saint-Louis
Québec (Québec)
Canada G1R 3Y8
Téléphone: 001-418-694-2294
Télécopie: 001-418-694-1678
Site Internet : www.consulfrance-quebec.org

Vancouver

Consulat général de France
1130, rue Pender Ouest, 11^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6E 4A4
Téléphone: 001-604-681-4345
Télécopie: 001-604-681-4287
Site Internet : www.consulfrance-vancouver.org

6. SITES INTERNET UTILES

□ Sites canadiens

Gouvernement du Canada : <http://canada.gc.ca>
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : www.international.gc.ca
Ambassade du Canada à Paris : www.amb-canada.fr
Information et assistance aux canadiens à l'étranger : www.voyage.gc.ca
Elections : www.elections.ca
Banque du Canada : www.banqueducanada.ca
Centre Culturel Canadien : www.canada-culture.org
Trouver une personne au Canada : <http://trouverunepersonne.canada411.ca>

Gouvernements provinciaux :

Alberta : www.gov.ab.ca
Colombie-Britannique : www.gov.bc.ca
Île-du-Prince-Édouard : www.gov.pe.ca
Manitoba : www.gov.mb.ca
Nouveau-Brunswick : www.gnb.ca
Nouvelle-Écosse : www.gov.ns.ca
Ontario : www.gov.on.ca
Québec : www.gouv.qc.ca
Saskatchewan : www.gov.sk.ca
Terre-Neuve et Labrador : www.gov.nf.ca
Yukon : www.gov.yk.ca
Territoires du Nord-Ouest : www.gov.nt.ca
Nunavut : www.gov.nu.ca

□ Sites français

La présidence de la République : www.elysee.fr
L'Assemblée nationale : www.assemblee-nat.fr
Le Premier Ministre : www.premier-ministre.gouv.fr
Ministère des Affaires étrangères : www.france.diplomatie.fr
Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie : www.education.gouv.fr
Ambassade de France à Ottawa : www.ambafrance-ca.org
Liste des sites de l'administration : www.admifrance.gouv.fr www.service-public.fr
Droits des étrangers en France : www.service-public.fr (rubrique étrangers en France)
Assurance vieillesse : www.cnnav.fr
Euro : www.finances.gouv.fr www.euro.gouv.fr www.europa.eu.int/euro
Trains : www.sncf.com
Métros et bus : www.ratp.fr
Téléphone : www.francetelecom.com
Service postal : www.laposte.fr

□ **Conseils pratiques**

France pratique : www.pratique.fr

Site pour les expatriés : www.expatica.com (anglais)

Affaires consulaires du Canada : www.voyage.gc.ca

Information sur le Droit : www.sos-net.eu.org

Visas et formalités de voyage : www.action-visas.com

Agence de voyage : www.vacancescanada.com

Office de tourisme : www.parisinfo.com

Enseignement : www.egide.asso.fr/fr/services

www.studyrama.com

VI. BIBLIOGRAPHIE

1. LIVRES ET OUVRAGES

Live and work in France, Victoria Pybus, Vacation Work, 1994

Through French Windows, (un aperçu de la France des années 90), James Corbett, Ann Arbor, The University of Michigan Press

French-American Guide, French-American Foundation (FAF), 1996

The Complete Dictionary of the English Speaking World in Paris, Paris Anglophone, Frank Books, 1993

Edible, A traveller's Guide – France (un guide des aliments, vins, magasins, marchés et spécialités locales dans les diverses régions), Glynn Christian, Jenni Muir, 1997

Living in France – The Essential Guide for Property Purchasers and Residents, Philip Holland, Hale, 1990

Some of my best friends are French, Colin Corder, Shelf Publishing, 1992

AAWE Guide to Education, (Association of American Wives of Europeans) – les écoles de la région parisienne et des autres régions de France – Comprendre le système français d'éducation, programmes en langue anglaise, cours d'été en anglais, activités sportives et culturelles, éditeurs, Jeanine Brimbalm Carolyn White-Lesteur, 1998

Culture Shock, A Guide to Customs and Etiquette, Sally Adamson Taylor, Kupecord, 1996

Charles Berlitz Passeport to French, New Revised and Updated Edition, 1995

Paris Notebooks, Mavis Gallant, Stoddard Publishing Co. Ltd, 1997

Charmes et secrets de la France, itinéraires et parcours, Gisèle Pierson, Paris, Solar, 1997 (traduction de AA Walks & Tours in France)

Chez vous en France, Paris, Dunod, 1993

Code Rousseau de la route

Francoscopie – Qui sont les français?, Gérard Mermet, Paris, Larousse, 1993

Guides verts (Paris & Paris et les environs), par Michelin

Histoire de France, Marcel Reinhard

Histoire des passions françaises en 5 volumes, Théodore Zeldin, Paris, Le Seuil, 1980-81

- 1- Ambition et amour
- 2- Orgueil et intelligence
- 3- Goût et corruption
- 4- Colère et Politique
- 5- Anxiété et hypocrisie (traduit de l'anglais)
France 1848-1945

L'Art de Vivre à Paris, Jodé Alvarez, Paris, Flammarion, 1996

La V^{ème} république, Paris, Dalloz, 1979

La France des écrivains, Paris, Gallimard, Nouveaux Loisirs : Le Monde, 1997

La France de l'ouest des Québécois, 10 itinéraires, Livre Expression, Montréal, 1990

La France que j'aime, Kléber Haedens

La politique en France, François Gogue et Alfred Grosser

Le système éducatif français et son administration, publié par l'Administration française des administrateurs de l'éducation (AFAE), 1997, Paris, Téléphone: 01.42.93.12.01

Les chemins de la douce France, Gilles Pudlowski, Paris, Plon, 1996

Les plus belles randonnées aux environs de Paris, Ann-Marie Minvielle, Grenoble, Glénat, 1996

Les mots de Paris, Jérôme Godeau, Valentine de Ganay, Paris, Actes Sud, 1996

L'introuvable TOUT PARIS en 1000 adresses, Deletraz Éditions, France, Août 1997

Panorama de la France, Documentation française

Paris France, Louis-Bernard Robitaille, Montréal, Boréal, 1989

Quinze jours en France, Documentation française

Un tour de France canadien, Caroline Montel-Glenisson

2. REVUES ET PERIODIQUES

FUSAC – France USA Contacts : revue bimensuelle gratuite, annonces classées sur l'emploi, le logement, les services, etc., publiée en anglais seulement et distribuée dans 350 établissements en contact avec les milieux internationaux en région parisienne et à Lille.

« Time Out Paris », Magazine et guide en anglais, publiés par Universal House of London, 1517, rue des Martyrs, 75009, Paris. Tél. : 01.44.87.00.45 Télécopie : 01.44.73.90.60 Site Internet : www.timeout.com

« Pariscope », Petit magazine hebdomadaire disponible en kiosque, regroupant tous les événements à Paris : cinémas, spectacles, musées, cabarets, etc.

« Where Paris », Revue mensuelle disponible en kiosque. Where Paris, 13, rue Royale, 75008, Paris. Téléphone : 01.43.12.56.56 Télécopie : 01.43.12.56.57 Site Internet : www.wheremagazine.com

« Expat survival guide » : petit guide anglais d'informations pratiques sur la vie en France. Expatica communications, Kruislaan 400, 1098 SM Amsterdam. Courriel : info@expatica.com Site Internet : www.expatica.com